



Assemblée générale

Distr. générale
13 février 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 159 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
au Mali**

**Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée
des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	13
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	13
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	14
II. Ressources financières	68
A. Vue d'ensemble	68
B. Contributions non budgétisées	69
C. Gains d'efficience	69
D. Taux de vacance	69
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	70
F. Formation	71
G. Désarmement, démobilisation et réintégration	71
H. Services de détection des mines et de déminage	72
I. Projets à effet rapide	73



J.	Autres activités de programme	74
III.	Analyse des variations	75
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	80
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 71/305 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	81
A.	Assemblée générale	81
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	86
Annexes		
I.	Définitions	87
II.	Organigrammes	89
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	91
Carte		97

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (exercice 2018/19), dont le montant s'élève à 1 099 490 400 dollars.

Le budget proposé couvre le déploiement de 40 observateurs militaires, 13 249 membres des contingents, 350 policiers des Nations Unies, 1 570 membres des unités de police constituées, 813 membres du personnel recruté sur le plan international et 898 membres du personnel recruté sur le plan national, dont 147 administrateurs et 2 occupant des emplois de temporaire, ainsi que 189 Volontaires des Nations Unies et 19 membres du personnel fourni par les gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2018/19 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante réconciliation politique et application de l'accord de paix, composante stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils, composante promotion et protection des droits de l'homme et justice, composante rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit et relèvement dans le centre et le nord du Mali, et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2016/17)	Montant alloué (2017/18)	Dépenses prévues (2018/19)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	346 773,7	446 420,2	463 285,3	16 865,1	3,8
Personnel civil	155 562,7	153 134,5	167 368,8	14 234,3	9,3
Dépenses opérationnelles	431 063,2	448 445,3	468 836,3	20 391,0	4,5
Montant brut	933 399,6	1 048 000,0	1 099 490,4	51 490,4	4,9
Recettes provenant des contributions du personnel	13 098,4	13 325,9	14 700,0	1 374,1	10,3
Montant net	920 301,2	1 034 674,1	1 084 790,4	50 116,3	4,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	933 399,6	1 048 000,0	1 099 490,4	51 490,4	4,9

Ressources humaines^a										
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par les gouvernements</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2017/18	—	—	—	—	95	76	—	31	—	202
Effectif proposé 2018/19	—	—	—	—	95	76	—	31	—	202
Composantes										
Réconciliation politique et application de l'accord de paix										
Effectif approuvé 2017/18	—	—	—	—	35	19	—	14	—	68
Effectif proposé 2018/19	—	—	—	—	35	19	—	14	—	68
Stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils										
Effectif approuvé 2017/18	40	13 249	350	1 570	56	91	—	13	—	15 369
Effectif proposé 2018/19	40	13 249	350	1 570	56	91	—	13	—	15 369
Promotion et protection des droits de l'homme et justice										
Effectif approuvé 2017/18	—	—	—	—	37	39	—	25	—	101
Effectif proposé 2018/19	—	—	—	—	37	39	—	25	—	101
Rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit et relèvement dans le centre et le nord du Mali										
Effectif approuvé 2017/18	—	—	—	—	32	34	—	16	19	101
Effectif proposé 2018/19	—	—	—	—	32	34	—	16	19	101
Appui										
Effectif approuvé 2017/18	—	—	—	—	551	639	2	90	—	1 282
Effectif proposé 2018/19	—	—	—	—	556	639	2	90	—	1 287
Total										
Effectif approuvé 2017/18	40	13 249	350	1 570	806	898	2	189	19	17 123
Effectif proposé 2018/19	40	13 249	350	1 570	811	898	2	189	19	17 128
Variation nette	—	—	—	—	5	—	—	—	—	5
^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé. ^b Administrateurs et agents des services généraux. ^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).										
Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.										

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2100 \(2013\)](#) du 25 avril 2013. La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2018, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2364 \(2017\)](#) du 29 juin 2017.
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir durablement la paix et la stabilité au Mali.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-dessous. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante réconciliation politique et application de l'accord de paix, composante stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils, composante promotion et protection des droits de l'homme et justice, composante rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit et relèvement dans le centre et le nord du Mali, et composante appui), composantes qui découlent du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2017/18, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.
5. La Mission, dont le quartier général se trouve à Bamako, est dirigée par un Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint et est secondé par deux Représentants spéciaux adjoints au rang de sous-secrétaire général : le premier est chargé des affaires politiques et la seconde, qui est aussi Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice humanitaire, de la consolidation de la paix. Les opérations militaires sont dirigées par un commandant de la force, au rang de sous-secrétaire général, et son adjoint (D-2), tandis que la police civile est chapeautée par le Chef de la police (D-2) et son adjoint (D-1).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Plus de deux ans et demi après sa signature, l'Accord de paix n'est toujours appliqué que lentement et de manière imprévisible, en raison notamment d'un manque de dialogue des signataires, du poids croissant de groupes déstabilisateurs et de l'insécurité qui va en s'aggravant dans le nord et dans le centre du pays, où les groupes armés extrémistes et violents renforcent et étendent leur présence et livrent souvent des attaques asymétriques. Les troubles civils se sont intensifiés et les parties signataires se sont affrontées à maintes reprises. Les groupes terroristes armés ont montré qu'ils avaient toujours l'intention de s'attaquer directement aux Forces de défense et de sécurité maliennes, à la MINUSMA, aux forces armées internationales et à la population civile dans le nord et le centre du pays ainsi qu'à Bamako, et qu'ils en avaient de plus en plus les moyens. Il convient de noter que les conditions de sécurité se sont nettement dégradées dans le centre du pays.

7. Face à ces difficultés, les grandes priorités de la Mission pendant l'exercice 2018/19 consisteront à appuyer l'application de l'Accord de paix, à protéger les civils, surtout dans les régions du nord et du centre du pays, et à renforcer l'autorité de l'État, notamment en aidant davantage les Forces de défense et de sécurité maliennes.

8. La Mission fondera son action sur un certain nombre d'hypothèses. Concernant l'appui à l'application de l'Accord de paix, elle s'attend à ce que le processus de paix progresse, mais toujours difficilement et selon un calendrier incertain, l'obligeant à s'adapter rapidement à l'évolution de la situation. Elle compte que, comme par le passé : les acteurs internationaux et régionaux soutiendront son rôle essentiel dans l'application de l'Accord de paix, notamment à la direction du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord ; le Gouvernement et tous les signataires de l'Accord resteront déterminés à faire respecter les procédures de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme de l'appareil de sécurité prévues dans le texte ; le Mécanisme opérationnel de coordination sera maintenu pendant une grande partie de l'exercice 2018/19 et aura besoin de son appui. Elle note que le Mécanisme est déjà opérationnel à Gao et devrait le devenir à Kidal et à Tombouctou avant le début de 2018/19. Elle prêtera aussi son concours au Mécanisme à Ménaka, où il devrait être mis en place plus tard. Elle part du principe qu'il y aura au moins deux élections en 2018/19 : le premier tour de la présidentielle en juillet 2018 et les législatives en novembre 2018.

9. En ce qui concerne les conditions de sécurité et la difficulté de protéger les civils, la Mission suppose que les alliances entre groupes armés et au sein même de ces derniers fluctueront, fortement influencées par le contexte régional. Elle part du principe que l'insécurité et les tensions entre communautés demeureront un problème majeur dans tout le pays, mais surtout dans le nord et, de plus en plus, dans le centre du Mali, où les groupes terroristes armés chercheront à consolider et à étendre leur présence. Il lui faudra continuer de suivre de près les violations des droits de la personne, notamment les violences sexuelles liées au conflit et les atteintes graves dont sont victimes les enfants dans le nord et le centre, en particulier celles qui sont commises par les principales parties au processus de paix ou dans le cadre des opérations antiterroristes menées par les forces nationales, régionales et internationales. Les initiatives prises par l'État pour fournir des services sociaux de base aux populations de ces régions continueront de se heurter à l'insécurité, à l'absence de l'infrastructure la plus élémentaire et au manque de moyens des pouvoirs publics. Il sera donc crucial de permettre aux humanitaires et aux acteurs du développement d'accéder plus facilement à ces régions. La capacité des organismes des Nations Unies à intervenir dans le nord et le centre du pays sans mettre en danger leur personnel sera encore rudement mise à l'épreuve et l'insécurité continuera de peser lourdement sur la Mission, qui est la cible des groupes terroristes armés dans tout le pays, même à Bamako.

10. Les Forces de défense et de sécurité maliennes devraient voir leurs moyens augmenter. On suppose qu'elles vont se déployer progressivement dans tout le pays et acquérir petit à petit une meilleure capacité d'atténuer les risques que constituent les explosifs, notamment pour ce qui est de l'élimination des engins explosifs et des dispositifs explosifs improvisés et de la gestion des armes et des munitions. Toutefois, leurs moyens et ceux des principales institutions nationales ne leur permettront pas de rassembler seules l'autorité de l'État dans le nord et de la renforcer dans le centre ou d'éviter toute nouvelle détérioration des conditions de sécurité, de la situation humanitaire ou de celle des droits de l'homme et du développement, surtout dans le centre du pays. L'appui de la communauté internationale demeurera essentiel, notamment celui du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), composé du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad.

11. Les activités prévues pour l'exercice 2018/19 tiennent compte de ces grandes priorités et de ces hypothèses relatives à l'évolution de la situation sur le théâtre des opérations de la Mission pendant la période visée. Comme précédemment, la Mission collaborera étroitement avec les principales institutions maliennes à l'appui de l'application de l'Accord de paix, notamment le Bureau du Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord, le Bureau de la Présidence, le Cabinet du Premier ministre, le Ministère de l'administration territoriale, la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la Commission d'intégration et le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité. Ses efforts prendront notamment la forme de missions de bons offices : le Représentant spécial du Secrétaire général se réunira régulièrement avec les principales parties prenantes, de manière officielle et officieuse, pour encourager les représentants du Gouvernement malien, les groupes signataires de l'Accord, l'équipe de médiation internationale et d'autres acteurs nationaux et régionaux de premier plan à surmonter les obstacles qui s'opposent encore à l'application de l'Accord de paix pour que des élections ouvertes à tous puissent se tenir dans le calme. Ces échanges demeureront importants en 2018/19, car ils favorisent une action commune et sont garants de l'application cohérente et rapide des réformes institutionnelles et des autres dispositions de l'Accord. La Mission continuera d'assurer le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord. Comme par le passé, elle soutiendra l'Observateur indépendant, favorisera le dialogue et soutiendra les mesures de confiance ; elle facilitera les initiatives de prévention et de résolution de conflit pour que le processus de paix soit plus largement représentatif, notamment en défendant la participation des organisations de la société civile, surtout celles qui représentent les femmes et les jeunes ; elle prêtera son concours à la Commission internationale d'enquête ; elle aidera le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali et le Groupe d'experts créé en application de la même résolution à mettre en œuvre les sanctions prévues contre ceux qui entravent la bonne application de l'Accord de paix ; elle concourra sur les plans de la technique, de la logistique et de la sécurité à l'organisation au Mali d'élections présidentielles et législatives libres, régulières, transparentes, crédibles et pacifiques auxquels tous peuvent prendre part.

12. Comme précédemment, la Mission contribuera aux processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment à l'application des projets de réduction de la violence communautaire dans le nord et le centre du Mali, en étroite collaboration avec la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, afin de faire avancer le processus de paix. Selon les parties signataires, le processus de cantonnement devrait commencer au premier trimestre de 2018. La Mission continuera d'appuyer le renforcement des capacités des institutions de sécurité nationales, la mise en place du Mécanisme opérationnel de coordination grâce à un appui technique et logistique et à une aide financière (par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali), l'intégration des ex-combattants dans les Forces de défense et de sécurité maliennes et la mise en pratique des réformes de l'appareil de sécurité, qui passeront par l'élaboration d'une stratégie nationale de réforme, l'adoption d'un plan national de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et la prise de mesures pratiques de surveillance des frontières. Dans le même temps, elle poursuivra ses efforts de stabilisation et de consolidation de la paix et favorisera le retour et la mise en place des autorités de transition, l'établissement de l'état de droit, de la paix et de la sécurité et la mise en place de services sociaux de base, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. En outre, elle resserrera ses liens avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux en s'employant à mobiliser des ressources pour le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali.

13. L'établissement des patrouilles mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination permettra aux membres des mouvements armés signataires de l'Accord de paix d'intégrer rapidement les Forces de défense et de sécurité maliennes, qui seront ainsi déployées graduellement dans le nord du pays. Compte tenu des conditions de sécurité, les processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration s'appuieront également sur la mise en place de ces patrouilles mixtes. Le démarrage du programme de désarmement, démobilisation et réintégration dépend encore d'une décision politique des signataires de l'Accord de paix, ce qui pourrait le repousser à l'exercice 2018/19, mais l'entrée en fonction de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'adoption du document national de programme et l'obtention par la Banque mondiale et le Gouvernement du Mali d'un montant de 25 millions de dollars destiné à la réintégration socioéconomique à long terme des ex-combattants sont encourageantes.

14. La Mission prévoit de continuer de prêter son concours aux Forces de défense et de sécurité maliennes, notamment sur les plans logistique, technique, opérationnel et médical. Son appui prendra aussi la forme de matériel et d'initiatives de renforcement des capacités (formation et conseil), ainsi que de patrouilles et d'escortes coordonnées. Ce faisant, elle se conformera aux mémorandums d'accord signés avec les forces armées et avec les forces de sécurité maliennes, en respectant strictement la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

15. La Mission devrait atteindre sa pleine capacité opérationnelle (contingents et Police des Nations Unies) en 2018/19 et, bien que le nord reste sa priorité, elle devra aussi renforcer sa présence dans le centre du Mali pour s'acquitter de son mandat de stabilisation et de protection des civils. La force d'intervention rapide régionale poursuivra ses activités à Mopti et dans les environs, et elle augmentera sa puissance en déployant le reste de ses moyens motorisés et mécanisés. Une fois déployés, ces moyens de convois de combat permettront d'affecter la plupart des bataillons d'infanterie, jusque-là chargés d'escorter des convois, à des partenariats avec les forces armées maliennes. En ancrant ses initiatives dans les régions du centre, la Mission pourra rationaliser son dispositif et la collaboration de ses bataillons avec les forces armées maliennes pour augmenter sa puissance de manœuvre tout en réduisant sa charge logistique. Cela passera par un renforcement de la présence de sa force à Diabali, une localité stratégique pour le contrôle des itinéraires de ravitaillement reliant Bamako à Tombouctou et au centre du pays, régions qui ne sont pas encore bien desservies à partir de Gao pour des raisons tenant à l'infrastructure et à l'insécurité. Ce faisant, on améliorera la sécurité et la protection des civils dans une région qui a vu augmenter de façon inquiétante l'influence des groupes terroristes armés, notamment en provenance de la Mauritanie ou du Burkina Faso voisins. Pour les mêmes raisons, la Mission prévoit de renforcer la présence de sa force à Douentza. Comme par le passé, elle prendra des mesures visant à prévenir ou à atténuer les risques connus de violence physique contre les civils et d'élaborer des plans détaillés d'intervention face aux menaces réelles ou potentielles, en collaboration avec le milieu humanitaire. Elle donnera aussi des conseils techniques sur la protection des civils aux autorités locales et aux acteurs de la protection locale concernés.

16. Afin de faciliter le rétablissement progressif de l'autorité de l'État et de l'état de droit sur un territoire de plus en plus étendu, la Mission continuera aussi de prêter son concours aux autorités de transition grâce à son équipe spéciale ; elle aidera aussi les tribunaux et les prisons à redéployer le personnel judiciaire et pénitentiaire dans les régions touchées par la crise. La présence de l'État dans le centre du Mali devrait être renforcée, notamment grâce au plan intégré de sécurité pour les régions du centre initié par le Gouvernement, dont la Mission appuie l'exécution.

17. La Mission aura toujours pour priorité de suivre les violations des droits de la personne commises au Mali et d'enquêter à leur sujet afin de faire respecter ces droits ainsi que le droit international humanitaire, surtout dans le contexte de la lutte menée par les forces nationales, régionales et internationales contre le terrorisme. Elle se chargera aussi de surveiller les violences sexuelles liées au conflit et les atteintes graves dont sont victimes les enfants et d'en faire état ainsi que de suivre le respect des engagements signés par les parties au conflit à cet égard et de renforcer les capacités des partenaires nationaux concernés. Elle donnera à l'appareil judiciaire des conseils techniques sur la lutte contre l'impunité, qui passe notamment par le renforcement des capacités de la justice à enquêter sur les personnes soupçonnées d'infractions de terrorisme et autres infractions graves et à les poursuivre, en particulier grâce à un appui à la cellule antiterroriste spécialisée, et qui devra s'accompagner d'un renforcement de la sécurité dans les prisons et les tribunaux et des mesures visant à prévenir les conflits et la violence. La Mission aidera les autorités maliennes à appliquer les dispositions de l'Accord de paix relatives à la justice et à la réconciliation, notamment celles qui visent à garantir le bon fonctionnement des mécanismes de justice transitionnelle comme la Commission vérité, justice et réconciliation, et elle prêtera son concours à la Commission internationale d'enquête. Elle appuiera également les efforts déployés au niveau national pour que ces mécanismes complètent mieux les mécanismes de justice traditionnels, dans le respect de l'Accord de paix, du droit national et des normes internationales.

18. Il faudra investir dans les systèmes d'alerte rapide et dans des mesures de protection statiques supplémentaires pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission face aux menaces qui pèsent de plus en plus lourdement sur l'ONU et la communauté internationale au Mali. Compte tenu des conditions de sécurité dans le pays et des menaces que constituent les mines et les engins explosifs pour la population et le personnel des Nations Unies, le Service de la lutte antimines maintiendra son appui à l'atténuation des risques posés par les engins explosifs improvisés, indispensable pour préserver la liberté de circulation de la Mission dans un environnement à haut risque.

19. La Mission opère dans des zones diverses, éloignées et très instables. Son personnel et ses installations ont subi de nombreuses attaques visant plus précisément ses camps, ses patrouilles, ses convois de matériel et les aérodromes qu'elle utilise. En outre, ses convois et ses patrouilles sont menacés par des engins explosifs improvisés qui ont déjà fait des morts et des blessés graves.

20. Pour lutter contre ces menaces en constante évolution, la Mission continuera de revoir sans cesse ses mesures de sécurité afin de les adapter aux lacunes et aux risques constatés. Elle a mis en place des mesures de sécurité passives (bastions et murs pare-éclats en T, systèmes de vidéosurveillance et abris souterrains fortifiés ou barrières mobiles aux entrées principales de ses sites). En outre, comme par le passé, elle fournira un toit de protection à toutes ses catégories de personnel et dans tous ses sites dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies en raison du risque élevé de tirs indirects.

21. La Mission fera en sorte que le personnel reçoive une formation aux premiers secours en plus de la formation obligatoire « Sécurité et sûreté en mission ». En outre, le Service de la lutte antimines restera mobilisé pour améliorer les conditions globales de sécurité des camps de Kidal et de Gao et des convois, notamment : a) en accompagnant les unités militaires, les compagnies chargées de neutraliser les explosifs et munitions et les bataillons d'infanterie et en les formant à la lutte contre les engins explosifs improvisés ; b) en entretenant les véhicules à l'épreuve des mines des pays fournisseurs de contingents chargés de neutraliser les explosifs et

munitions ; c) en mettant des équipes cynophiles de détection d'explosifs à disposition à Gao, Tombouctou, Kidal, Bamako et Mopti.

22. La Mission s'attend à ce que l'insécurité perdure en 2018/19. En conséquence, elle maintiendra les solutions technologiques dont disposent les services de protection des camps de Kidal et de Gao (utilisation combinée de caméras optiques et infrarouges et de radars et systèmes d'alerte rapide en cas de tirs indirects touchant les camps). Elle a l'intention d'étendre ce type de services aux sites de Tombouctou et de Ménaka.

23. Pour renforcer la sécurité, la Mission prévoit de mettre à exécution la radio-identification de ses véhicules à Gao, Kidal, Tombouctou et Mopti et de déployer des systèmes de localisation de type Blue Force Tracking visant à suivre les patrouilles de longue distance, les convois et l'évacuation des victimes et des malades.

24. La Mission a l'intention de charger un nouveau Centre d'opérations intégrées de suivre en temps réel tous ses services, infrastructures et installations d'informatique et de communications à mission critique. En outre, elle mettra en service le système de secours recommandé pour que les services satellites à l'appui des sites de Bamako, Gao, Kidal, Tombouctou, Mopti et Ménaka assurant la continuité des opérations et la reprise après sinistre ne fassent pas défaut. Elle prévoit de moderniser son infrastructure informatique en améliorant son réseau à fibre optique et en optimisant la bande passante des fournisseurs d'accès Internet privés grâce à des satellites. Elle s'efforcera également de fournir des services d'information géospatiale à mission critique adaptés ainsi que des dispositifs de télécommunication stratégiques et tactiques à toutes ses composantes dans toute sa zone d'opérations.

25. En 2018/19, la Mission mettra au maximum sur la mise en place de la nouvelle chaîne d'approvisionnement. Elle disposera de deux centres d'approvisionnement principaux (Bamako et Gao) et de trois centres secondaires (Mopti, Tombouctou et Kidal). Les livraisons seront expédiées directement à Gao, principalement par Niamey, ce qui permettra d'éviter de longs et coûteux transbordements à Bamako. Une fois la piste d'atterrissage de Gao remise en état, la relève des militaires et du personnel passera par cet aéroport.

26. La majeure partie de l'infrastructure est déjà établie dans les six camps intégrés et les huit camps de soutien, mais la Mission prévoit de construire à Diabali un camp pour bataillon capable d'accueillir 850 personnes et d'agrandir le camp de Douentza pour pouvoir y loger deux compagnies d'infanterie supplémentaires compte tenu du nouveau plan de déploiement de la force, qui est fondé sur les menaces apparues dans des régions auparavant considérées comme sûres, comme le centre du Mali. Le camp de Diabali est déjà opérationnel, mais c'est une base d'opérations mobile qui ne peut pas accueillir les effectifs qu'il est prévu d'y déployer. En outre, Douentza, qui ne peut actuellement accueillir que deux compagnies d'infanterie et un quartier général de bataillon, n'a pas la capacité suffisante pour héberger les deux compagnies d'infanterie supplémentaires qui doivent y être déployées.

27. Comme par le passé, la Mission mènera à bien des projets de protection de l'environnement pour réduire son empreinte écologique, notamment en installant des stations d'épuration à tous ses sites et en recourant plus largement à l'élimination raisonnée des déchets solides et biomédicaux. Elle prévoit aussi d'installer des panneaux solaires et un système énergétique hybride pour réduire son empreinte carbone et exploiter davantage les énergies renouvelables.

28. En ce qui concerne les déplacements à l'intérieur de la zone de la Mission et, le cas échéant, à l'extérieur, comme par le passé, la Mission exploitera une flotte aérienne et un parc de véhicules et de matériel roulant. À cet égard, la Mission conservera dans tout le pays une combinaison d'avions et d'hélicoptères civils et

militaires, d'engins de surveillance avec ou sans pilote et de systèmes ou dispositifs de reconnaissance aérienne à l'appui de ses activités opérationnelles et logistiques.

29. Du fait de la difficulté du terrain et des conditions de sécurité dans le nord du Mali, qui resteront des freins à la libre circulation et aux déplacements logistiques au sol, la Mission comptera fortement sur ses moyens aériens pour effectuer des patrouilles, déplacer marchandises et passagers et évacuer victimes et malades. Pour l'exercice 2018/19, la composition de sa flotte aérienne militaire et civile a été déterminée en fonction des besoins, du rapport coût-efficacité et du concept général d'opérations de la force. La Mission prévoit d'exploiter 29 hélicoptères et 11 avions qui seront répartis dans divers sites (Bamako, Tombouctou, Mopti, Gao, Kidal, Tessalit et Ménaka).

30. Comme par le passé, la Mission recourra à des services de systèmes d'aéronefs civils et militaires non habités ou pilotés à distance à grande autonomie, courte portée et altitude moyenne. Elle les réévaluera de nouveau et pourrait remplacer les services de systèmes de drones commerciaux par des dispositifs de surveillance et de reconnaissance légers habités si cela lui permettait de faire des économies. En consultation avec le Siège, elle continuera à chercher des solutions technologiques novatrices et des moyens d'obtenir les meilleurs services de surveillance et de reconnaissance aux meilleurs tarifs et de normaliser les systèmes de drones ou les dispositifs habités de reconnaissance et de surveillance.

31. En 2018/19, la Mission réduira ses dépenses (gains d'efficacité) de 11 583 400 dollars en reconfigurant sa flotte aérienne, notamment en remplaçant certains de ses appareils par d'autres présentant les mêmes avantages mais coûtant moins cher et un système de drones par un autre offrant une meilleure couverture à moindres coûts.

32. En outre, pour ce qui est des déplacements, la Mission réorganisera son parc de véhicules autour de deux pôles logistiques, compte tenu de son nouveau dispositif et de ses besoins opérationnels, Gao devenant le principal pôle pour le Secteur nord et le Secteur est (huit sites), tandis que Bamako (avec un entrepôt à Mopti) desservira les sites du Secteur ouest (six camps).

33. Une des priorités de la Mission en 2018/19 sera de fournir des services de santé adéquats à son personnel civil et militaire à plus de sites. La capacité civile de la Mission comptera quatre dispensaires de niveau I (Bamako, Gao, Mopti et Tombouctou), celui de Bamako devant désormais rester ouvert jour et nuit. Comme par le passé, la Mission aura aussi un contrat de service avec un hôpital de niveau II à Bamako qui dispensera les soins non pris en charge par la Mission et servira de point de transit pour les évacuations et d'établissement de réserve en cas de blessés très nombreux. Elle conclura aussi une entente avec un hôpital privé de Mopti offrant des services de chirurgie et d'urgences pour le personnel basé ou déployé dans le centre du pays. Elle ouvrira des groupes de soutien psychosocial dans chacun de ses secteurs, Gao desservant Ménaka, pour répondre aux nouveaux besoins des membres du personnel touchés par l'insécurité et les conditions météorologiques extrêmes.

34. Grâce à des pays fournisseurs de contingents, la Mission disposera de trois hôpitaux de niveau II (Gao, Tombouctou et Kidal) qui desserviront le Secteur est, le Secteur ouest et le Secteur nord, respectivement.

35. Concernant les services médicaux de niveau III, la Mission conservera ses accords avec des hôpitaux militaires de Dakar, encadrés par une lettre d'attribution, et des arrangements contractuels avec un hôpital privé de niveau II-plus situé à Niamey en appui aux nouveaux itinéraires de ravitaillement et de relève et au personnel déployé dans le nord du Mali. Comme par le passé, les soins de niveau IV seront dispensés à l'extérieur du pays, grâce à des arrangements contractuels avec des

hôpitaux privés de Nairobi et des lettres d'attribution de ces services à des hôpitaux du Caire.

36. La Mission prévoit de prolonger le contrat des équipes sanitaires aériennes du secteur privé déployées à Bamako et à Tessalit, qui assurent les évacuations sanitaires, les soins en vol et les escortes jusqu'à Bamako puis vers les hôpitaux de niveaux III et IV. Elle dispose aussi des équipes sanitaires aériennes de trois pays fournisseurs de contingents, qui devraient continuer à s'acquitter des mêmes fonctions dans leur zone respective (Gao, Kidal et Tombouctou).

37. La Mission se propose de réorganiser ses structures d'appui en 2018/19 comme le font les autres missions, dans un souci d'harmonisation, pour en faire des structures capables d'assurer la prestation de services de bout en bout. Cela permettrait de regrouper de multiples unités de niveaux différents et de tenir compte de l'importance du service et de la satisfaction du client. Les postes nécessaires à la nouvelle structure d'appui seraient pourvus par des membres du personnel de la Mission qui seraient transférés ou réaffectés vers d'autres piliers pour assurer les fonctions réparties selon le nouvel organigramme.

38. S'il est indéniable qu'une restructuration améliorerait la fourniture de services par la Division de l'appui à la mission, l'évolution de la situation sur le terrain pose une nouvelle difficulté de taille : il est de plus en plus compliqué d'acheminer des marchandises et de fournir des services hors de Bamako. Les régions éloignées posent des problèmes logistiques en raison de la longueur des itinéraires et le personnel d'appui sur place travaille encore dans des conditions extrêmement précaires.

39. Par ailleurs, il est prévu d'ouvrir l'axe Cotonou-Niamey-Gao, dont les avantages seront plus marqués une fois l'aéroport de Gao pleinement opérationnel. En effet, à l'heure actuelle, cet itinéraire a une capacité limitée parce que la piste d'atterrissage de Gao pouvant accommoder de gros appareils n'est pas encore achevée, mais la Mission prévoit de l'emprunter pour assurer la relève de la plupart des soldats déployés dans le nord Mali.

40. La Mission prévoit également d'examiner régulièrement les mesures de sécurité visant à garantir la sûreté de son personnel et de ses installations en permanence. Elle a pris des initiatives, comme de doter les logements d'un toit de protection, pour protéger son personnel en cas d'attaque contre ses installations.

41. Le budget proposé couvre le déploiement de 1 919 membres du personnel, dont 813 recrutés sur le plan international et 898 sur le plan national, y compris 147 administrateurs et 2 occupant des emplois de temporaire, ainsi que 189 Volontaires des Nations Unies et 19 membres du personnel fourni par les gouvernements. Il prévoit la création de 5 postes (1 P-4 et 4 SM), le transfert de 94 postes et emplois de temporaire et le reclassement de 4 postes.

42. De sa création au 31 décembre 2017, le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali a enregistré en tout 61,8 millions de dollars de contributions et 47,5 millions de dollars de dépenses, le solde inutilisé étant de 14,3 millions de dollars. Les contributions reçues ont été réservées au financement de projets visant la réduction des conflits et la stabilisation, la restauration de l'autorité de l'État, l'obtention d'effets concrets pour les communautés, l'appui aux mécanismes nationaux et locaux de réconciliation, le renforcement de la participation des femmes, l'aide à l'Observateur indépendant et la sécurité collective.

43. La Mission a déjà mis en place divers programmes et projets visant à prévenir et à atténuer les conséquences de la dégradation de l'environnement, en particulier : la diffusion de la politique de l'ONU, notamment au moyen de messages envoyés à l'ensemble du personnel ; des inspections et des plans d'action visant à faire en sorte

que toutes les parties concernées sont au courant des consignes et les appliquent ; le traitement des déchets, grâce notamment aux stations d'épuration. La Mission a chargé par un prestataire de services de collecter, de traiter et d'éliminer les déchets solides et biomédicaux. En 2018/19, elle espère conclure une entente portant sur l'élimination des déchets dangereux. En outre, le contrat d'approvisionnement en carburant oblige le fournisseur à traiter tous les déchets de carburant et des inspections de contrôle sont généralement effectuées par le personnel de la Mission.

44. La Mission suppose que les éléments terroristes présents au Mali poursuivront leur action, donc elle a prévu des mesures de sécurité physiques et technologiques à tous ses sites. Comme par le passé, elle devrait essuyer des attaques aux engins explosifs improvisés, notamment contre les convois d'avitaillement ou de ravitaillement. L'insécurité devrait persister, entravant les opérations logistiques, notamment la livraison de marchandises et la conduite des patrouilles prévues, ce qui pourrait empêcher les fournisseurs de tenir leurs engagements.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

45. En 2018/19, il demeurera capital pour la MINUSMA d'agir de concert avec ses partenaires internationaux, en particulier l'Union africaine et sa Mission pour le Mali et le Sahel, le G5 Sahel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne, ainsi qu'avec l'Algérie et les États de la sous-région, pour s'acquitter de son mandat. La Mission continuera de prêter une assistance technique au secrétariat de la plateforme ministérielle de coordination pour le Sahel et de nouer le dialogue avec le poste de commandement interarmées de théâtre du G5 Sahel situé à Sévaré et de lui communiquer des renseignements, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. En outre, elle poursuivra sa collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et les gouvernements de la région pour améliorer l'analyse régionale portant sur la politique et la sécurité et favoriser une coopération sans réserve des États de la région. Comme précédemment, le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) apportera à ses missions clientes un appui régional dans les domaines suivants : intégration des nouvelles recrues et cessations de service, avantages et états de paie, règlement des fournisseurs, voyages et autres prestations, traitement des demandes de remboursement (frais de scolarité, frais de voyage en mission, etc.), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

46. Comme par le passé, la Mission s'emploiera à offrir aux communautés touchées par le conflit des dividendes de la paix palpables, de concert avec les autorités maliennes et l'équipe de pays des Nations Unies. Elle cherchera à se coordonner davantage avec cette dernière, notamment dans le cadre du Plan-cadre intégré des Nations Unies pour l'aide au développement au Mali 2015-2019 et d'activités programmatiques. Elle exécutera également un plan de transition conjoint établi en application de la résolution [2364 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, conformément aux directives de l'Organisation et aux pratiques exemplaires pertinentes, dont l'objectif sera de garantir une division efficace des tâches et une complémentarité des initiatives pour lui permettre de réduire progressivement ses contributions à la réalisation d'objectifs prioritaires communs tandis que le rôle des organismes des Nations Unies

se fera de plus en plus important dans les domaines où ils disposent d'un avantage comparatif.

47. La Mission poursuivra sa collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies dans le domaine de la santé pour tirer parti des avantages de l'intégration afin de maximiser l'utilisation des ressources disponibles, qui sont limitées, et de favoriser la prévention et une action concertée en cas d'épidémie et de pandémie comme celle du VIH/sida.

48. Dans le cadre d'une équipe électorale intégrée des Nations Unies, la Mission fournira un appui intégré au Mali pour les élections présidentielles et législatives de 2018 et pour le référendum constitutionnel, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Elle mettra l'accent sur : a) l'assainissement de l'environnement politique pour qu'il soit propice à la tenue d'élections pacifiques ; b) l'amélioration des conditions de sécurité pour qu'elles soient favorables à la tenue d'élections ; c) la fourniture d'un appui logistique et technique ; d) la promotion de la participation des femmes aux opérations électorales. Comme par le passé, elle prêtera son concours à l'élaboration de stratégies visant à mieux protéger les femmes contre les violences sexuelles liées aux conflits et les enfants dans le conflit armé au Mali, en coordination avec la société civile, les autorités locales et les partenaires des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). En outre, elle collaborera avec les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale à mobiliser les ressources financières et les compétences techniques nécessaires pour renforcer les capacités de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et soutenir la réinsertion socioéconomique durable des ex-combattants dans la vie civile. Elle s'emploiera aussi à améliorer encore la synergie créée par la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises pour promouvoir des modes d'instauration de l'état de droit axés sur les droits de l'homme.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

49. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

50. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2017/18	1	–	3	2	2	8	2	–	10
Postes proposés 2018/19	1	–	3	2	2	8	2	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques									
Postes approuvés 2017/18	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Postes proposés 2018/19	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2017/18	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Postes proposés 2018/19	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef d'état-major									
Postes approuvés 2017/18	–	1	5	3	3	12	4	5	21
Postes proposés 2018/19	–	1	5	3	3	12	4	5	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2017/18	–	–	3	8	1	12	4	5	21
Postes proposés 2018/19	–	–	3	8	1	12	4	5	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	8	1	11	–	10	21
Postes proposés 2018/19	–	–	2	8	1	11	–	10	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de la communication stratégique et de l'information									
Postes approuvés 2017/18	–	1	4	5	5	15	50	5	70
Postes proposés 2018/19	–	1	4	5	5	15	50	5	70
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires juridiques									
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	3	1	6	3	2	11
Postes proposés 2018/19	–	–	2	3	1	6	3	2	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Équipe déontologie et discipline										
Postes approuvés 2017/18	–	1	2	2	1	6		1	1	8
Postes proposés 2018/19	–	1	2	2	1	6		1	1	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–		–	–	–
Groupe des commissions d'enquête										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	2	4		–	1	5
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	2	4		–	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–		–	–	–
Chefs des bureaux locaux										
Postes approuvés 2017/18	–	4	3	–	4	11		8	–	19
Postes proposés 2018/19	–	4	3	–	4	11		8	–	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–		–	–	–
Groupe du VIH/sida										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	–	–	1		–	2	3
Postes proposés 2018/19	–	–	1	–	–	1		–	2	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–		–	–	–
Total										
Effectif approuvé 2017/18	3	7	30	33	22	95		76	31	202
Effectif proposé 2018/19	3	7	30	33	22	95		76	31	202
Variation nette	–	–	–	–	–	–		–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 1 : réconciliation politique et application de l'Accord de paix

51. Comme décrit ci-dessous, la MINUSMA s'attachera à mettre en œuvre ses priorités stratégiques et appuiera notamment l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Dans ce cadre, elle veillera à : a) favoriser les progrès en matière de gouvernance démocratique ; b) promouvoir des élections libres, régulières, transparentes, crédibles, pacifiques et ouvertes à tous ; c) mettre en place un environnement politique propice à l'application de l'Accord ; d) appuyer et surveiller l'application de l'Accord, notamment par l'intermédiaire du Comité de suivi de l'Accord ; e) encourager le règlement des litiges auxquels l'application de l'Accord donne lieu en prêtant ses bons offices. Elle continuera de dialoguer avec les institutions et organisations maliennes pour favoriser l'application intégrale, effective et sans exclusive de l'Accord, en se concentrant sur les activités prioritaires énoncées dans les hypothèses budgétaires ainsi que sur l'exécution des produits associés.

52. Dans cette optique, la Mission dirigera notamment le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord, en coprésidera le Sous-Comité chargé de la défense et de la sécurité, et prendra activement part aux activités des trois autres sous-comités. Elle concourra également aux travaux de l'Observateur indépendant en lui fournissant des services d'appui logistique, organisationnel et fonctionnel. Conformément aux hypothèses budgétaires, elle aidera en outre les autorités maliennes à préparer,

organiser et tenir des élections libres, régulières, transparentes, crédibles, pacifiques et ouvertes à tous (le premier tour des élections présidentielle et législatives devrait avoir lieu en juillet et en novembre 2018, respectivement, tandis qu'un référendum constitutionnel est prévu pour le deuxième trimestre de 2019). À ce titre, elle dispensera notamment un appui et des conseils d'ordre logistique et technique et mènera des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités. Elle continuera de veiller à la participation pleine et effective des partis politiques, des mouvements signataires et des organisations de la société civile, en particulier les associations de femmes et de jeunes, des chefs religieux et des syndicats, à l'application de l'Accord. Dans ce cadre, elle mènera des activités d'information et encouragera le dialogue et les mesures de confiance. Par ailleurs, elle mettra en œuvre les sept engagements du Plan d'action du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix (voir [A/65/354-S/2010/466](#)), mènera toutes ses activités en tenant systématiquement compte de cette problématique et s'emploiera à promouvoir l'application de la loi établissant qu'au moins 30 % des postes soumis à élection ou nomination doivent être occupés par des femmes.

53. Les résultats obtenus par la Mission dans le cadre de ces activités seront évalués grâce à un ensemble d'indicateurs de succès, qui permettront de mesurer l'appui fourni en ce qui concerne la réconciliation et l'application de l'Accord.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Amélioration de la gouvernance démocratique	1.1.1 Augmentation du nombre d'organisations de la société civile participant aux activités (ateliers, séances d'information, de sensibilisation et de formation et renforcement des capacités) relatives à l'élaboration de documents sur la planification locale, la gestion de l'administration et des finances locales, et le suivi de l'application (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 80 organisations de la société civile ; 2018/19 : 140 organisations de la société civile) 1.1.2 Augmentation du nombre de structures de coordination de la société civile, y compris les tribunes consacrées aux femmes et aux jeunes, créées pour suivre les progrès concernant l'application de l'Accord de paix (2016/17 : 1 ; 2017/18 : 2 ; 2018/19 : 3) 1.1.3 Renforcement de la mobilisation des femmes et de leur participation au processus de paix, par l'intermédiaire des représentantes des associations de femmes, y compris de jeunes femmes, et des dirigeantes (2016/17 : 420 ; 2017/18 : 500 ; 2018/19 : 600)

Produits

- Organisation de 12 ateliers visant à encourager la société civile à participer à l'élaboration de documents relatifs à la planification locale, à la gestion de l'administration et des finances locales, et au suivi de leur application
- Appui à l'application au Mali de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment grâce à 2 ateliers (1 à Bamako et 1 à Mopti) qui permettront de consolider les résultats obtenus dans le cadre de la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à la traduction de la résolution en 5 langues locales et à la diffusion de résumés dans tout le pays par 10 médias locaux

- Tenue de réunions trimestrielles à Bamako pour améliorer la coordination et la coopération avec la société civile et les relations entre cette dernière et les structures étatiques
- Organisation, dans les régions de Mopti, de Gao et de Tombouctou, de 3 ateliers en vue de la création d'un observatoire de la société civile à des fins d'alerte et de contrôle citoyen, une attention particulière étant portée au suivi de la mise en œuvre des mesures temporaires et de l'application concrète de l'Accord de paix
- Organisation de séances mensuelles de sensibilisation et de tables rondes trimestrielles dans 5 régions (Mopti, Ménaka, Gao, Tombouctou et Kidal) entre les organisations de la société civile (notamment les organisations de femmes et de jeunes) et les autorités locales et nationales afin de promouvoir la participation de tous à la vie politique ainsi qu'une prise de décisions et une gouvernance collaboratives, l'objectif étant d'encourager les autorités à associer les organisations de la société civile aux décisions prises aux échelons national, régional et municipal et au niveau des cercles

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Tenue d'élections libres, régulières, transparentes, crédibles, pacifiques et ouvertes à tous

1.2.1 Le code électoral est en tous points conforme aux dispositions de l'Accord de paix et aux normes électorales internationales (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 0 ; 2018/19 : 1).

1.2.2 Toutes les catégories de parties prenantes aux élections nationales (les organismes de gestion des élections, les partis politiques, les organisations de la société civile, notamment celles représentant les femmes et les jeunes, les médias, les autorités locales, les chefs religieux, les forces de défense et de sécurité et les mouvements signataires) disposent des outils techniques et des renseignements nécessaires à l'organisation d'élections pacifiques, libres, ouvertes à tous et desquelles il sera rendu compte (2016/17 : les 8 catégories de parties prenantes ; 2017/18 : 8 ; 2018/19 : 8).

1.2.3 Les candidates aux élections législatives reçoivent un appui continu (pourcentage de femmes élues : 2016/17 : 25,59 % ; 2017/18 : 30 % ; 2018/19 : 30 %).

1.2.4 Les autorités maliennes et les organismes de gestion des élections reçoivent une assistance logistique et une aide en matière de sécurité pour que le matériel électoral puisse être transporté de Bamako aux communes et que le scrutin se déroule dans de bonnes conditions de sécurité (2016/17 : aide apportée aux 644 communes où l'on vote ; 2017/18 : aide apportée aux 703 communes ; 2018/19 : aide apportée aux 703 communes).

1.2.5 Un système de statistiques électorales efficace, qui permet de publier les résultats provisoires dans les délais prévus par la loi, est mis en place et fait l'objet d'un suivi (2016/17 : inexistant ; 2017/18 : mise en place ; 2018/19 : suivi).

Produits

- Prestation de conseils techniques à la Commission des lois constitutionnelles de l'Assemblée nationale et renforcement de ses capacités au moyen de réunions mensuelles et de 2 ateliers avec les organismes de gestion des élections et les acteurs politiques majeurs du Mali, afin de poursuivre le recensement des principales lacunes du droit électoral, la révision de ce droit et l'élaboration d'un code électoral
- Prestation de conseils techniques dans le cadre de 3 sessions de renforcement des capacités des organes de presse et des organisations de la société civile, afin de permettre à ces derniers d'organiser, à l'intention des électeurs, des campagnes d'information immédiatement avant les événements importants, tels que l'inscription sur les listes électorales et les élections, d'informer les gens sur le système électoral, de sensibiliser les citoyens à l'importance du droit de vote et d'encourager la population à participer aux élections, ce qui constitue un excellent moyen de s'investir dans la vie politique locale
- Renforcement des capacités grâce à des réunions mensuelles et à un atelier à l'intention des organismes maliens de gestion des élections, des autorités locales, du Ministère de la justice et de la Cour constitutionnelle, sur les thèmes suivants : élaboration et mise en œuvre de stratégies d'instruction civique des électeurs, définition des limites des nouvelles circonscriptions en matière électorale, perfectionnement de la liste électorale biométrique et bonne gestion des différends électoraux
- Organisation de 15 ateliers de prévention et d'atténuation des conflits liés aux élections à l'intention des organismes de gestion des élections, des organisations de la société civile, des associations de femmes, des autorités locales, des partis politiques, des forces de sécurité maliennes, des groupes signataires et des médias, à Bamako, à Mopti, à Tombouctou, à Gao et à Kidal (à raison de 3 ateliers par lieu)
- Prestation de services d'appui aux organismes maliens indépendants de gestion des élections dans le cadre des préparatifs et de l'organisation des élections présidentielle et législatives, notamment le transport de 250 tonnes de matériel électoral et de 600 agents électoraux maliens, le recrutement, la formation et le déploiement de 78 vacataires locaux, la location de 53 véhicules et la production de 78 lots de matériel électoral
- Fourniture d'une aide aux forces de sécurité maliennes sous la forme de 50 escortes armées et de 200 patrouilles, au minimum, afin d'encadrer les élections
- Prestation d'un appui au Ministère de l'administration territoriale, à savoir la création d'un système de traitement statistique des résultats qui lui permettrait de suivre les progrès, en temps réel, du dénombrement des suffrages et l'organisation de 3 sessions de renforcement des capacités et 1 séminaire sur les systèmes de ce type, auxquels participeront les organes de gestion des élections, les partis politiques et les organisations de la société civile
- Organisation de campagnes d'information sur le cycle électoral afin de sensibiliser les citoyens et les électeurs aux modalités des scrutins et d'éviter l'éclatement de conflits y relatifs, notamment la diffusion de 5 messages radio dans au moins 6 langues, 10 débats (en français et en bambara), 10 entretiens, 5 reportages radio et 2 reportages vidéo, la couverture en direct des activités électorales et la distribution de 5 000 affiches, 2 000 brochures et 1000 t-shirts, entre autre matériel promotionnel

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Mise en place d'un environnement politique propice à l'application de l'Accord de paix

1.3.1 La Mission continue de mobiliser les institutions et les acteurs sociaux maliens, au moyen d'ateliers et de réunions, afin d'appuyer l'application de l'Accord de paix (Parlement : 2016/17 : 4 ateliers et réunions ; 2017/18 : 4 ; 2018/19 : 3 ; partis politiques : 2016/17 : 4 ; 2017/18 : 4 ; 2018/19 : 3 ; syndicats : 2016/17 : 1 ; 2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1).

1.3.2 La Mission apporte un appui et une assistance technique accrus au Ministère de la réconciliation nationale, au Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle et aux conseils régionaux (projets soutenus : Ministère de la réconciliation nationale : 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 0 ; 2018/19 : 2 ; Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle : 2016/17 : 0 ; 2017/18 : 0 ; 2018/19 : 1 ; conseils régionaux : 2016/17 : 0 ; 2017/18 : 0 ; 2018/19 : 1).

1.3.3 Un plus grand nombre d'équipes régionales de réconciliation constituées par le Ministère de la réconciliation nationale sont opérationnelles dans les 11 régions : (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 9 ; 2018/19 : 11).

1.3.4 Les conflits inter et intracommunautaires dans le centre et dans le nord du Mali sont gérés de manière pacifique, notamment en organisant des dialogues au niveau local, en associant les principales parties prenantes et en menant des projets qui s'attaquent aux causes des conflits (nombre d'initiatives de règlement des conflits menées à bien : 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 4 ; 2018/19 : 8 ; nombre de dialogues engagés avec les parties prenantes locales : 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 20 ; 2018/19 : 60).

Produits

- Aide à l'organisation de 3 réunions avec des partis politiques, 3 réunions avec des commissions ad hoc de l'Assemblée nationale et 1 atelier avec les syndicats sur leur contribution à l'application de l'Accord de paix
- Prestation d'une assistance technique, sous forme d'orientations stratégiques et opérationnelles, au Ministère de la réconciliation nationale (mise en œuvre de la politique nationale de réconciliation) ; au Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle (application des recommandations résultant des enquêtes sur la réconciliation et la réinsertion socioéconomique dans le nord et le centre du Mali que la MINUSMA continue de mener) ; aux Ministères de la décentralisation et de la fiscalité locale et de l'administration territoriale (conseils régionaux et réformes des institutions et de la Constitution)
- Aide au règlement des conflits locaux au moyen : de séances de travail mensuelles (réunions et ateliers) avec le Ministère de la réconciliation nationale à Bamako et les équipes régionales de réconciliation dans les régions du centre et du nord, notamment de conseils en la matière et sur le fonctionnement des équipes ; de réunions mensuelles de dialogue intercommunautaire avec les principaux acteurs locaux du processus de paix (autorités locales, groupes de la société civile et notables) dans 5 régions du centre et du nord du Mali, afin de gérer et de prévenir les conflits et d'installer une dynamique de collaboration entre les principaux acteurs, d'une part, et entre ces acteurs et la Mission, d'autre part, l'objectif étant de faire avancer le processus de paix ; de 8 initiatives contribuant à résoudre les conflits locaux dans le centre et dans le nord du Mali

Réalisations escomptées

1.4 Facilitation et suivi de l'application de l'Accord de paix, notamment par l'intermédiaire du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord

Indicateurs de succès

1.4.1 Organisation de réunions plénières mensuelles du Comité de suivi de l'Accord sur les questions liées à l'application de l'Accord (2016/17 : 10 ; 2017/18 : 12 ; 2018/19 : 12)

1.4.2 Organisation de réunions plénières mensuelles des 4 sous-comités thématiques du Comité de suivi de l'Accord (2016/17 : le Sous-Comité chargé des questions politiques et institutionnelles s'est réuni 8 fois ; le Sous-Comité chargé de la défense et de la sécurité 7 fois ; le Sous-Comité chargé du développement économique, social et culturel 6 fois ; le Sous-Comité chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires 6 fois ; 2017/18 : 12 ; 2018/19 : 12)

1.4.3 Visites régulières au Mali de l'Observateur indépendant, dont le mandat, défini dans l'Accord de paix, consiste à évaluer les progrès accomplis dans l'application de l'Accord et à en rendre compte (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 1 ; 2018/19 : 3)

Produits

- Organisation des réunions mensuelles du Comité de suivi de l'Accord et de celles des 4 sous-comités thématiques, participation et prestation de services techniques à ces réunions, diffusion des rapports qui en sont issus et gestion des documents liés à l'application de l'Accord de paix
- Coordination des réunions préparatoires du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et de ses 4 sous-comités en vue des réunions du Comité et des sous-comités et établissement des rapports correspondants
- Prise en charge du transport des représentants des parties à l'Accord de paix depuis le centre et le nord du Mali jusqu'à Bamako pour leur permettre de participer aux réunions du Comité et des 4 sous-comités
- Coprésidence du sous-comité chargé de la défense et de la sécurité et prestation de services techniques
- Prestation d'un appui organisationnel, opérationnel et logistique à l'Observateur indépendant, notamment en élaborant des rapports tous les 4 mois
- Concertations mensuelles avec le Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord et d'autres structures de coordination des autorités maliennes chargées de superviser l'application dudit accord
- Organisation de 2 campagnes de sensibilisation sur le mandat de la Mission et les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de paix, y compris 90 activités sur le terrain à Bamako et dans le centre et le nord du Mali et réalisation de 1 documentaire, 3 messages et 3 reportages vidéo, et de 3 albums photo

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.5 Règlement des litiges auxquels l'application de l'Accord de paix donne lieu

1.5.1 Coordination de l'aide internationale par le Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord et les autres institutions étatiques chargées d'appliquer l'Accord (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 12 réunions de coordination ; 2018/19 : 12 réunions de coordination)

1.5.2 Règlement des points de contentieux au sujet de l'application de l'Accord de paix grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et à la médiation internationale, notamment à l'appui fourni au Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord

Produits

- Organisation de réunions de coordination mensuelles avec le Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord et les autres commissions et institutions nationales chargées d'appliquer l'Accord, et établissement de rapports
- Organisation de réunions de coordination mensuelles avec l'équipe de médiation internationale et la communauté internationale, et établissement de rapports
- Exécution de 3 projets visant à instaurer la confiance entre les parties à l'Accord de paix

Facteurs externes

Évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire non anticipée dans les hypothèses budgétaires ; cas de force majeure ; modifications apportées au mandat au cours de l'exercice ; modifications de l'appui financier et politique fourni par la communauté internationale en faveur du processus de paix ; modifications du calendrier électoral en 2018/19 ; détermination dont font preuve les parties concernant le processus de réconciliation politique et l'application de l'Accord de paix

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (Réconciliation politique et application de l'Accord de paix)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2017/18	–	3	9	11	4	27	14	9	50
Postes proposés 2018/19	–	3	9	11	4	27	14	9	50
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires électorales									
Postes approuvés 2017/18	–	1	3	3	1	8	5	5	18
Postes proposés 2018/19 ^b	–	1	3 ^b	3	1	8	5	5	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2017/18	–	4	12	14	5	35	19	14	68
Effectif proposé 2018/19	–	4	12	14	5	35	19	14	68
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Dont un poste P-4 reclassé à la classe P-5.

Section des affaires électorales

Personnel recruté sur le plan international : pas de modification (reclassement d'un poste de P-4 à la classe P-5)

54. Dans sa résolution [2364 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a chargé la MINUSMA de concourir, dans les limites de ses moyens et dans ses zones de déploiement, à l'organisation d'élections transparentes, régulières, libres et ouvertes à tous, ainsi qu'à la tenue d'un référendum constitutionnel, en apportant notamment aux autorités maliennes l'aide technique voulue et en mettant en place des mesures de sécurité,

conformément aux dispositions de l'Accord de paix. Dans ce contexte, la Mission collaborera étroitement avec les autorités et les autres parties prenantes aux réformes électorales destinées à créer une institution unique de gestion des élections dans le pays, y compris aux questions liées à la modernisation du système de communication et de gestion des résultats électoraux et à l'élaboration d'un code électoral. Afin de mener à bien ces projets dans les meilleurs délais, elle prêtera aux autorités maliennes un appui technique.

55. Actuellement dotée d'un effectif autorisé de 18 postes (1 D-1, 3 P-4, 3 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 5 postes de Volontaire des Nations Unies), la Section des affaires électorales concourra à l'organisation des élections présidentielle et législatives en tirant parti des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et en prêtant des services techniques et logistiques et un appui en matière de sécurité nécessaires pour garantir des élections libres, régulières, transparentes, crédibles, pacifiques et ouvertes à tous au Mali. Elle s'emploiera à faire respecter la règle selon laquelle au moins 30 % des postes soumis à élection ou nomination doivent être pourvus par des femmes, laquelle n'est pas encore suivie d'effets concrets. Elle collaborera étroitement avec les partis politiques, les groupes de jeunes, les dirigeantes et les chefs religieux afin d'encourager les femmes à briguer des charges locales et nationales, au moyen d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation.

56. Compte tenu du calendrier électoral chargé en 2018/19 et de la recommandation formulée à l'issue de la mission d'évaluation des besoins, il est proposé de reclasser un poste de spécialiste des affaires électorales (P-4) en poste de spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5).

57. En plus de dispenser des conseils concernant la planification des ressources, les questions liées aux élections ainsi que l'élaboration et l'exécution de programmes d'appui stratégique et logistique, qui porteront notamment sur les mesures de sécurité et la coordination, le spécialiste hors classe des affaires électorales jouera un rôle déterminant s'agissant de nouer des partenariats politiques et de dégager un consensus sur la méthode à suivre sur le long terme pour perfectionner et moderniser le système électoral malien. Pour ce faire, il informera les hauts responsables de la Mission des subtilités politiques relatives aux questions électorales, contribuera à donner aux autorités des conseils techniques, formulera des orientations et des recommandations sur la consolidation du processus électoral et concourra à la création d'institutions électorales plus solides. Il mettra également en place des dispositifs efficaces de communication et d'intégration pour que les autorités, les partenaires, les donateurs, les interlocuteurs et les autres parties prenantes aux élections soient au fait de tous les volets de la réforme du processus électoral.

Composante 2 : stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils

58. Comme indiqué ci-dessous, la Mission continuera de prendre des mesures plus énergiques pour aider les autorités maliennes à stabiliser les zones où les civils sont menacés de violences physiques, prévenir le retour d'éléments armés hostiles à la stabilisation du pays et créer des conditions de sécurité propices au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État ainsi que des Forces de défense et de sécurité maliennes.

59. La Mission continuera de s'employer à renforcer les capacités de l'État malien afin qu'il puisse protéger sa population civile, à l'aider à limiter les moyens de commettre des violences physiques contre des civils, à renforcer les capacités locales de prévention de ces violences et d'atténuation de leurs effets, et à renforcer les

systèmes d'alerte rapide mis en place en vue du suivi et de la gestion des nouvelles menaces en la matière. En outre, sans préjudice de la responsabilité de protéger des autorités maliennes, auxquelles elle incombe au premier chef, la Mission continuera de protéger les civils grâce aux bons offices des chefs des bureaux locaux et du Représentant spécial du Secrétaire général, à la protection physique assurée par la force et la Police des Nations Unies, et au renforcement de la sûreté de l'environnement mené en coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires. Pour aider les autorités maliennes, conjointement avec les acteurs de la protection humanitaire, elle définira des mesures de prévention ou d'atténuation des risques recensés de violences physiques pesant sur les civils, ainsi que des plans d'intervention en cas de menaces réelles. Elle continuera également de donner des conseils techniques aux autorités locales et aux acteurs compétents à l'échelle régionale sur les moyens d'améliorer les résultats de tous ceux qui s'efforcent de protéger les civils des violences physiques.

60. La Mission redoublera d'efforts pour assurer la sécurité dans les régions du nord et du centre du pays, où elle renforcera son dispositif pendant l'exercice 2018/19 face à la détérioration de la situation et aux problèmes qui en découlent en ce qui concerne la protection des civils. Conformément aux mémorandums d'accord que la Mission a signés avec les forces armées maliennes et le Gouvernement malien, la force continuera d'appuyer les opérations et les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes et de faciliter leur réinstallation dans le nord du pays par suite du transfert de la responsabilité de l'ancien camp de la Mission à Léré en septembre 2017. La police de la Mission continuera d'aider au renforcement des capacités par la formation, l'encadrement, l'appui technique et des projets visant à favoriser la restructuration, l'entraînement et l'équipement des forces de sécurité déployées dans le nord et le centre du pays. En renfort de la force de la Mission, la force d'intervention rapide continuera d'opérer dans toute la région du centre. Grâce au déploiement du bataillon spécialisé en convois de combat, les bataillons d'infanterie pourront continuer d'être affectés aux patrouilles dans tout le pays plutôt qu'à l'escorte de convois.

61. La Mission continuera également d'appuyer les actions de la Force conjointe du G5 Sahel dans ses zones d'opérations, le long des zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger, notamment en assurant la liaison avec le poste de commandement de cette force à Sévaré. La force continuera d'apporter son appui au Mécanisme opérationnel de coordination, à Gao, Kidal et Tombouctou. En outre, elle assurera la sécurité du personnel de la Mission dans le pays. Si l'on veut qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches dans des localités dangereuses, il est nécessaire de sensibiliser tant les militaires que le personnel civil aux risques que présentent les explosifs et de mettre en place des mécanismes et des procédures pour atténuer ces risques.

62. La Mission continuera d'aider les autorités maliennes à réformer le secteur de la sécurité. Elle appuiera notamment le fonctionnement d'une commission d'intégration, l'établissement de comités consultatifs locaux en matière de sécurité, la mise en service du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et l'adoption d'une stratégie nationale de défense et de sécurité et d'une stratégie nationale de sécurité des frontières.

63. Pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et protéger les civils, le Service de la lutte antimines de l'ONU continuera de mettre en œuvre, d'appuyer et de coordonner des activités de sensibilisation aux risques liés aux armes légères et de petit calibre, de coordonner l'aide aux victimes de conflits et de mener des activités pour réduire la violence armée. Il suivra une approche locale et durable, qui consistera

à former, équiper, lancer et encadrer des organisations locales ou des organismes publics afin qu'ils se chargent de la lutte antiminés.

64. Pour appuyer les efforts de stabilisation, le Centre de perfectionnement aux actions postconflituelles de déminage et de dépollution (Bénin) continuera de mener des activités essentielles de renforcement des capacités, telles que des sessions de formation à la neutralisation des explosifs et munitions préalables au déploiement à l'intention des Forces de défense et de sécurité maliennes. Afin de renforcer la capacité à long terme du Gouvernement à faire face aux menaces liées aux explosifs, des sessions de formation des formateurs seront organisées pour permettre aux Forces de défense et de sécurité maliennes de préparer leur propre personnel en vue de son déploiement. Ce personnel interviendra dans un premier temps de manière encadrée, puis, à terme, de manière autonome. Le programme de la Mission en matière d'atténuation des menaces liées aux explosifs visera également à renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes afin qu'elles puissent sécuriser leurs stocks d'armes et de munitions et protéger les civils grâce au repérage et à la neutralisation des restes explosifs de guerre dans le nord et le centre du pays, et à sensibiliser les populations aux dangers qu'ils présentent. Les ressources prévues couvrent les contrats relatifs à l'appui, au matériel, à la formation et à l'encadrement concernant les contingents de la Mission et les sociétés chargées de la neutralisation des explosifs et munitions ainsi qu'aux activités de sensibilisation aux engins explosifs improvisés et de formation à l'intervention en cas de présence de ce type d'engins. Ces activités seront menées tant sur les sites avant tout déploiement (ce qui permettra d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de la Mission) que dans l'ensemble du pays (à l'intention des civils, de la Police des Nations Unies et des contingents qui opèrent dans des endroits à haut risque).

65. Afin d'appuyer le respect de l'accord de paix, la Mission continuera également d'appuyer tout particulièrement la mise en service du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et le renforcement des capacités des autorités nationales en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Doter le pays de la capacité effective d'enquêter sur des individus mêlés à des affaires de terrorisme ou de criminalité organisée, de les poursuivre et de les détenir en toute sécurité permettra de renforcer non seulement l'état de droit, mais également l'efficacité des moyens respectueux des droits de l'homme mis en œuvre pour que les auteurs de ces crimes déstabilisateurs rendent compte de leurs actes. La Mission continuera en outre de renforcer la sécurité dans les prisons, en particulier en ce qui concerne les individus accusés ou déclarés coupables d'actes de terrorisme ou relevant de la criminalité organisée.

66. En collaboration avec ses partenaires, la Mission aidera les autorités maliennes à coordonner les efforts internationaux visant la mise en œuvre de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'intention des ex-combattants, conformément aux dispositions de l'accord de paix, tout en tenant compte des besoins particuliers des enfants ayant quitté les rangs de groupes armés. Selon le descriptif du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration établi par un groupe de travail sur ces questions (composé de représentants du Gouvernement malien, de la Coordination des mouvements de l'Azawad, de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, de la Banque mondiale et de la Mission) sur la base des chiffres fournis par les mouvements armés en 2013 et des estimations consignées dans ce domaine, jusqu'à 10 000 combattants seraient concernés.

67. Par ailleurs, en coopération avec des partenaires locaux et internationaux, la Mission continuera de mettre en œuvre des programmes de lutte contre la violence de proximité dans le nord et le centre du pays, afin de créer des conditions propices au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration tout en atténuant les effets de

ces opérations sur les populations vivant près de zones de cantonnement ou de casernement et d'obtenir l'appui de ces populations à l'égard du processus. Il s'agira de favoriser la cohésion sociale et de réduire les conflits dans les communautés d'accueil et autour des zones de cantonnement situées dans le nord du Mali (en particulier dans les régions de Gao, Kidal, Mopti, Ménaka, Taoudenni et Tombouctou), ainsi que de contribuer au rétablissement des services publics dans les zones reculées. Ces programmes cibleront également les jeunes à risque, qui sont des recrues potentielles pour les groupes armés et terroristes avant, pendant et après le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Parallèlement, des projets de réinsertion seront mis en œuvre au niveau local pour assurer la transition entre la démobilisation et la réinsertion socioéconomique à long terme, le but étant également que les populations bénéficient des dividendes de la paix.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Progrès accomplis dans le rétablissement de conditions de sécurité stables dans le centre et le nord du Mali	2.1.1 Diminution du nombre d'attaques perpétrées par des groupes armés extrémistes contre les forces et installations des Nations Unies et des Forces de défense et de sécurité maliennes (2016/17 : 51 ; 2017/18 : 90 ; 2018/19 : 85) 2.1.2 Diminution du nombre d'attaques contre les convois de la MINUSMA ou des Forces de défense et de sécurité maliennes perpétrées par des groupes extrémistes armés sur les grands axes d'approvisionnement (2016/17 : 49 ; 2017/18 : 80 ; 2018/19 : 75) 2.1.3 Augmentation du nombre de casernements des Forces de défense et de sécurité maliennes, y compris les bases partagées avec la MINUSMA, rouverts ou réactivés dans le centre et le nord du pays (2016/17 : 2 ; 2017/18 : 6 ; 2018/19 : 8) 2.1.4 Augmentation du nombre de forces de sécurité maliennes (police, gendarmerie, garde nationale et protection civile) restructurées et bien formées et équipées déployées dans le centre et le nord du pays (2016/17 : 2 128 ; 2017/18 : 2 900 ; 2018/19 : 3 000) 2.1.5 Augmentation du nombre d'équipes des Forces de défense et de sécurité maliennes formées et équipées pour faire face aux risques que présentent les explosifs dans le centre et le nord du pays (2016/17 : 4 ; 2017/18 : 4 ; 2018/19 : 8)

Produits

- Organisation de 12 réunions de la Commission technique de sécurité afin de suivre le respect du cessez-le-feu et d'enquêter sur les violations, de mettre à jour les arrangements en matière de sécurité, et de suivre et d'appuyer les processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration
- Conduite de 75 patrouilles mixtes coordonnées par le Mécanisme opérationnel de coordination
- Déploiement de 700 patrouilles pédestres dans chacun des principaux centres de peuplement (notamment en coordination avec les patrouilles mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination)
- Conduite de 8 opérations par la force et de 24 opérations plus importantes par le secteur de la sécurité (dont 12 opérations en coordination avec les forces armées maliennes ou l'opération Barkhane)

- Appui à 36 missions d'aide humanitaire des organismes des Nations Unies, en coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires
- Conduite de 1 700 missions d'appui aérien rapproché afin d'amplifier et d'optimiser la puissance de la force, et de 1 300 missions d'approvisionnement sur le terrain et de transport des troupes par hélicoptère militaire de manœuvre, afin d'assurer un ravitaillement rapide et la mobilité de la force de réaction rapide
- Conduite de 2 000 missions de surveillance aérienne par drone (166 missions de renseignement et d'escorte par mois en moyenne, en fonction des besoins et des capacités opérationnels) qui permettront de recueillir des renseignements suffisamment fiables pour orienter les opérations
- Participation des principaux dirigeants et organisation d'activités d'information mensuelles dans tous les secteurs afin de sensibiliser la population locale et la décourager de soutenir les activités terroristes
- Fourniture de 5 760 jours de patrouille de la Police des Nations Unies dans des zones instables afin d'appuyer les forces de sécurité maliennes (2 patrouilles par jour pendant 360 jours, sur 8 bases d'opérations)
- Appui aux forces armées maliennes conformément aux dispositions du mémorandum d'accord signé en novembre 2017, notamment par la coordination d'opérations, un appui opérationnel et logistique, des activités d'encadrement et le renforcement de la mise en commun des informations, des évacuations sanitaires et une assistance en matière de transport et de planification
- Conduite de 4 350 activités de conseil, notamment encadrement, suivi et renforcement des capacités (formation en cours d'emploi, partage des locaux, appui et projets opérationnels) à l'intention des forces de sécurité maliennes (police, gendarmerie, garde nationale et protection civile) grâce au partage de locaux dans les régions de Gao, Tombouctou, Mopti, Kidal et Ménaka, ainsi que dans les 2 centres d'instruction et au sein des unités spéciales nationales de Bamako chargées de la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme (sur 2 bases des forces de sécurité maliennes et 8 bases opérationnelles, 2 jours par semaine pendant 50 semaines ; dans 2 centres d'instruction et 9 unités spéciales nationales, 5 jours par semaine pendant 50 semaines)
- Prestation d'un appui technique aux forces de sécurité maliennes en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de 35 projets visant à améliorer leurs installations et leur équipement dans le nord et le centre du pays, ainsi qu'aux 2 centres d'instruction et aux unités spéciales de Bamako chargées de la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme
- Organisation de campagnes d'information sur l'appui de la MINUSMA au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et restructurées, notamment 5 conférences de presse, 1 documentaire vidéo et 3 reportages vidéo dans le cadre d'une campagne de messages d'intérêt public, ainsi que 2 reportages radiophoniques par semaine
- Diffusion quotidienne d'émissions radiophoniques afin d'encourager les auditeurs à réfléchir aux préoccupations en matière de sécurité, contribuant à une meilleure sensibilisation aux problèmes de sécurité et aux activités que mène la Mission pour y remédier, le but étant d'apaiser les tensions liées à la situation
- Aide au suivi et à la formation avant et après le déploiement à tous les pays fournisseurs de contingents disposant de capacités de formation aux dangers des engins explosifs improvisés (formation de base aux engins explosifs improvisés et à la réduction des risques), s'ils en font la demande
- Formation spéciale de chaque bataillon d'infanterie et de chaque unité de police constituée déployée dans le centre et le nord du pays à la reconnaissance et à la détection de la menace que présentent les explosifs, et formation à la planification et à l'intervention des commandants tactiques n'ayant pas exprimé le souhait contraire
- Aptitude des compagnies de neutralisation des explosifs et munitions de 2 pays fournisseurs de contingents à accomplir des tâches simples liées à la prise en charge des engins explosifs improvisés avant leur déploiement, et renforcement de leurs capacités une fois sur place grâce à des activités de formation et d'encadrement adaptées au contexte

- Organisation de séances de sensibilisation de base concernant les engins explosifs improvisés à l'intention de toutes les composantes (militaire, civile et de police) de la Mission
- Renforcement des capacités de la Mission en matière de gestion de la menace liée aux explosifs par une équipe de neutralisation des explosifs et munitions dans la région de Tombouctou et des chiens détecteurs d'explosifs qui aident à sécuriser les installations
- Prestation de conseils et de formations techniques pour renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes en matière de formation à l'atténuation des risques liés aux explosifs ainsi que les capacités de neutralisation des explosifs et munitions et de prise en charge des engins explosifs improvisés à l'échelle du pays, par la formation de 8 équipes d'intervention à l'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés et par des sessions de formation de base à la neutralisation des explosifs et munitions, des stages de remise à niveau et des activités d'encadrement
- Facilitation de la mise en place d'une capacité de formation à la gestion des armes et des munitions, et renforcement des capacités techniques et opérationnelles, grâce à l'appui et aux conseils dispensés aux autorités maliennes, notamment concernant la remise en état de 10 zones de stockage supplémentaires dans le centre et le nord du Mali et la destruction des stocks
- Prestation de conseils techniques aux autorités maliennes en vue de la mise en place d'une structure de gouvernance de l'atténuation des risques liés aux explosifs, notamment de la formulation d'une stratégie d'atténuation et, sur demande, appui consultatif sur les cadres réglementaires

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Progrès accomplis en matière de protection des civils

2.2.1 Diminution du nombre de victimes civiles enregistrées (morts violentes et blessures graves) (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 600 ; 2018/19 : 400)

2.2.2 Diminution du nombre de cas de violences directes ou de menaces de violences directes contre des civils (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 850 ; 2018/19 : 700)

2.2.3 Diminution du nombre total de personnes déplacées en raison de violences au cours de la période considérée (déplacés à l'intérieur de leur propre pays et réfugiés), qu'elles soient toujours déplacées ou retournées dans leur région d'origine (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 80 000 ; 2018/19 : 50 000)

2.2.4 Augmentation du nombre de communes où des systèmes d'alerte rapide efficaces ont été mis en place au niveau local pour signaler les menaces de violences physiques (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 20 ; 2018/19 : 40)

2.2.5 Augmentation du nombre de réfugiés qui sont volontairement retournés au Mali (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 10 000 ; 2018/19 : 15 000)

Produits

- Pour aider les autorités maliennes à protéger les civils, élaboration et lancement par la Mission d'évaluations de la menace et de plans d'action en la matière, tous les 2 mois et dans chacun de ses bureaux régionaux, suivis, tous les 2 mois, d'une évaluation des effets des plans d'intervention de chaque bureau
- Projets d'appui visant au règlement des conflits communautaires et à la prévention de la radicalisation financés par le Fonds d'affectation spéciale

- Appui à la mise en place d'une police de proximité par des campagnes de sensibilisation et de mobilisation auprès des autorités locales, des leaders d'opinion (organismes religieux et personnalités éminentes, par exemple) et de la société civile (y compris les associations de femmes et de jeunes)
- Évaluation de la planification effectuée conjointement par les composantes militaire, civile et de police de la Mission et formulation du retour d'expérience, le but étant d'améliorer les processus de planification de la protection des civils et de permettre à la Mission de mieux s'acquitter de son mandat à cet égard, en coordination étroite avec les autorités maliennes, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire
- Offre de conseils techniques (2 notes techniques) aux autorités locales et aux services nationaux de sécurité et de protection des civils, sur les moyens d'améliorer les résultats de ceux qui s'efforcent de protéger les civils des violences physiques
- Prestation de conseils et d'un appui technique aux centres d'instruction des Forces de défense et de sécurité maliennes et à la Mission de formation de l'Union européenne au Mali pour que la protection des civils contre les violences physiques soit systématiquement intégrée dans leurs sessions de formation
- Conduite de 1 atelier avec des chefs religieux (par suite des recommandations issues des consultations régionales sur la situation dans le centre du Mali tenues en juillet 2017 et du forum sur la prévention de l'extrémisme violent organisé en août 2017)
- Organisation de 5 sessions de formation (sur la passation des marchés publics, l'administration publique, le contentieux administratif et la prévention des conflits) afin de renforcer les capacités des acteurs publics locaux dans les régions de Gao, Ménaka, Mopti, Tombouctou et Taoudenni et Kidal, y compris des conseillers spéciaux des gouverneurs en matière de réconciliation, de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de protection des civils dans les régions du nord et du centre du pays, de les sensibiliser et d'améliorer les actions qu'ils mènent pour protéger les civils
- Organisation de réunions mensuelles avec les autorités nationales et locales et les acteurs régionaux chargés de la protection pour donner des conseils techniques sur l'amélioration de la protection des civils
- Renforcement des capacités et encadrement des officiers de police judiciaire et des autorités judiciaires en matière de prévention des violences physiques commises contre des civils, ainsi que d'enquête et de poursuites concernant ces violences
- Tenue de 10 ateliers de formation dans les régions du nord et du centre du pays (à Douentza, Goundam, Tombouctou, Mopti, Ménaka, Ansongo, Gao, Tessalit, Aguelhok et Kidal) en vue d'améliorer la capacité des principaux référents des réseaux d'alerte locale de prévenir les menaces de violences physiques et d'y faire face
- Sensibilisation et de mobilisation des fournisseurs de réseau et des autorités locales afin que la couverture des réseaux de communication mobile soit élargie dans les zones où la protection des civils pose problème en vue d'une plus grande efficacité des réseaux d'alerte locale
- Mise en place d'une intervention antimines de qualité par la coordination du groupe de travail sur la question
- Prévention des menaces liées aux explosifs pesant sur la population civile, et lutte contre ces menaces, par des activités de formation à la sensibilisation aux risques et d'encadrement en la matière à l'intention des organisations de la société civile malienne, des actions de sensibilisation renforcée à l'intention de 20 000 personnes dans les régions concernées, et la coordination et la prestation d'une aide adaptée aux survivants et à leurs familles
- Renforcement de la capacité d'au moins 6 organisations de la société civile et 40 de leurs experts maliens de diffuser des messages de sensibilisation aux risques et de réaliser une enquête non technique, pour accroître la durabilité de la lutte antimines au Mali et renforcer la résilience des populations locales face aux menaces liées aux explosifs
- Appui à des initiatives en faveur de la maîtrise ou de la réduction des armes légères et de petit calibre dans certaines zones à risque

- Fourniture de 22 500 jours de patrouille pédestre dans les principales agglomérations (par 30 hommes, 3 heures par jour, 5 jours par semaine, pendant 50 semaines)
- Fourniture de 4 500 jours de patrouille mixte (Nations Unies et forces de sécurité maliennes), notamment dans le nord et le centre du pays (2 patrouilles par chacune des 9 unités de police constituées (dans le nord et le centre), 5 jours par semaine, pendant 50 semaines)
- Fourniture de 900 semaines de patrouilles de longue distance de la Police des Nations Unies (2 patrouilles de longue distance pour chacune des 9 unités de police constituées (dans le nord et le centre du pays), pendant 50 semaines)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Désarmement, démobilisation et réintégration des groupes armés

2.3.1 Augmentation du nombre d'éléments de groupes armés choisissant la réinsertion socioéconomique (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 5 000 ; 2018/19 : 10 000)

2.3.2 Exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (2016/17 : descriptif du programme adopté ; 2017/18 : Commission nationale active dans 6 régions ; 2018/19 : programme national pleinement opérationnel dans 6 régions)

2.3.3 Nombre d'éléments de groupes armés, notamment de femmes et d'enfants, dont l'identité a été vérifiée et enregistrée, et qui ont participé au programme de désarmement et de démobilisation (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 10 000 ; 2018/19 : 10 000)

2.3.4 Augmentation du nombre d'anciens éléments de groupes armés et d'individus associés à de tels groupes, y compris les femmes, bénéficiant de projets de lutte contre la violence de proximité et de réinsertion (2016/17 : 15 773 ; 2017/18 : 10 000 ; 2018/19 : 10 000)

2.3.5 Augmentation du nombre de jeunes à risque, de femmes, de groupes ayant des besoins particuliers et de membres des populations locales bénéficiant de programmes de lutte contre la violence de proximité (2016/17 : 116 798 bénéficiaires directs [34 projets] ; 2017/18 : 120 000 [30 projets] ; 2018/19 : 120 000 [30 projets])

2.3.6 Augmentation du nombre d'activités efficaces et efficientes de prévention, de traitement, de prise en charge du sida, du VIH et des maladies sexuellement transmissibles et d'aide aux patients, dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 6 000 ex-combattants et personnes à leur charge ; 2018/19 : 6 500)

Produits

- Prestation d'un appui technique et logistique dans les camps de désarmement et de démobilisation et d'autres lieux prédéterminés, pour 10 000 personnes liées à des groupes armés

- Dans les camps de démobilisation comme au sein des collectivités, conduite d'activités d'identification, de vérification, de fichage et d'enregistrement d'éléments de groupes armés, ainsi que d'initiatives de sensibilisation, d'éducation psychosociale, de réconciliation et d'orientation civique
- Mise en œuvre d'actions de réinsertion socioéconomique visant jusqu'à 10 000 ex-combattants
- Organisation de 5 ateliers sur la sensibilisation et la mobilisation et prestation de conseils techniques à l'intention des institutions nationales et de la société civile, notamment les organisations de femmes et les dirigeants locaux, et pour que les responsables maliens soient mieux à même de mettre en œuvre efficacement le programme de désarmement, démobilisation et réintégration
- Organisation de 6 ateliers destinés aux populations locales, notamment aux femmes, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation continue menée dans les régions sur le retour des anciens éléments de groupes armés
- Prestation de conseils et d'un appui technique à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion portant sur les problèmes qui risquent de se poser au cours de l'exécution du programme
- Mise en œuvre de 30 projets visant à lutter contre la violence de proximité et à favoriser la réinsertion socioéconomique locale, notamment en contribuant à la prévention de l'extrémisme violent et aux efforts de déradicalisation, à l'intention de 10 000 anciens éléments de groupes armés et individus associés à de tels groupes, au maximum, à titre de mesure d'urgence
- Inscription dans des programmes de lutte contre la violence de proximité de 120 000 jeunes à risque, femmes, et membres de groupes ayant des besoins particuliers et de populations locales
- Organisation de 4 ateliers et de réunions mensuelles visant à sensibiliser, mobiliser et donner des conseils techniques aux institutions nationales et aux organisations de défense des droits de l'enfant afin d'aider à identifier les enfants associés aux forces armées ou à des groupes armés ou ayant subi des violations graves, vérifier leur situation, les libérer, retrouver leur famille, les remettre à celle-ci et les réinsérer
- Organisation de 2 ateliers à l'intention de groupes armés et des acteurs concernés en vue de définir des mesures de prévention de la radicalisation et du recrutement d'enfants et de renforcer les mesures existantes ainsi que d'établir une stratégie de prévention et d'intervention à l'appui de la réintégration des enfants liés à des groupes armés
- Prestation de conseils dans le cadre d'une session de formation visant à renforcer les capacités de la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille de faire face de manière adaptée aux violations graves commises contre des enfants, et tenue de 6 réunions sur les mesures à prendre au niveau national pour prévenir le recrutement d'enfants et les violences sexuelles, lutter contre l'impunité et répondre aux besoins des enfants séparés de leur famille et des victimes de telles violences
- Organisation de 16 visites dans 8 zones de désarmement, démobilisation et réintégration (2 visites dans chaque zone) afin de vérifier la libération d'enfants associés à des groupes armés, plaider en faveur de cette opération et former les groupes armés à la protection et aux droits de l'enfant, en collaboration avec la MINUSMA et l'UNICEF
- Organisation de 8 visites dans 8 zones de désarmement et de démobilisation (1 visite dans chaque zone) afin de sensibiliser les membres des groupes armés à la question des violences sexuelles liées aux conflits commises dans le cadre des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration
- Organisation de 48 visites de contrôle de l'exécution et d'évaluation par les équipes de terrain de la Mission dans des zones de cantonnement ou de casernement pendant le déroulement des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment dans les zones où sont mis en œuvre des projets de lutte contre la violence de proximité et de réinsertion socioéconomique au niveau local
- Diffusion de 24 nouvelles émissions radiophoniques sur les questions relatives au cantonnement, au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et aux projets de lutte contre la violence de proximité

2.4 Amélioration de la gouvernance des institutions chargées de la sécurité, notamment par l'application des dispositions de l'accord de paix relatives à la sécurité

2.4.1 Adoption et exécution, par le Gouvernement malien, d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, notamment en matière de mobilisation de ressources (2016/17 : projet de stratégie élaboré ; 2017/18 : adoption ; 2018/19 : exécution)

2.4.2 Élaboration, adoption et exécution d'une stratégie nationale et d'un plan d'action national de lutte contre le terrorisme et la violence extrême (2017/18 : adoption de la stratégie ; 2018/19 : exécution de la stratégie), et élaboration, adoption et exécution d'une stratégie de sécurité des frontières (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : projet de stratégie élaboré et adopté ; 2018/19 : exécution)

2.4.3 Prestation par les Forces de défense et de sécurité maliennes de services aux victimes de violences sexuelles, enregistrement des plaintes, enquête sur les cas signalés et suite donnée, conformément aux instructions permanentes et méthodes d'orientation pertinentes (nombre de cellules de la police malienne spécialement affectées à la lutte contre les violences à l'égard des femmes et les violences sexuelles liées aux conflits : 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 1 ; 2018/19 : 2)

2.4.4 Augmentation de la proportion de femmes au sein des Forces de défense et de sécurité maliennes (police : 2016/17 : 11,9 % ; 2017/18 : 17 % ; 2018/19 : 18 % ; gendarmerie : 2016/17 : 5 % ; 2017/18 : 5 % ; 2018/19 : 7 % ; garde nationale : 2016/17 : 6,5 % ; 2017/18 : 8 % ; 2018/19 : 9 % ; forces armées : 2016/17 : 6 % ; 2017/18 : 9 % ; 2018/19 : 9,5 %)

2.4.5 Le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée bénéficie d'une infrastructure, de matériel pour les enquêtes criminelles, d'un renforcement de ses capacités, de capacités de coordination à l'échelle nationale, régionale et internationale et d'un appui à la réforme législative et réglementaire (2016/17 : le bâtiment accueillant le Pôle judiciaire et sa brigade d'investigation spécialisée à Bamako est opérationnel ; 2017/18 : la remise en état des cellules du bâtiment du Pôle judiciaire est achevée et 75 % des membres du Pôle et de la brigade ont reçu une formation sur les instruments internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ; 2018/19 : 100 % des membres du Pôle judiciaire et de la brigade ont reçu une formation sur les instruments internationaux relatifs au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée ; début de la construction de bâtiments supplémentaires à Bamako et de bâtiments pour accueillir les antennes régionales du Pôle à Mopti, à Gao

et à Tombouctou, et fourniture de matériel pour les enquêtes criminelles

2.4.6 Progrès accomplis dans le renforcement de la sécurité des prisons où sont détenus des individus accusés ou déclarés coupables d'actes de terrorisme ou relevant de la criminalité organisée, grâce à l'amélioration du matériel et au renforcement des capacités et des connaissances des autorités nationales et locales et des responsables de l'administration pénitentiaire (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 1 prison dont la protection contre les atteintes à sa sécurité intérieure et extérieure est renforcée ; 2018/19 : 2 prisons dont la protection contre les atteintes à leur sécurité intérieure et extérieure est renforcée)

2.4.7 Réduction des risques d'infection par le VIH et promotion des comportements positifs parmi les Forces de défense et de sécurité maliennes (2016/17 : sensibilisation de 1 000 membres du personnel des Forces de défense et de sécurité maliennes et personnes à leur charge ; 2017/18 : 1 200 ; 2018/19 : 2 000)

Produits

- Prestation de conseils et d'activités de formation à l'intention de hauts fonctionnaires maliens concernant la réforme du secteur de la sécurité (1 session de formation à la planification stratégique et à la gestion du changement, 1 atelier sur le contrôle de l'exécution et l'évaluation, 1 atelier sur les ressources humaines et l'installation dans les locaux du Commissariat à la réforme du secteur de la sécurité d'une unité chargée de cette réforme, et 1 séminaire national sur la réforme à l'intention de tous les acteurs concernés des organisations de la société civile, des institutions gouvernementales et de la communauté internationale)
- Prestation de conseils et d'activités de formation à l'intention des parlementaires (membres de l'Assemblée nationale et d'autres organes législatifs) et de leurs assistants concernant la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité, dont 1 atelier sur les dépenses publiques relatives au secteur de la sécurité et 1 séance de formation sur la gouvernance démocratique de ce secteur
- Tenue de 2 ateliers en vue d'appuyer les dispositifs de contrôle civil à l'Assemblée nationale et de 1 séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité à l'intention des organisations de la société civile, du Gouvernement malien et des membres de la Commission d'intégration
- Tenue de 6 ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention de la société civile sur la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité nationale, dont 2 ateliers sur la réforme de ce secteur tenant compte de la problématique hommes-femmes
- Conduite de 5 missions d'évaluation dans les régions du nord du Mali avec la Commission Défense et sécurité, dont 2 enquêtes d'opinion auprès des populations locales concernant les organismes de sécurité
- Organisation de 2 ateliers en vue de prêter appui à l'action que le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité mène en vue de mettre en œuvre une stratégie nationale de sécurité et de défense, de 5 ateliers en vue d'appuyer l'exécution de la stratégie nationale de sécurité des frontières et de 5 ateliers (à Bamako, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) à l'intention des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes et les groupes d'enfants et de jeunes, sur la stratégie nationale intégrée de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent
- Prestation de conseils techniques à la Commission Défense et sécurité de l'Assemblée nationale en vue de la formulation d'un plan stratégique de contrôle démocratique du secteur de la sécurité, et conduite de 2 ateliers en vue d'appuyer les dispositifs de contrôle civils, notamment la Commission Défense et sécurité

- Conduite de 3 missions d'évaluation conjointes sur le terrain (par la Mission, les Forces de défense et de sécurité maliennes, le G5 Sahel, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Union européenne et d'autres partenaires) à l'appui de la stratégie nationale de sécurité des frontières afin de déterminer les mesures concrètes à prendre et d'établir des propositions budgétaires et des propositions de projets détaillées en vue de la mise en œuvre de cette stratégie
- Organisation de 1 atelier réunissant les Forces de défense et de sécurité maliennes, les partenaires maliens, la société civile et les partenaires internationaux en vue de la définition d'une stratégie de désarmement de la population civile respectant le principe « ne pas nuire » qui soit propice à la stabilisation et de la mise en place d'une équipe spéciale mixte à cet effet
- Prestation de conseils et d'un appui techniques à 3 organisations locales de la société civile participant à la réforme du secteur de la sécurité (à Gao, Mopti et Tombouctou) en vue de la sensibilisation de 1 000 civils
- Une fois par mois, réunion du groupe de travail technique avec l'ensemble des acteurs internationaux participant à la réforme du secteur de la sécurité, et, deux fois par mois, organisation de réunions de coordination politique présidées par le Représentant spécial du Secrétaire général
- Organisation d'une mission conjointe d'évaluation du secteur de la sécurité par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'ONU, sous l'égide de la MINUSMA, comprenant des ateliers régionaux de validation et la présentation du rapport final aux autorités maliennes à Bamako
- En coopération avec des organismes des Nations Unies, prestation de conseils techniques concernant la procédure de contrôle préalable au recrutement des agents de la police territoriale malienne et facilitation de la procédure de sélection des candidats
- Dans le cadre de 5 réunions, prestation de conseils et d'une assistance technique concernant l'élaboration de plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité et de programmes de formation couvrant les mesures spéciales destinées à mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles, notamment la promotion d'une législation nationale en la matière et la reconnaissance du statut de victime des personnes ayant subi des violences de ce type
- Organisation de 3 ateliers et de 3 stages de formation à la sensibilisation et au renforcement des capacités en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, qu'elles soient ou non liées au conflit, à l'intention des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, et prestation d'un appui et de conseils techniques dans le cadre de 10 réunions visant à prévenir les violences sexuelles et sexistes liées au conflit commises par les Forces de sécurité et de défense maliennes et à s'assurer que les auteurs rendent compte de leurs actes
- Dans le cadre de 1 atelier et de réunions, prestation de conseils et d'un appui technique aux Forces maliennes de défense et de sécurité afin que la protection des enfants soit prise en compte dans la mise en œuvre des plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité et concernant le traitement des violations graves des droits de l'enfant
- Prestation de conseils et d'un appui technique aux centres d'instruction et écoles des Forces de défense et de sécurité maliennes en vue de l'inscription des questions des droits et de la protection des enfants dans leurs programmes d'enseignement et de formation, par l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités et la fourniture de matériel de formation à la protection de l'enfance
- Formation de 6 400 élèves des Forces de sécurité et de défense maliennes dans le cadre de sessions d'une semaine ou plus comprenant différents modules définis dans le programme de formation conjoint pour 2018-2019 (compétences policières générales, police de proximité, lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, déontologie, droits de l'homme et problématique hommes-femmes)
- Appui à la tenue de 2 ateliers sur l'emploi de la force et la prise en compte des droits de l'homme dans la conduite des opérations sur le terrain destinés aux membres de l'unité conjointe spécialisée dans la lutte contre le braconnage mise en place par les forces armées et les gardes forestiers maliens

- Prestation de conseils techniques et d'appui en vue de l'entrée en activité du Pôle judiciaire spécialisé (fourniture d'infrastructures et de matériel, renforcement des capacités et la coopération nationale, régionale et internationale, et conseils en ce qui concerne les projets de lois et de règlements)
- Prestation de conseils techniques et d'appui en vue de la mise en place d'antennes régionales du Pôle judiciaire spécialisé à Gao, Mopti et Tombouctou
- Mise en place d'une cellule d'appui aux poursuites judiciaires composée de spécialistes de la justice internationale parmi le personnel de la Mission
- Appui à la mise en œuvre de la politique nationale relative à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent et du plan d'action correspondant
- Appui à la sécurité dans les prisons, notamment par des conseils, un appui technique et matériel, le renforcement des capacités et la sensibilisation des autorités nationales et locales et des agents de l'administration pénitentiaire, en particulier en ce qui concerne la détention des individus accusés ou déclarés coupables d'actes de terrorisme ou relevant de la criminalité organisée
- Sensibilisation de 6 500 ex-combattants aux risques du VIH et du sida et prestation de services de consultation, de dépistage, de traitement, de soins et d'aide confidentiels à ceux qui le souhaitent
- Sensibilisation de 2 000 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes et des personnes à leur charge aux questions du VIH/sida et de la prévention des violences sexuelles, et offre de services en matière de traitement, de soins et d'aide

Facteurs externes

L'absence de volonté des signataires de l'Accord de paix et la présence et les activités de groupes armés y contrevenant pourraient constituer des motifs de suspension du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que d'autres dispositions de l'Accord. En outre, les objectifs ne peuvent être atteints que si les partenaires d'exécution et les vacataires s'acquittent de leurs tâches selon les normes fixées, si les structures nationales sont entièrement opérationnelles et si un appui financier et logistique adéquat est mis à disposition afin de mettre en œuvre les opérations de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration, y compris les projets visant à lutter contre la violence de proximité et à favoriser la réinsertion socioéconomique locale. Un changement dans le mandat de l'opération Barkhane et de la Mission de formation de l'Union européenne au Mali peut également avoir une incidence sur les activités prévues. L'absence de progrès dans la réforme et le renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes, ainsi que dans la libération d'unités pour les déployer dans le nord et le centre du pays, est un autre facteur susceptible d'influer sur la mise en œuvre de cette composante.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (Stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils)

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2017/18	40
Effectif proposé 2018/19	40
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2017/18	13 249
Effectif proposé 2018/19	13 249
Variation nette	–

Catégorie									Total
<i>III. Police des Nations Unies</i>									
Effectif approuvé 2017/18									350
Effectif proposé 2018/19									350
Variation nette									–
<i>IV. Unités de police constituées</i>									
Effectif approuvé 2017/18									1 570
Effectif proposé 2018/19									1 570
Variation nette									–
<i>V. Personnel civil</i>									
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Bureau du commandant de la force									
Postes approuvés 2017/18	1	1	–	–	1	3	14	–	17
Postes proposés 2018/19	1	1	–	–	1	3	14	–	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du chef de la Police des Nations Unies									
Postes approuvés 2017/18	–	2	7	1	1	11	13	–	24
Postes proposés 2018/19	–	2	7	1	1	11	13	–	24
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2017/18	–	1	6	13	1	21	47	5	73
Postes proposés 2018/19	–	1	6	13	1	21	47	5	73
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité									
Postes approuvés 2017/18	–	1	8	10	2	21	17	8	46
Postes proposés 2018/19	–	1	8	10	2	21	17	8	46
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2017/18	1	5	21	24	5	56	91	13	160
Postes proposés 2018/19	1	5	21	24	5	56	91	13	160
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I-V)									
Postes approuvés 2017/18									15 369
Postes proposés 2018/19									15 369
Variation nette									–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : promotion et protection des droits de l'homme et justice

68. Comme indiqué dans le tableau ci-après, la MINUSMA aura toujours pour priorité de suivre les violations des droits de l'homme commises sur le territoire malien et aux frontières avec les pays voisins, et de mener des enquêtes à leur sujet, afin de faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, notamment dans le contexte de la lutte contre le terrorisme menée par les forces nationales, régionales et internationales. Elle continuera de faire publiquement et régulièrement rapport au Conseil de sécurité sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants. Elle continuera aussi de rassembler des informations et de faire rapport, en temps voulu, sur les personnes et entités préparant, donnant l'ordre de commettre ou commettant des actes contraires, par des personnes et des entités, d'actes contraires au droit international des droits de l'homme ou au droit international humanitaire, ou constituant des atteintes aux droits de l'homme ou des violations de ces droits. Elle continuera également d'apporter son concours aux autorités publiques pour réprimer efficacement les violations des droits de l'homme, notamment celles commises à l'égard des femmes et des enfants. Elle continuera en outre de collaborer, au moyen d'échanges réguliers, avec les groupes armés sur les questions relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

69. La Mission aidera les autorités maliennes à appliquer les dispositions de l'accord de paix relatives à la justice et à la réconciliation, notamment à assurer le bon fonctionnement des mécanismes de justice transitionnelle tels que la Commission vérité, justice et réconciliation, ainsi qu'à appuyer les travaux de la Commission internationale d'enquête. La Mission conseillera également les autorités judiciaires et les organes de contrôle des Forces de défense et de sécurité maliennes, et les aidera à traduire en justice les auteurs de violations graves des droits de l'homme, ainsi qu'à mettre en place un système efficace de protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire. Dans le cadre de l'appui qu'elle apporte en faveur du redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes réformées et reconstituées dans le centre et le nord du pays, elle poursuivra la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme afin de veiller à ce que le soutien fourni aux forces non onusiennes fasse l'objet d'une évaluation des risques dans l'optique des droits de l'homme.

70. La Mission continuera d'aider la Commission nationale des droits de l'homme et la Cour constitutionnelle à protéger et à promouvoir les normes internationales en matière de droits de l'homme et les libertés et droits fondamentaux, notamment en période électorale. Elle aidera également la société civile et les associations de défense des droits de l'homme à défendre les droits des victimes à la vérité et à la justice en apportant aux associations de victimes un soutien matériel et en renforçant leurs capacités dans les domaines du développement organisationnel, des droits des victimes et de l'accès à la justice, ainsi que celles des organisations locales de défense des droits de l'homme en matière de suivi, de communication d'informations et de sensibilisation. En outre, elle donnera aux organisations de la société civile, notamment aux associations de jeunes, davantage de moyens de jouer un rôle positif dans la prévention de la propagation de l'extrémisme violent et dans la promotion des libertés et droits fondamentaux, en particulier pendant le processus électoral.

71. La Mission contribuera à l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés et sur les violences sexuelles liées aux conflits, notamment en maintenant en place les mécanismes de surveillance et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants. Dans le cadre de réunions, de missions

et d'activités d'information menées dans les cinq régions, elle entretiendra un dialogue régulier avec les forces armées nationales et les groupes armés afin de les encourager à honorer les engagements pris et à appliquer les plans d'action adoptés pour faire cesser et prévenir les violations graves commises contre des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, ainsi que pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits. Elle continuera également de collaborer avec les groupes armés sur les questions relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Adoption et renforcement de mécanismes et d'initiatives visant à mieux protéger et promouvoir les droits de l'homme après un conflit

3.1.1 Maintien du nombre de cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire traités par les autorités publiques (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 21 ; 2018/19 : 40)

3.1.2 Maintien du nombre d'atteintes aux droits de l'homme portées à l'attention des groupes armés en vue d'améliorer le respect de ces droits ainsi que du droit international humanitaire (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 40 cas présumés de violations signalés ; 2018/19 : 40)

3.1.3 Augmentation du nombre de mesures d'atténuation prises par des forces de sécurité non onusiennes, notamment des forces de sécurité maliennes, qui bénéficient de l'appui de la Mission, en application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 35 ; 2018/19 : 50)

Produits

- Conduite de missions hebdomadaires de suivi de la question des droits de l'homme, notamment de visites de contrôle régulières dans les lieux de détention et de missions d'enquête dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Mopti et Ménaka, ainsi que dans les régions du sud du Mali, notamment à Bamako, l'objectif étant en particulier de rassembler des informations et de faire rapport, en temps voulu, sur les personnes et entités préparant, donnant l'ordre de commettre ou commettant des actes contraires au droit international des droits de l'homme ou au droit international humanitaire, dans le cadre du régime de sanctions
- Conduite de 12 missions spéciales et missions d'enquête approfondie au Mali pour réunir des informations sur les allégations de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui auraient été commises, notamment par la force du G5 Sahel durant ses opérations
- Conduite, par des membres du personnel établis à Bamako et dans les autres régions, de 12 missions de suivi des activités de programme dans les régions du nord, afin d'aider les partenaires de la société civile et les pouvoirs publics à promouvoir et à protéger les droits de l'homme
- Appui au fonctionnement d'un centre pour jeunes (rénové en 2017/18) dans la région de Mopti et à la construction ou à la rénovation d'infrastructures destinées aux jeunes dans les régions de Tombouctou et de Kidal, en vue de sensibiliser et de former les jeunes des deux sexes, et de leur donner les moyens de promouvoir l'éducation pour la paix, le respect des droits de l'homme et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation
- Organisation, en collaboration avec les autorités judiciaires maliennes et l'Institut international des droits de l'homme, d'un séminaire d'une semaine sur le droit pénal international, à l'intention de 50 magistrats de haut rang, représentants du Gouvernement et responsables de la société civile afin qu'ils mettent en commun leurs expériences en matière de protection des droits de l'homme

- Fourniture d'un appui et de conseils techniques dans le domaine des droits de l'homme aux magistrats maliens, en particulier au Pôle judiciaire spécialisé et dans les écoles nationales de magistrature, et renforcement de leurs capacités dans ce domaine (surtout au moyen de sessions de formation), pour qu'ils puissent engager des poursuites contre les auteurs des crimes qui constituent des violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, y compris ceux commis dans le cadre de la lutte contre le terrorisme
- Fourniture de conseils techniques au Ministère de la justice, renforcement de ses capacités et tenue de réunions mensuelles avec lui, dans le cadre du mécanisme conjoint établi en avril 2016, afin d'examiner et de traiter les cas recensés par les spécialistes des droits de l'homme dans le pays, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants
- Fourniture d'un appui technique ainsi que de matériel de bureau et de matériel informatique aux magistrats et aux organisations de défense des droits de l'homme, aux fins du traitement judiciaire des cas de violations des droits de l'homme commises dans le passé, en particulier les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants
- Fourniture d'une assistance et de conseils techniques au Ministère des droits de l'homme et de la réforme de l'État, à la Cour constitutionnelle et à la Commission nationale des droits de l'homme, en vue de leur permettre de s'acquitter de leurs mandats respectifs, notamment pour ce qui est de la promotion et de la protection des droits de l'homme
- Organisation de discussions hebdomadaires avec des représentants des groupes armés dans les régions instables, en particulier celles de Gao, Kidal, Ménaka et Tombouctou, afin d'aborder des questions ayant trait aux droits de l'homme, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants
- Fourniture de conseils et d'un appui technique aux Forces de défense et de sécurité maliennes pour qu'elles intègrent et prennent en compte systématiquement les droits de l'homme dans leurs programmes et sessions d'entraînement, dans le cadre notamment de 24 activités de sensibilisation à l'intention des groupes armés et des Forces de défense et de sécurité maliennes, sur les principes fondamentaux des droits de l'homme et du droit international humanitaire
- Application systématique de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans tous les aspects de l'appui apporté par la Mission aux forces de sécurité non onusiennes et vérification systématique des antécédents des principales personnes ou parties prenantes soupçonnées d'avoir commis des violations des droits de l'homme, et organisation, à l'intention d'acteurs nationaux, notamment des groupes armés signataires, de séances de sensibilisation à l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- Tenue de 12 séances de sensibilisation et fourniture d'un appui à l'intention des organisations de la société civile, notamment la presse locale et les associations de jeunes, de sorte qu'elles puissent surveiller et signaler d'éventuelles violations des droits de l'homme et mener des activités de promotion et de protection de ces droits, y compris durant le processus électoral de 2018
- Publication, par la MINUSMA, de 2 rapports sur la situation des droits de l'homme au Mali
- Organisation de 4 campagnes d'information à l'occasion des journées des droits de l'homme, à l'aide des supports suivants : 5 annonces publicitaires diffusées à la radio, 2 débats et 5 interviews radiophoniques, 4 reportages vidéo, 1 000 affiches, 3 000 brochures, 5 500 t-shirts et 6 banderoles rétractables
- Développement de la plateforme mobile libre de messagerie RapidPro afin de maintenir la communication et l'échange d'informations avec les personnes et les communautés à risque, ainsi que de diffuser et de recevoir des informations sur les droits de l'homme, notamment aux fins du signalement des violations et des atteintes commises dans des lieux reculés et difficile d'accès

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.2 Respect des normes relatives aux droits de l'homme par le mécanisme et le processus maliens de justice transitionnelle	3.2.1 Commission vérité, justice et réconciliation pleinement opérationnelle dans les régions du nord et menant régulièrement des missions en vue de recueillir les témoignages des victimes (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 3 bureaux sont opérationnels ; 2018/19 : 6 bureaux sont opérationnels) 3.2.2 Augmentation du pourcentage de cas faisant l'objet d'une enquête par la Commission vérité, justice et réconciliation par rapport à l'ensemble des témoignages recueillis (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 50 % ; 2018/19 : 80 %) 3.2.3 Augmentation du nombre d'associations de victimes qui reçoivent un appui dans leur action visant à faire traduire les coupables en justice et à obtenir réparation pour les victimes (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 10 ; 2018/19 : 15) 3.2.4 Accroissement du pourcentage de femmes qui travaillent pour la Commission vérité, justice et réconciliation (2016/17 : 20 % ; 2017/18 : 35 % ; 2018/19 : 35 %)

Produits

- Fourniture de conseils et d'un appui techniques aux organes de contrôle des pouvoirs judiciaire et exécutif, en particulier dans le cadre de réunions techniques trimestrielles
- Fourniture d'un appui logistique, notamment sous forme de véhicules, de bureaux et de matériel de communication radio, à la Commission internationale d'enquête
- Fourniture d'une assistance et de conseils techniques, ainsi que de matériel à la Commission vérité, justice et réconciliation, et renforcement de ses capacités afin de faciliter la conduite de ses activités quotidiennes à Bamako et sur le terrain, et de lui permettre de mener, sur le terrain, des enquêtes sur les violations graves des droits de l'homme et d'organiser l'audition des victimes
- Fourniture d'un appui technique ainsi que de matériel de bureau et de matériel informatique à 15 associations de victimes dans les régions du nord et aux coalitions de la société civile, l'objectif étant de les aider à mener leurs activités de sensibilisation sur la justice transitionnelle et de défense des droits des victimes à un recours et à réparation

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.3 Renforcement des institutions judiciaires afin qu'elles puissent fournir des services judiciaires de base, faire respecter l'état de droit et appliquer les normes internationales relatives aux droits de l'homme	3.3.1 Adoption, par le Ministère de la justice, d'une stratégie nationale visant à accroître l'accès à la justice et à la représentation juridictionnelle (2016/17 : néant ; 2017/18 : stratégie élaborée ; 2018/19 : stratégie adoptée) 3.3.2 Amélioration de la compréhension que la population a de l'état de droit et de la connaissance qu'elle a de ses droits fondamentaux et de ses obligations juridiques dans le cadre du système de justice formel, en lui donnant accès aux textes juridiques internationaux et nationaux et en l'encourageant à participer aux activités de sensibilisation (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 40 textes juridiques nationaux publiés sur le site Web public)

du Ministère de la justice ; 2018/19 : 80 textes juridiques nationaux publiés sur le site Web officiel du Ministère de la justice)

Produits

- Fourniture d'un appui technique et opérationnel et renforcement des capacités en vue d'améliorer l'accès à la justice et de lutter ainsi contre l'impunité des crimes graves et déstabilisateurs
- Fourniture, dans le cadre de 1 atelier et de réunions, d'un appui technique à la police nationale et aux autorités judiciaires maliennes pour la gestion des cas de violations graves des droits de l'enfant
- Appui à l'Institut national de formation judiciaire en vue de la création d'un département de la formation du personnel pénitentiaire, ainsi que de l'élaboration d'un programme de formation des agents et des responsables pénitentiaires portant notamment sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus
- Appui aux avocats afin qu'il fournissent des services d'aide gratuits (2017/18 : premières visites d'avocats maliens à Gao, Mopti et Tombouctou ; 2018/19 : présence régulière d'avocats maliens dans le centre et le nord du pays)
- Organisation de 10 activités de sensibilisation du public et émissions de radio, y compris des débats et des entretiens avec des experts compétents en matière de législation nationale et de normes internationales relatives à la justice
- Suivi d'environ 10 affaires pénales relatives à des crimes graves, en coopération avec le Pôle judiciaire spécialisé

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.4 Progrès accomplis dans l'élimination des violations graves des droits de l'homme au Mali, notamment celles commises contre des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits

3.4.1 Plans d'action signés et appliqués par les parties au conflit (Coordination des mouvements de l'Azawad et Plateforme) pour faire cesser les violations graves commises contre des enfants (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 1 plan signé et appliqué par la Coordination des mouvements de l'Azawad ; 2018/19 : 1 plan signé par la Plateforme)

3.4.2 Lois nationales et initiatives régionales adoptées pour renforcer les mécanismes et initiatives nationaux de protection de l'enfance (2016/17 : aucune ; 2017/18 : aucune ; 2018/19 : 1 loi nationale élaborée et au moins 2 stratégies adoptées)

3.4.3 Accord contraignant signé et plans d'action établis par les groupes armés et les forces armées pour lutter contre les violences sexuelles (2016/17 : 1 accord signé et 1 plan d'application établi par la Plateforme ; 2017/18 : 1 accord signé et 1 plan d'application établi par la Coordination des mouvements de l'Azawad ; 2018/19 : 1 accord signé et 1 plan d'application établi par les forces armées maliennes)

3.4.4 Réduction du risque d'infection à VIH parmi les femmes et les filles dans les zones de conflit en facilitant l'accès à l'information, aux traitements, aux soins et aux services d'appui (nombre de femmes et de filles sensibilisées et ayant bénéficié de services de consultation et de dépistage confidentiels : 2016/17 : 1 000 ; 2017/18 : 1 500 ; 2018/19 : 1 600)

Produits

- Organisation de 11 réunions avec les parties au conflit afin de veiller à ce qu'elles honorent l'engagement qu'elles ont pris de prévenir et faire cesser les violations graves commises contre des enfants, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants, en application des résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) du Conseil de sécurité, et qu'elles mettent en œuvre les plans d'action qu'elles ont signés par la suite
- Appui à l'application du plan d'action en faveur des droits de l'enfant de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme, ainsi qu'au respect des engagements qu'elles ont pris en la matière, dans le cadre d'une session de formation à l'intention des responsables, de 4 ateliers régionaux et de 3 campagnes de sensibilisation de la population organisées dans les régions du nord sur les violations graves commises par les groupes armés, le contenu du plan et des questions qui y sont soulevées, ainsi que sur les effets à long terme des conflits armés sur les enfants
- Organisation, dans les régions, de 5 sessions de formation des formateurs consacrées à la surveillance des violations des droits de l'enfant à l'intention de 80 instructeurs maliens (de l'école de police et de l'école militaire) et des responsables des questions relatives à la protection de l'enfance
- Organisation de 5 séances de formation dans les régions afin de renforcer les moyens en matière de protection de l'enfance des institutions de sécurité et de défense maliennes (l'armée, la police et la gendarmerie), des autorités publiques et des partenaires nationaux, notamment des organisations de la société civile et des organisations de défense des droits de l'enfant, et de promouvoir ainsi les droits de l'enfant et la protection des enfants touchés par le conflit
- Organisation de 4 sessions de formation dans les régions à l'intention des autorités publiques et des partenaires nationaux, notamment des organisations de la société civile et des organisations de défense des droits de l'enfant, l'objectif étant de leur donner les moyens de mieux suivre la question des enfants touchés par le conflit, d'établir des rapports sur le phénomène et d'y faire face de manière adéquate
- Conduite d'une campagne auprès du Parlement national, du Parlement des enfants et des parties prenantes au moyen de réunions et de 3 ateliers organisés à Bamako sur le code de protection de l'enfant de 2002 ainsi que sur les violations graves commises contre des enfants
- Organisation de 1 atelier avec les autorités judiciaires et les parties prenantes sur le Protocole relatif à la libération et au transfert des enfants associés aux forces et groupes armés, signé par l'ONU et le Gouvernement malien
- Organisation de 1 atelier avec les groupes armés et les parties prenantes sur les moyens de prémunir l'éducation contre le conflit armé au Mali, notamment sur la prévention des attaques contre les établissements d'enseignement et de tout autre acte pouvant avoir une incidence négative sur l'éducation
- Élaboration de 8 rapports : 4 sur le renforcement des capacités en matière de formation à l'intention de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et 4 sur les violations graves commises à l'égard des enfants destinés au Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé
- Suivi et comptes rendus quotidiens des violations graves commises contre des enfants et conduite de 12 missions sur le terrain (dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Ménaka et Mopti) pour surveiller ces violations, et poursuite du dialogue engagé avec les chefs des groupes armés, les organisations d'autodéfense et les milices
- Organisation de campagnes d'information sur les journées des droits de l'enfant et sur la promotion et la protection de ces droits, notamment sur l'interdiction du recrutement et de l'utilisation d'enfants, des violences sexuelles, des assassinats, des mutilations et des attaques contre les établissements d'enseignement et de soins, à l'aide des supports suivants : 23 banderoles rétractables, 6 annonces publicitaires diffusées à la radio, 2 reportages vidéo, 600 affiches, 600 brochures, 5 panneaux d'affichage et 1 000 t-shirts

- Mise en œuvre de 3 projets à effet rapide à l'appui des initiatives menées par les institutions publiques et les organisations de la société civile, notamment celles qui promeuvent les droits de l'enfant, pour prévenir et combattre les violations graves commises contre des enfants
- Tenue, à Bamako, et en présence de représentants des régions du nord, de 5 consultations avec des institutions nationales, notamment la gendarmerie, la police et l'armée, sur les violences sexuelles liées aux conflits
- Tenue de 5 réunions avec des associations de victimes de violence sexiste et des membres de la Commission vérité, justice et réconciliation, afin de leur fournir une assistance technique dans le domaine des violences sexuelles liées aux conflits, notamment pour ce qui est de l'intégration de réparations en faveur des victimes dans le processus de réconciliation
- Organisation de 5 réunions avec les groupes armés (Coordination des mouvements de l'Azawad et Plateforme) et les forces armées maliennes afin de les inviter à s'engager dans la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Organisations de 3 réunions techniques visant à aider les autorités nationales, notamment les équipes d'experts chargées d'enquêter sur les violences sexuelles liées aux conflits, à mobiliser des ressources
- Maintien de la permanence téléphonique à l'intention des victimes et témoins de violences sexuelles et sexistes, et application des instructions permanentes, afin de lutter efficacement contre les violences sexuelles, liées ou non aux conflits
- Sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes, liées ou non aux conflits dans le cadre de 2 conférences organisées à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste (25 novembre-10 décembre 2018) et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit (19 juin 2018)
- Élaboration de 8 rapports sur les violences sexuelles liées aux conflits, dont 4 rapports trimestriels, 2 rapports sur le renforcement des capacités, 1 contribution au rapport annuel du Secrétaire général et 1 rapport annuel sur l'état d'avancement des plans d'exécution établis par la Plateforme et la Coordination des mouvements de l'Azawad
- Appui aux plans d'exécution établis par la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits, au moyen de l'organisation de 2 ateliers à l'intention des responsables, de 2 sessions de formation des formateurs et de 6 sessions de sensibilisation
- Sensibilisation de 1 600 femmes de tous âges vivant dans les zones de conflit au VIH/sida et à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits, et fourniture de soins et de services de consultation, de dépistage et d'appui confidentiels
- Organisation, dans les zones de conflit, d'une campagne d'information auprès des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées visant à mieux leur faire connaître les moyens de lutter contre les préjugés et la discrimination liés au VIH

Facteurs externes

Une nouvelle détérioration des conditions de sécurité dans le nord et le centre du Mali et la persistance des attaques asymétriques et des atteintes à la sécurité dans le centre pourraient entraver la réalisation des activités prévues. De même, un manque d'engagement de la part des parties à l'accord de paix et l'absence de dialogue entre eux pourrait avoir une incidence sur les objectifs fixés.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 (Promotion et protection des droits de l'homme et justice)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Groupe de la protection des civils										
Postes approuvés 2017/18	–	–	2	2	–	4	–	2	6	
Postes proposés 2018/19	–	–	2	2	–	4	–	2	6	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe de la protection de l'enfance										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	2	–	3	3	1	7	
Postes proposés 2018/19	–	–	1	2	–	3	3	1	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	–	2	3	2	7	
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	–	2	3	2	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division des droits de l'homme										
Postes approuvés 2017/18	–	1	8	16	1	26	31	19	76	
Postes proposés 2018/19	–	1	8	16	1	26	31	19	76	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau du conseiller pour la protection des femmes										
Postes approuvés 2017/18	–	–	1	1	–	2	2	1	5	
Postes proposés 2018/19	–	–	1	1	–	2	2	1	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Postes approuvés 2017/18	–	1	13	22	1	37	39	25	101	
Postes proposés 2018/19	–	1	13	22	1	37	39	25	101	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit, et relèvement dans le centre et le nord du Mali

72. Comme indiqué dans le tableau ci-après, la MINUSMA continuera d'appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État, en renforçant les capacités des institutions de ce dernier dans les zones de déploiement de la Mission, et de collaborer avec les autorités nationales, en particulier les institutions chargées de la justice pénale dans l'ensemble de l'appareil judiciaire, pour renforcer la prestation de services en la matière. Afin de renforcer la confiance de la population, la MINUSMA continuera de dispenser une formation aux équipes chargées des poursuites et à celles des appareils judiciaire et pénitentiaire, de les encadrer et de leur apporter un soutien au moyen de projets à effet rapide, et d'engager l'équipe de pays des Nations Unies et les bailleurs

de fonds internationaux à appuyer l'appareil judiciaire et pénitentiaire sur l'ensemble du territoire malien La Mission continuera également d'appuyer la réforme globale de la justice au Mali, notamment par le rétablissement de la justice traditionnelle et des cadis, tel que prévu dans l'accord de paix.

73. En particulier, elle encouragera les autorités maliennes à affecter des procureurs de la République, des juges et des agents de l'administration pénitentiaire dans le centre et le nord du pays et à faire en sorte que les institutions judiciaires soient accessibles à l'ensemble de la population. La Mission continuera d'appuyer les mécanismes nationaux tels que le cadre de coordination de l'appareil de justice pénale et l'inspection des services judiciaires dans le nord du Mali, qui sont tous deux des facteurs essentiels de la pérennisation de l'état de droit.

74. Pour renforcer le processus de paix et réunir les conditions propices au relèvement, à la consolidation de la paix et au développement dans le nord et le centre du Mali, la MINUSMA s'emploiera à simplifier les trois mécanismes financiers clefs, (les projets à effet rapide, le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et le Fonds pour la consolidation de la paix), qui contribuent largement à l'intégration en améliorant l'harmonisation des activités de programme avec le plan-cadre intégré des Nations Unies pour l'aide au développement au Mali 2015-2019 et avec les plans et stratégies de développement nationaux et régionaux concernés. Ainsi, la MINUSMA tirera partie des capacités de l'équipe de pays des Nations Unies s'agissant à la fois d'évaluer les besoins élémentaires des populations touchées et d'y répondre, tout en renforçant les partenariats et la collaboration avec les institutions gouvernementales et la société civile malienne. Elle continuera de prendre part à des forums qui rassemblent les partenaires techniques et financiers du Mali, et de jouer ainsi un rôle de coordination et de premier plan en vue d'améliorer la hiérarchisation et la cohérence des efforts déployés par le Gouvernement du pays, les autorités régionales, les donateurs bilatéraux et le système des Nations Unies dans son ensemble.

75. La Mission s'attachera tout particulièrement à ne pas faire obstacle au fonctionnement des autorités nationales, y compris les autorités intérimaires. À cet égard, elle fournira une assistance technique et logistique, notamment par le truchement d'activités de renforcement des capacités et de conseil. En outre, la Mission appuiera la mise en place d'une démarche équilibrée en vue de, à court terme, bénéficier des retombées positives de la paix et d'un appui concernant les tâches qui lui sont confiées et, à moyen terme, répondre à la nécessité de renforcer, de manière durable, les capacités techniques et administratives des autorités locales et régionales de mettre en place une gouvernance sans exclusive et de faire face aux besoins élémentaires des populations. En conséquence, la MINUSMA élaborera et mettra en œuvre plusieurs activités de relèvement, en étroite collaboration avec les autorités régionales et les organismes régionaux de développement, et en consultation avec les institutions des Nations Unies travaillant sur le terrain. Ainsi, la Mission devrait être mieux à même d'adapter ses activités en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, mais également de contribuer davantage à favoriser la mise en place d'initiatives visibles et cohérentes des Nations Unies dans le nord et le centre du Mali. En outre, en application de la résolution [2364 \(2017\)](#), la transition entre la Mission et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies dans les zones où ces derniers possèdent un avantage comparatif et où les conditions actuelles leur permettent de contribuer davantage à la réalisation des objectifs prioritaires communs s'effectuera progressivement.

4.1 Renforcement du pouvoir judiciaire dans le centre et le nord du Mali

4.1.1 Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice (2016/17 : les activités de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires au titre du Programme des opérations d'urgence sont partiellement mises en œuvre ; 2017/18 : toutes les activités de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires entreprises dans le cadre du Programme des opérations d'urgence sont pleinement mises en œuvre) ; 2018/19 : toutes les activités de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires entreprises dans le cadre du Programme des opérations d'urgence sont pleinement mises en œuvre)

4.1.2 Établissement d'un schéma présentant les rôles respectifs des mécanismes de justice traditionnelle (système des cadis) et de la procédure formelle, ainsi que les relations entre ceux-ci (2016/17 : aucun schéma ; 2017/18 : schéma établi ; 2018/19 : 1)

4.1.3 Les tribunaux dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal ainsi que dans les districts de Mopti qui sont touchés par le conflit sont pleinement opérationnels (bâtiments ouverts, personnel présent, affaires en cours d'instruction (2016/17 : 9 ; 2017/18 : 13 ; 2018/19 : 13)

4.1.4 Les prisons des régions de Gao, Tombouctou et Kidal continuent de fonctionner normalement (bâtiments ouverts au public, personnel et détenus présents), ainsi que celles des districts de Mopti qui sont touchés par le conflit (bâtiments ouverts au public, personnel et détenus présents) (2016/17 : 7 ; 2017/18 : 13 ; 2018/19 : 13)

Produits

- Prestation d'un appui, selon qu'il conviendra, aux mécanismes de justice traditionnelle, y compris à l'élaboration d'un cadre législatif visant à harmoniser le rôle des systèmes de justice traditionnelle et formelle, au renforcement des capacités des acteurs de la justice traditionnelle, à l'entrée en fonction des acteurs de la justice traditionnelle et aux activités de sensibilisation concernant le rôle des systèmes de justice traditionnelle et formelle
- Organisation, à Bamako et dans le nord et le centre du pays, de sessions consultatives à l'intention des juges, des procureurs et d'autres fonctionnaires de l'appareil judiciaire et des tribunaux sur les normes, les techniques et les pratiques exemplaires en matière de justice pénale aux niveaux national et international
- Renforcement du cadre de coordination à l'intention des parties prenantes de l'appareil de justice pénale dans les régions de Gao, de Mopti et de Tombouctou, notamment au moyen d'activités de conseil et d'appui technique
- Prestation de conseils et d'un appui technique au Ministère de la justice aux fins de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice
- Prestation d'un appui au Ministère de la justice aux fins de la mise en service intégrale de 13 tribunaux et 13 prisons (y compris des moyens de stockage et d'analyse des statistiques concernant les détenus), par l'organisation d'activités d'assistance et de conseil, la mise à disposition de compétences spécialisées, et la mise en place d'un appui technique et opérationnel et d'activités de renforcement des capacités

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Progrès accomplis sur la voie d'un développement socioéconomique stable et équitable dans le centre et le nord du Mali

4.2.1 Nombre de stratégies intégrées de stabilisation à l'échelle régionale, assorties d'objectifs, de cibles et d'initiatives d'appui, et modifiées en fonction de la situation et des priorités actuelles aux niveaux national et régional (2016/17 : pas de stratégies ; 2017/18 : 5 ; 2018/19 : 5)

4.2.2 Nombre de projets relatifs aux dividendes de la paix mis en œuvre, notamment dans le domaine du renforcement des capacités eu égard à la Mission et aux tâches à remplir, de la cohésion sociale et du règlement des conflits inter/intracommunautaires, des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, de la mise en service et de l'efficacité des autorités nationales, ainsi que de l'appui au processus de paix (2016/17 : 171 ; 2017/18 : 150 ; 2018/19 : 130)

4.2.3 Mobilisation de ressources financières pour les initiatives de stabilisation et de relèvement, à la suite d'initiatives de bons offices et d'activités de plaidoyer stratégique (2016/17 : 33,8 millions de dollars ; 2017/18 : 37 millions ; 2018/19 : 20 millions)

Produits

- Mise en œuvre et coordination d'environ 80 projets à effet rapide financés par la Mission en vue d'appuyer les mesures de confiance eu égard à la population locale, dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités, des moyens de subsistance, de la formation de revenus et de l'infrastructure/des équipements de proximité, mais également pour contribuer à améliorer l'accès aux services de base, conformément aux plans et priorités nationaux et régionaux du Mali et en coordination et collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire
- Coordination avec les autorités nationales et régionales, l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires techniques et financiers et la société civile aux fins de la mise en œuvre de projets relatifs aux dividendes de la paix qui coïncident avec les six stratégies de stabilisation régionale et tiennent compte de la vulnérabilité aux conflits et de la problématique hommes-femmes
- Prestation d'un appui par la tenue de 6 ateliers de renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la mise à jour coordonnée et sans exclusive, par les services techniques des administrations de Ménaka, Taoudenni, Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti, de plans de stabilisation régionale pour ces régions qui tiennent compte de la vulnérabilité aux conflits et de la problématique hommes-femmes
- Consultations mensuelles menées auprès des autorités des régions de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Taoudenni et Tombouctou, et fourniture d'un appui technique dans les domaines du relèvement rapide et de la stabilisation et la consolidation de la paix, de manière à renforcer les capacités et les compétences techniques locales en fonction des services élémentaires que les autorités sont chargées de fournir
- Processus de recensement mené par la Commission réhabilitation des zones post-conflit conjointement avec les autorités nationales et locales et l'équipe de pays des Nations Unies, de manière à examiner, ensemble, les besoins du nord et du centre du Mali en matière de relèvement et de développement, et d'assurer ainsi une compréhension commune et favoriser les synergies en matière de programmation
- Appui logistique et technique à l'intention du Gouvernement et des partenaires humanitaires et de développement, y compris l'équipe de pays des Nations Unies, sur la mise en œuvre des composantes socioéconomiques de l'accord de paix et la facilitation de la mise en place d'évaluations communes des besoins et de missions dans le nord et le centre du Mali, y compris avec les partenaires techniques et financiers, selon que de besoin

- Élaboration de la troisième phase du Fonds pour la consolidation de la paix dans les domaines qui pourraient avoir été identifiés dans le cadre d'un plan des priorités de consolidation de la paix pour le Mali, notamment les initiatives transfrontières, en vue d'appuyer les efforts déployés au niveau local pour renforcer la cohésion sociale et faire face aux conflits inter/intracommunautaires
- Mobilisation de financements supplémentaires (pour augmenter le montant de 2017/18) par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et de communications régulières avec les donateurs, de manière à continuer de soutenir les institutions maliennes dans des domaines essentiels qui ont un rapport direct avec les activités de stabilisation et de relèvement, notamment avec la mise en œuvre de l'accord de paix
- Prestation de bons offices et de conseils stratégiques, dans le cadre de réunions mensuelles de coordination avec les donateurs, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales sur l'efficacité de l'aide, y compris la recherche d'initiatives qui pourraient être menées conjointement par la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies, en consultation avec les autorités du pays
- Appui à la promotion d'une culture de la paix et de la réconciliation par l'organisation d'activités culturelles et traditionnelles dans les zones touchées par le conflit, en étroite coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Mise en place d'activités de sensibilisation et de communication, y compris des bulletins mensuels et des supports visuels, pour accroître la sensibilisation des différentes parties prenantes, notamment les autorités nationales et régionales, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les populations et communautés locales, aux projets de la MINUSMA visant à appuyer la stabilisation et le relèvement dans le centre et le nord du Mali

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.3 Rétablissement de l'autorité de l'État et décentralisation des services dans le centre et le nord du Mali

4.3.1 Nombre de représentants de l'État ayant regagné leurs lieux d'affectation respectifs dans le centre et le nord des régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudenni, à la fois à l'échelle des cercles et des arrondissements, (sur un total de 195 postes : 2016/17 : 55 % des postes étaient occupés ; 2017/18 : 32 % ; 2018/19 : 70 %)

4.3.2 Établissement et mise en service des administrations intérimaires, tel que prévu par la loi (2016/17 : 5 régions ; 2017/18 : 32 cercles ; 2018/19 : 53 communes)

4.3.3 Ressources de l'État dûment transférées de l'administration centrale aux entités décentralisées, conformément à l'article 14 de l'accord de paix (2016/17 : 14 % ; 2017/18 : 22 % ; 2018/19 : 30 %)

Produits

- 1 session de formation au renforcement des capacités à l'intention de 20 conseillers spéciaux de gouverneurs régionaux, chargés de rationaliser les mesures relatives à la réconciliation, à la gouvernance locale, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, ainsi qu'à la prise en compte de la problématique hommes-femmes
- Réunions trimestrielles avec le Ministère de l'administration du territoire en vue d'examiner les progrès accomplis dans le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État dans le nord et le centre du Mali

- Fourniture hebdomadaire d'un appui logistique et technique à l'intention des responsables locaux du nord et du centre du Mali (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, conseillers régionaux, conseillers de cercles, et autorités intérimaires), visant à permettre à ces derniers d'exercer leurs fonctions en prenant les précautions qui s'imposent
- Réunions hebdomadaires dans les régions bénéficiant de services techniques décentralisés (notamment l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé et l'énergie)
- Organisation de 6 ateliers régionaux [dans les régions de Kidal, Mopti, Tombouctou, Taoudenni (atelier organisé à Tombouctou), Ménaka et Bamako] à l'intention des responsables des administrations locales (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, conseillers régionaux et conseillers de cercles) et de la société civile, en vue de promouvoir une gouvernance efficace et sans exclusive, ainsi que la décentralisation
- Organisation de 5 sessions de renforcement des capacités pour les administrations intérimaires (à Kidal, Mopti, Tombouctou/Taoudenni, Gao et Ménaka) sur le cadre institutionnel de la politique de décentralisation malienne
- Fourniture d'une assistance technique au Ministère de la décentralisation et de la fiscalité locale dans l'élaboration d'un cadre global pour la collecte des taxes et le perfectionnement de la fiscalité locale
- Fourniture d'une assistance technique et logistique à l'intention des autorités intérimaires (conseils régionaux), aux fins de l'organisation d'un atelier international sur les régions ayant mis en place une coopération décentralisée, en coordination avec la CEDEAO et l'Union africaine

Facteurs externes

Désaccords entre les parties signataires de l'accord de paix, insécurité, présence et activité de groupes armés insoumis. Manque de fonds extrabudgétaires.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4, rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit, et relèvement dans le centre et le nord du Mali

Catégorie	Total								
I. Personnel fourni par les gouvernements									
Effectif approuvé (2017/18)	19								
Effectif proposé (2018/19)	19								
Variation nette	–								
Personnel recruté sur le plan international									
II. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide									
Postes approuvés 2017/18	–	1	11	–	2	14	22	8	44
Postes proposés 2018/19	–	1	11	–	2	14	22	8	44
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires									
Postes approuvés 2017/18	–	1	9	7	1	18	12	8	38
Postes proposés 2018/19	–	1	9	7	1	18	12	8	38
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total partiel										
Postes approuvés 2017/18	–	2	20	7	3		32	34	16	82
Postes proposés 2018/19	–	2	20	7	3		32	34	16	82
Variation nette	–	–	–	–	–		–	–	–	–
Total (I et II)										
Effectif approuvé (2017/18)										101
Effectif proposé (2018/19)										101
Variation nette	–	–	–	–	–		–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 5 : appui

76. La composante appui est chargée d'assurer des services rapides, efficaces, efficaces et responsables afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficacité. Elle fournira aux 15 209 militaires et policiers ainsi qu'aux 1 919 membres du personnel civil des services d'appui efficaces et rationnels dans les domaines de la logistique, de la gestion et de l'administration ainsi que dans le domaine technique. Ils porteront plus précisément sur l'administration du personnel, la construction et l'entretien de locaux à usage de bureaux ou de logements, les communications et l'informatique, les opérations de transport aérien et de surface, les services médicaux, la gestion du matériel, les services assurés dans les camps, les opérations d'approvisionnement et de ravitaillement et les services de sécurité, de même que l'administration des fonds d'affectation spéciale de la Mission.

77. Dans la mesure du possible, la Mission devra gérer ses ressources et ses opérations de manière à favoriser le renforcement des capacités nationales sur le long terme, notamment par la mise en place d'un programme intensif de formation et de responsabilisation destiné au personnel recruté sur le plan national. Pour favoriser le développement d'un secteur privé local et la création d'emplois, la Mission s'efforcera également, autant que possible, de se procurer localement les biens et les services dont elle a besoin.

78. Afin de faciliter la comparaison et faire en sorte que le principe de responsabilité soit mieux respecté pour ce qui concerne la prestation de ces services, le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la composante a été consolidé pour l'exercice 2018/19.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Fourniture à la mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations de malades ou de blessés) (2016/17 : 98 % ; 2017/18 : ≥ 90 % ; 2018/19 : ≥ 90 %)

5.1.2 Engagements de l'exercice précédent annulés, en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2016/17 : 6,2 % ; 2017/18 : ≤ 5 % ; 2018/19 : ≤ 5 %)

5.1.3 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2016/17 : 12,7 % ; 2017/18 : 15 % ± 3 % ; 2018/19 : 17,4 % ± 3 %)

5.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2016/17 : 27 % ; 2017/18 : ≥ 35 % ; 2018/19 : ≥ 36 %)

5.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 43 ; 2017/18 : ≤ 48 ; 2018/19 : ≤ 45)

5.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement à des postes spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2016/17 : 197 ; 2017/18 : ≤ 130 ; 2018/19 : ≤ 130)

5.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100 ; 2018/19 : 100)

5.1.8 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : ≥ 85 % ; 2018/19 : ≥ 85 %)

5.1.9 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2016/17 : ≥ 45 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

5.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande en termes de quantités prévues et de rapidité de l'achat (2016/17 : sans objet ; 2017/18 : sans objet ; 2018/19 : ≤ 20 %)

5.1.11 Score global concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions, sur la base de 20 indicateurs de résultats clefs (2016/17 : 1 634 % ; 2017/18 : $\geq 1 800$; 2018/19 : $\geq 1 800$)

5.1.12 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents hébergés dans des locaux conformes aux normes des missions des Nations Unies, conformément aux mémorandums d'accord (2016/17 : 77 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

5.1.13 Taux de respect, par les fournisseurs, des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks (2016/17 : 92 % ; 2017/18 : ≥ 95 % ; 2018/19 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions
- Application de structures de logements normalisées pour les missions

Services de transport aérien

- Exploitation et entretien de 40 appareils au total (11 avions et 29 hélicoptères), et capacité d'assurer l'entretien technique de 20 systèmes de drones aériens
- 17 100 heures de vol prévues assurées (dont 7 909 effectuées par des prestataires commerciaux et 9 191 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, missions de recherche et sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 60 aéronefs (y compris les systèmes de drones aériens) et 14 aérodromes ou sites d'atterrissage

Services budgétaires et financiers et services de présentation des comptes

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et de services de présentation des comptes concernant un budget de 1 099,5 millions de dollars

Services au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 900 civils (811 agents recrutés sur le plan international, 898 agents recrutés sur le plan national, 2 temporaires et 189 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement et la sélection du personnel, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission pour 9 052 membres du personnel civil, et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission pour 312 membres du personnel civil
- Appui au traitement de 6 540 demandes de voyage en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et de 470 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 30 installations de la Mission réparties entre 13 sites
- Exécution de 8 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 292 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (37 puits ou points d'eau et 24 stations de traitement et de purification de l'eau) dans 14 sites

- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 19 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 7 sites, et de services de restauration

Services de gestion des carburants

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 47,5 millions de litres de carburant (15,6 millions de litres pour les opérations aériennes, 8,4 millions de litres pour les transports terrestres et 23,5 millions de litres pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis dans 14 sites

Services relatifs aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications

- Fourniture de 3 287 radios portatives, 1 427 radios mobiles pour véhicules et 259 stations de radio de la base et de services d'appui connexes
- Exploitation et maintenance de 1 station de radiodiffusion FM et de 2 studios de production radiophonique
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant 47 microterminaux VSAT, 21 centraux téléphoniques et 100 liaisons hertziennes, et gestion de 5 forfaits pour téléphones mobiles
- Fourniture de 2 557 ordinateurs et de 436 imprimantes pour un effectif moyen de 2 790 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 038 ordinateurs et 32 imprimantes destinés aux membres des contingents, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 122 réseaux locaux ou longue distance sur 12 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 1,24 million de km², mises à jour des couches topographiques et thématiques et production de 5 000 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien de formations sanitaires appartenant à l'ONU (4 cliniques ou dispensaires de niveau I) et services d'appui aux formations sanitaires appartenant aux contingents (35 cliniques de niveau I, 3 hôpitaux de niveau II) dans 3 sites ainsi que maintien des dispositions contractuelles prises avec 3 hôpitaux/cliniques
- Maintien d'arrangements contractuels avec une équipe commerciale d'évacuation sanitaire aérienne dans 2 sites
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 3 centres de soins (1 établissement de niveau III et 2 établissements de niveau IV) dans 3 sites à l'extérieur de la zone de la mission (Dakar, Nairobi et Le Caire)
- Fourniture d'un soutien psychosocial au personnel de la Mission

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de marchandises et de produits de base d'une valeur estimée à 135,1 millions de dollars

- Réception, gestion et redistribution d'un maximum de 30 245 tonnes de marchandises dans la zone de la mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 402 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 15 209 militaires et policiers (40 observateurs militaires, 451 officiers d'état-major, 12 798 membres des contingents, 350 membres de la Police des Nations Unies, et 1 570 membres d'unités de police constituées) ainsi que 19 agents fournis par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 53 unités militaires réparties dans 14 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau, pour un effectif moyen de 15 209 membres des contingents et d'unités de police constituées
- Appui au traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 15 209 militaires et policiers et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de 117 demandes de voyage dans la zone de mission, et de 29 autres en dehors de la zone de la mission, à des fins autres que la formation, et de 81 demandes de voyage à des fins de formation

Services de gestion des véhicules et des transports terrestres

- Exploitation et entretien de 813 véhicules appartenant à l'ONU (429 véhicules légers, 126 véhicules à usage spécial, 6 ambulances, 12 véhicules blindés de transport de troupes, 166 véhicules blindés, ainsi que 74 autres véhicules spécialisés, remorques et dispositifs d'accrochage), 3 522 véhicules appartenant aux contingents, 7 ateliers de réparation appartenant à l'ONU, 24 dispositifs de manutention appartenant à l'ONU, et fourniture de services de transport et de navette

Services de sécurité

- Fourniture de services de sécurité grâce à un système de communications d'urgence qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans 14 sites répartis dans toute la zone de la mission
- Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour 3 hauts responsables de la mission et toutes les personnalités en visite
- Évaluation ou réévaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, y compris des logements pour 100 % des membres du personnel qui le demandent
- Organisation d'un total de 250 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence pour l'ensemble du personnel de la Mission, et tenue de 50 réunions d'information sur la sécurité à l'intention des visiteurs et des délégations
- Organisation de 47 séances hebdomadaires de formation dans le cadre du programme Sécurité et sûreté en mission, auxquelles ont participé tous les nouveaux membres du personnel de la Mission
- Conduite d'enquêtes sur les atteintes à la sécurité et les accidents mettant en cause des biens, le personnel civil, la Police des Nations Unies et les officiers d'état-major de la Mission
- Conduite d'évaluations de la sécurité et mise à disposition d'escortes pour permettre au personnel civil de la MINUSMA et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de fournir leurs services et d'exécuter les programmes tout au long de l'année sur l'ensemble des secteurs de la Mission, depuis quatre capitales régionales

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline s'adressant à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), mettant l'accent sur la prévention et comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

VIH/sida

- Organisation de : 25 séances de formation initiale à l'intention des nouveaux arrivants dans les 6 semaines suivant leur déploiement ; 5 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 100 membres du personnel civil de la Mission ; 27 programmes de sensibilisation à grande échelle destinées à 6 500 militaires et policiers ; 3 séances de remise à niveau à l'intention de 150 membres du personnel en tenue ; 3 sessions de formation par les pairs sur 3 sites ; 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage confidentiels à l'intention de 3 conseillers sur le VIH ; 3 ateliers sur la prophylaxie postexposition à l'intention de 60 responsables de cures prophylactiques. Lancement d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires confidentiels chaque trimestre dans différents sites ; gestion de 5 centres proposant des services de consultation et de dépistage volontaires confidentiels dans la Mission ; organisation de 2 séances du programme « L'ONU avec nous » à Bamako et à Gao ; organisation de manifestations dans tous les sites de la Mission à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre le sida 2018

Facteurs externes

Les conditions de sécurité, en particulier dans le centre et le nord du Mali, n'entravent pas les déplacements du personnel ni le déploiement des ressources opérationnelles ; les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Total partiel				
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2017/18	–	1	6	7	10	24	18	5	47
Postes proposés 2018/19	–	1	6	5	8	20	11	2	33
Variation nette	–	–	–	(2)	(2)	(4)	(7)	(3)	(14)
Gestion des opérations et des ressources									
Postes approuvés 2017/18	–	1	19	16	44	80	54	25	159
Postes proposés 2018/19	–	1	20	20	80	121	101	36	258
Variation nette	–	–	1	4	36	41	47	11	99
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2018/19	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2017/18	–	1	19	17	45	82	54	25	161
Effectif proposé 2018/19	–	1	20	21	81	123	101	36	260
Variation nette	–	–	1	4	36	41	47	11	99

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2017/18	–	1	8	11	58	78	118	26	222
Postes proposés 2018/19	–	1	10 ^c	10	52	73	107	24	204
Variation nette	–	–	2	(1)	(6)	(5)	(11)	(2)	(18)
Gestion de la prestation de services									
Postes approuvés 2017/18	–	1	19	36	159	215	274	34	523
Postes proposés 2018/19	–	1	19	33	135	188	245	28	461
Variation nette	–	–	–	(3)	(24)	(27)	(29)	(6)	(62)
Total partiel (Division de l'appui à la mission)									
Postes approuvés 2017/18	–	4	52	70	271	397	464	90	951
Postes proposés 2018/19	–	4	55	68	275	402	464	90	956
Variation nette	–	–	3	(2)	4	5	–	–	5
Emplois de temporaire approuvés ^b 2017/18	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2018/19	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (Division de l'appui à la mission)									
Effectif approuvé 2017/18	–	4	52	71	272	399	464	90	953
Effectif proposé 2018/19	–	4	55	69	276	404	464	90	958
Variation nette	–	–	3	(2)	4	5	–	–	5
Section de la sûreté et de la sécurité									
Postes approuvés 2017/18	–	–	5	11	138	154	175	–	329
Postes proposés 2018/19	–	–	5	11	138	154	175	–	329
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2017/18	–	4	57	82	410	553	639	90	1 282
Effectif proposé 2018/19	–	4	60	80	414	558	639	90	1 287
Variation nette	–	–	3	(2)	4	5	–	–	5

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Tient compte du reclassement d'un poste de P-4 à la classe P-5 et de deux postes P-3 à la classe P-4.

Division de l'appui à la mission

79. Pendant l'exercice 2018/19, la Mission mettra en place une nouvelle structure d'appui en trois piliers relevant directement du Directeur de l'appui à la mission :

Gestion des opérations et des ressources, Gestion de la prestation de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement.

80. Le Directeur de l'appui à la Mission est responsable de la bonne gestion générales des ressources humaines, financières et matérielles de la Mission et en rend compte au Chef de la Mission. Il contribue à l'exécution du mandat de la Mission en lui apportant l'appui managérial, logistique, technique et administratif nécessaires. Dans ce contexte, il doit pouvoir prendre l'initiative de formuler les plans des composantes fondamentales, donner des conseils à cet effet et contribuer à leur conception, pour que les composantes d'appui puissent fournir en temps voulu des services complets répondant aux besoins des clients. Chacun des trois piliers sera dirigé par un fonctionnaire de la classe D-1, qui pourra être amené à remplacer le Directeur de l'appui à la mission en son absence. Le Directeur de l'appui à la mission sera directement responsable des collaborateurs directs qui l'aideront dans sa tâche, ainsi que de groupes intersectoriels tels que le Groupe de la gestion des résultats, le Groupe de la gestion des risques et de la conformité, le Groupe de l'environnement, le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail, le Groupe de la sécurité aérienne et le Groupe des dossiers et des archives.

81. Le pilier Gestion des opérations et des ressources rassemblera des fonctions intersectorielles d'appui à la Mission afin d'assurer la cohérence de la prévision, du suivi de l'exécution, de la planification et de la coordination des activités opérationnelles de haut niveau et de la gestion des ressources. Le Chef de la gestion des opérations et des ressources, relevant directement du Directeur de l'appui à la mission, supervisera, outre ses collaborateurs directs, la Section des ressources humaines, la Section des finances et du budget, la Section des technologies (anciennement Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications), le Centre d'appui à la mission (anciennement Centre de l'appui conjoint à la mission) et le Bureau régional d'appui à la mission. Dans le cadre de la restructuration de ce pilier, le Groupe de la qualité de vie et le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, qui relevaient respectivement du pilier du Directeur de l'appui à la mission et de l'ancien pilier du Directeur adjoint de l'appui à la mission, seront regroupés et intégrés à la Section des ressources humaines. Dans le même temps, le Centre intégré de formation du personnel des missions sera intégré au Centre d'appui à la mission, anciennement Centre de l'appui conjoint à la mission. Enfin, la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, qui faisait partie du pilier Services, sera rattachée et intégrée à la Section des technologies, du pilier Gestion des opérations et des ressources.

82. Le pilier Gestion de la prestation de services est chargé de fournir des services d'appui logistique essentiels à toutes les composantes de la Mission et à d'autres clients des services d'appui à la Mission. Le Chef de la Gestion de la prestation de services, relevant directement du Directeur de l'appui à la mission, supervisera, outre ses collaborateurs directs, la Section des transports, la Section des transports aériens, la Section des services médicaux (anciennement Section des services médicaux et du soutien psychosocial), la Section du génie et de l'entretien des installations (anciennement Section du génie), le Groupe des approvisionnements essentiels et le Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers. Dans le cadre de la restructuration de ce pilier, le Groupe des approvisionnements essentiels, qui relevait auparavant de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, sera intégré au pilier Gestion de la prestation de services. La Section du génie deviendra la Section du génie et de l'entretien des installations, et la Section des services médicaux et du soutien psychosocial deviendra la Section des services médicaux.

83. Le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement est responsable de la planification et de l'exécution, du suivi et du contrôle, de l'orientation et de la

coordination de tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, qui sont intégrés sur la base de processus de bout en bout, à savoir les activités de planification, d'approvisionnement, de retour, de facilitation et de financement relatives à la planification de la demande, aux acquisitions, aux achats, à l'entreposage, à la gestion des biens et des stocks, à la planification du transport et du fret (aériens, terrestres et maritimes), à l'accélération de la circulation et au suivi de la distribution, à l'informatique décisionnelle et à la gestion de la performance. Le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, relevant directement du Directeur de l'appui à la mission, supervisera, outre ses collaborateurs directs, la Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement, la Section de la gestion des acquisitions, la Section des achats, la Section de la gestion centralisée des stocks et la Section du contrôle des mouvements. Dans le cadre de la restructuration de ce pilier, la Section de la gestion du matériel sera intégrée à la nouvelle Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement, et le Groupe des réclamations, qui relevait auparavant du pilier du Directeur de l'appui à la mission, sera intégré à la Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement et regroupé avec la gestion de la chaîne d'approvisionnement. En outre, la nouvelle Section de la gestion des acquisitions absorbera le Groupe de la gestion centralisée des achats, et la Section de la gestion des marchés, qui relevait de l'ancien pilier du Directeur adjoint de l'appui à la mission, sera regroupée avec la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

84. On trouvera dans la figure ci-dessous un récapitulatif des modifications proposées pour la structure organisationnelle de la composante appui.

Modifications proposées pour la structure organisationnelle de la composante appui



Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation

Volontaires des Nations Unies : aucune variation

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (transfert de 2 P-3 et de 2 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 7 postes (transfert de 3 postes d'administrateur et de 4 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 emplois temporaires (transfert de 3 postes de Volontaire des Nations Unies)

85. Comme indiqué aux paragraphes 88 et 105 ci-après, le Groupe de la qualité de vie sera intégré à la Section des ressources humaines et rattaché au pilier Gestion des opérations et des ressources, et le Groupe des réclamations sera intégré à la Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement et rattaché au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Gestion des opérations et des ressources

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 41 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 47 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 11 emplois temporaires

Réaffectation du poste de Directeur adjoint de l'appui à la mission en poste de chef de la gestion des opérations et des ressources

Bureau du Chef de la gestion des opérations et des ressources (anciennement Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission)

86. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, le poste de Directeur adjoint de l'appui à la mission sera converti en poste de Chef de la Gestion des opérations et des ressources. Comme indiqué au paragraphe 81 ci-dessus, l'ancien pilier du Directeur adjoint de l'appui à la mission sera restructuré et deviendra le pilier Gestion des opérations et des ressources, et le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission sera donc rebaptisé « Bureau du Chef de la gestion des opérations et des ressources ».

87. Comme indiqué aux paragraphes 88 et 90 ci-dessous, le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies sera intégré à la Section des ressources humaines et le Centre de l'appui conjoint à la mission et le Centre intégré de formation du personnel des missions seront intégrés au Centre d'appui à la mission. En outre, comme indiqué au paragraphe 106 ci-dessous, la Section de la gestion des marchés sera intégrée à la Section de la gestion des acquisitions et rattachée au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes (transfert de 4 postes d'administrateur et de 2 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 emplois temporaires (transfert de 4 postes de Volontaire des Nations Unies)

88. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure d'appui, il est proposé d'intégrer le Groupe de la qualité de vie et le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies à la Section des ressources humaines, en transférant les sept postes correspondants du Groupe de la qualité de vie (1 P-3, 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies) et les quatre postes correspondants du Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies (1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies). Comme indiqué aux paragraphes 85 et 87 ci-dessus, le Groupe de la qualité de vie était auparavant rattaché au pilier du Directeur de l'appui à la mission, et le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies au pilier du Directeur adjoint de l'appui à la mission.

Section des Technologies (anciennement Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 44 postes (transfert de 1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et de 37 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 46 postes (transfert de 46 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 9 emplois temporaires (transfert de 9 postes de Volontaire des Nations Unies)

89. Comme indiqué au paragraphe 81 ci-dessus, l'ancienne Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 37 postes d'agent du Service mobile, 46 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 9 postes de Volontaire des Nations Unies), qui faisait partie du pilier Services, sera rattachée au pilier Gestion des opérations et des ressources et rebaptisée « Section des technologies ».

Centre d'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes (transfert de 1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes (transfert de 2 postes d'administrateur et de 4 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 emploi temporaire (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

90. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure d'appui, le Centre de l'appui conjoint à la mission, anciennement rattaché au pilier du Directeur adjoint de l'appui à la mission, sera rebaptisé Centre d'appui à la mission et rattaché au pilier Gestion des opérations et des ressources. Le Centre intégré de formation du personnel des missions sera également intégré au Centre d'appui à la mission par transfert des 10 postes et de l'emploi temporaire correspondants (1 P-4, 2 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies).

Gestion de la prestation de services (anciennement pilier Services)

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 27 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 29 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 6 emplois temporaires

91. Comme indiqué au paragraphe 89 ci-dessus, la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, anciennement rattachée au pilier Services, sera rattachée au pilier Gestion des opérations et des ressources et rebaptisée Section des technologies. En outre, comme indiqué au paragraphe 97 ci-dessous, le Groupe des approvisionnements essentiels, anciennement rattaché au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, sera rattaché au pilier Gestion de la prestation de services.

Section des services médicaux (anciennement Section des services médicaux et du soutien psychosocial)

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation (transfert de 1 poste d'administrateur et réaffectation de 4 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : aucune variation (transfert de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

92. Comme indiqué au paragraphe 82 ci-dessus, la Section des services médicaux et du soutien psychosocial sera rebaptisée Section des services médicaux. Il est proposé d'y transférer un poste de Conseiller du personnel associé (administrateur recruté sur le plan national) de Bamako à Gao, un poste temporaire de Conseiller du personnel (Volontaire des Nations Unies) de Bamako à Mopti et un poste temporaire de Conseiller du personnel (Volontaire des Nations Unies) de Gao à Tombouctou, et d'y réaffecter quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Le transfert d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national et de deux postes de Volontaire des Nations Unies permettrait à la Section de fournir des services psychosociaux dans le cadre de la création à Gao d'un centre régional et d'une plateforme logistique, avec le déploiement de personnel supplémentaire que cela suppose. En raison de l'insécurité grandissante dans le centre du pays et de la création à Mopti d'un centre régional, avec l'arrivée de personnel supplémentaire sur ce site, la Mission propose d'y prévoir des capacités de soutien psychosocial suffisantes. Le titulaire fournira tous les services d'accompagnement et d'appui sociopsychologique nécessaires, notamment en conseillant le personnel de la MINUSMA sur les moyens d'éviter et de gérer le stress. En outre, en raison de l'insécurité persistante à Tombouctou, il est proposé d'y fournir des services de soutien psychosocial.

93. Les dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU dans les régions ont besoin de conducteurs ambulanciers qualifiés et expérimentés sachant conduire et effectuer les gestes élémentaires permettant d'assurer la survie des blessés et d'éviter d'aggraver leurs blessures ou leur douleur. Les services d'ambulance font partie de l'assistance d'urgence et doivent pouvoir être assurés également en dehors des heures de travail et les jours fériés. C'est pourquoi il est indispensable que les personnes exerçant ces fonctions disposent des qualifications nécessaires en plus de savoir conduire. Il est donc proposé de réaffecter quatre postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national en postes d'infirmiers à Gao, Mopti, Tombouctou et Kidal.

Section du génie et de l'entretien des installations (anciennement Section du génie)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-4)

94. Comme indiqué au paragraphe 82 ci-dessus, l'ancienne Section du génie sera rebaptisée Section du génie et de l'entretien des installations. La Section du génie et de l'entretien des installations, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 132 postes et emplois temporaires (1 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 29 postes d'agent du Service mobile, 13 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 72 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 6 postes de Volontaire des Nations Unies), construit et entretient les installations de la Mission, notamment des bureaux, des ateliers, des entrepôts, des logements et des équipements de loisir. Ces installations supposent une série de services, notamment de nettoyage, de fumigation, de contrôle de la végétation et de gestion des déchets. La Section s'occupe également de tous les équipements collectifs, notamment de l'approvisionnement en eau (puits, forages et eau potable) et en électricité, de l'entretien des égouts et du bon fonctionnement et de l'entretien de divers types d'équipements, notamment les climatiseurs, les groupes électrogènes, les stations d'épuration et de traitement des déchets et les installations louées.

95. Avec le déploiement accru de personnel en tenue et de personnel civil, il a fallu agrandir les locaux et les camps. La reconfiguration de la force de la MINUSMA, qui devrait s'achever pendant l'exercice 2018/19, a accru la charge de travail et les responsabilités du personnel chargé de l'entretien des locaux et des services afférents. Il est donc proposé de renforcer la Section en créant un poste d'ingénieur régional (P-4) à Mopti.

96. Le titulaire assurera la gestion quotidienne des travaux de génie et la supervision et le contrôle du personnel des services techniques. En outre, il fournira aux postes de commandement et de gestion de la MINUSMA des conseils sur diverses questions liées à la construction et à l'entretien des installations. Le plan de déploiement de la MINUSMA prévoit une force d'intervention rapide à Mopti, ce qui suppose notamment le déploiement d'unités spécialisées en convois de combat. Pour pouvoir fournir les services, les fournitures, le matériel et les produits de base nécessaires aux contingents, la MINUSMA a créé à Mopti un centre régional. Les services essentiels comprennent la construction et l'entretien des locaux.

Groupe des approvisionnements essentiels

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'agent du Service mobile)

97. Comme indiqué aux paragraphes 82 et 91 ci-dessus, le Groupe des approvisionnements essentiels, anciennement rattaché au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, sera rattaché au pilier Gestion de la prestation de services. Le Groupe des approvisionnements essentiels, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 34 postes et emplois temporaires (1 P-4, 2 P-3, 11 postes d'agent du Service mobile, 17 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 3 postes de Volontaire des Nations Unies), est chargé de la gestion du carburant et des rations de l'ensemble de la Mission, notamment du traitement des commandes alimentaires des contingents et des demandes de carburant, de l'inspection des activités des prestataires de services extérieurs et du contrôle et de l'assurance de la qualité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en rations et en carburant, ainsi que des formations et inspections concernant les rations et le carburant des

contingents. Il assure également la gestion de trois contrats clefs en main de fourniture de carburant et de rations et services connexes à l'ensemble de la Mission.

98. Dans le cadre du déploiement de personnel en uniforme supplémentaire, il est proposé de renforcer le Groupe des approvisionnements essentiels en créant à Gao un poste d'assistant (rations) (agent du Service mobile) qui lui permettrait de mettre en œuvre un programme d'assurance de la qualité. Il pourra ainsi veiller à ce que le prestataire respecte pleinement les normes de l'Organisation internationale de normalisation et de l'ONU en matière de rations, que les rations alimentaires fournies par le prestataire sont conformes aux normes de sécurité et de qualité des aliments et que les besoins des contingents sont satisfaits en ce qui concerne la santé et la nutrition. Il veillera également à ce que toute la nourriture distribuée aux contingents et consommée par eux respecte les normes de sécurité alimentaire en matière de stockage, de transport et de manipulation, que le gaspillage alimentaire est réduit au minimum lors du stockage et de la production, que les risques de discontinuité de la chaîne d'approvisionnement par le prestataire sont atténués, que la gestion des stocks du prestataire est contrôlée pour veiller à ce qu'il comptabilise toutes les rations importés dans le pays pour la MINUSMA, qu'une formation et un appui technique sont fournis aux contingents pour leur enseigner les meilleures pratiques en matière de manipulation, de stockage et de production des aliments, et que la transparence est garantie dans le domaine de la responsabilité, où la base de données du système électronique de gestion des rations (informations sur les commandes, les reçus, les écarts, les factures et l'évaluation des performances du prestataire), permettra de consulter et d'analyser à distance les données.

99. Conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur le contrôle de l'utilisation du carburant, il est proposé de créer un groupe chargé de la conformité et de la détection et de la prévention des fraudes. Il est également proposé de renforcer le Groupe des approvisionnements essentiels en créant un poste d'assistant à la gestion des carburants (agent du Service mobile) à Gao.

100. Le titulaire serait chargé d'examiner régulièrement les données sur les opérations liées au carburant issues du système électronique de gestion des carburants afin de surveiller les niveaux et les tendances de la consommation de sorte que toute consommation anormale soit suivie d'une enquête et de mesures correctives ou disciplinaires. En outre, le groupe chargé de la conformité et de la détection et de la prévention des fraudes vérifierait que toutes les transactions liées au carburant saisies dans le système électronique de gestion des carburants correspondent aux factures du prestataire de services, non seulement pour éviter de trop payer le prestataire mais aussi pour que les factures sont rapidement vérifiées et réglées et que la Mission puisse se prévaloir d'escomptes pour règlement anticipé. En disposant de données à jour dans le système électronique de gestion des carburants, la Mission pourra analyser la consommation des utilisateurs et trouver des domaines où elle pourrait être réduite. Ces données pourraient également aider la Mission à établir un budget carburant vérifiable pour l'année suivante sur la base des tendances et niveaux de consommation de chaque type d'équipement. En outre, le groupe mènerait et suivrait le plan de prévention des fraudes, enquêterait sur toutes les plaintes et allégations de fraude et de corruption, détecterait la fraude et la corruption et l'empêcherait de survenir à nouveau, renverrait les dossiers aux services chargés d'y donner suite, tels que le Groupe d'enquête et l'Équipe déontologie et discipline, veillerait à l'exécution du plan de prévention de la fraude, du cadre stratégique sur la fraude, la corruption et l'éthique, et de la politique et du plan d'intervention en matière de fraude, fournirait des informations sur tous les actes de fraude et de corruption actuels et potentiels et organiserait des séances de formation et de sensibilisation concernant les mesures de lutte contre la fraude et la corruption.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 11 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 2 postes

101. Comme indiqué au paragraphe 97 ci-dessus et au paragraphe 105 ci-dessous, le Groupe des approvisionnements essentiels sera rattaché au pilier Gestion de la prestation de services ; la Section de la gestion du matériel sera intégrée à la Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement et rattachée au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, de même que le Groupe des réclamations, qui relevait du pilier du Directeur de l'appui à la mission.

Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'agent du Service mobile et reclassement de 1 poste P-3 à P-4)

102. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure d'appui à la mission, il est proposé de renforcer le Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à trois postes (1 D-1, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national), en créant deux postes d'agent du Service mobile (1 poste de fonctionnaire d'administration et 1 poste d'assistant administratif) à Gao. Il est également proposé de reclasser un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) en poste de spécialiste de la planification logistique (P-4).

103. Le Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement supervise l'ensemble de la planification de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour la MINUSMA, les sources d'approvisionnement en biens et en services, le bon déroulement des livraisons et de l'entreposage intégré et la gestion des biens de l'ensemble de la Mission, ainsi que la coordination interne de la planification de la chaîne d'approvisionnement de toutes les composantes de la Mission, en particulier ce qui concerne la demande, le plan d'acquisition et la demande d'achat. Il gère et coordonne également les activités de gestion de la chaîne d'approvisionnement du groupe de gestion de projet de la Mission et de son équipe de gestion de projet dans le cadre de la structure de gouvernance des projets de la MINUSMA, notamment la supervision et la coordination des projets de la Mission menés dans le cadre de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la consolidation et la diversification des itinéraires logistiques vers le Mali, l'utilisation des capacités portuaires et des infrastructures routières de l'Afrique occidentale aux fins de l'optimisation de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la simplification des passations de marchés, et la planification de l'application efficace et effective des règles et procédures visant à optimiser la satisfaction du client.

104. Les titulaires des postes supplémentaires proposés formeront au sein des services de gestion de la chaîne d'approvisionnement un noyau central qui se consacrera à la gestion du programme et de la conformité de la chaîne d'approvisionnement, notamment aux aspects fondamentaux de la planification de la demande, de la recherche de fournisseurs, des achats et des livraisons au niveau central et au niveau de toute la Mission, qui doivent se faire en étroite coopération avec le Siège et le Centre de services mondial, et aux questions opérationnelles liées à l'entreposage, à la gestion des stocks, aux opérations de fret et à la gestion des biens. Ces capacités fourniront au Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement l'appui administratif nécessaire, notamment en matière de contrôle budgétaire des centres de coûts et des services demandeurs de la Mission, de

gestion des ressources humaines, de gestion de projets, d'établissement des contrats, de gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement et de tous les travaux de coordination qui relèveront de la Division de l'appui à la mission après restructuration, trois services gérés séparément mais intégrés garantissant l'unité des activités d'appui à la Mission.

Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 10 postes (transfert de 1 P-4, 3 P-3 et de 6 postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 9 postes (transfert de 9 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

105. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure d'appui à la mission, il est proposé d'intégrer la Section de la gestion du matériel et le Groupe des réclamations à la nouvelle Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement, en transférant les 13 postes correspondants de la Section de la gestion du matériel (1 P-4, 2 P-3, 4 postes d'agent du Service mobile et 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et les 6 postes et l'emploi temporaire correspondants du Groupe des réclamations (1 P-3, 2 postes d'agent du Service mobile, 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies). Comme indiqué au paragraphe 83 ci-dessus, le Groupe des réclamations, qui faisait partie du pilier du Directeur de l'appui à la mission, sera rattaché au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Section de la gestion des acquisitions

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes (transfert de 1 P-4 et 2 P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile et reclassement de 1 poste P-4 à P-5)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (transfert de 2 postes d'administrateur et de 1 poste d'agent des services généraux)

106. Comme indiqué au paragraphe 83 ci-dessus, le Groupe de la gestion centralisée des achats sera rebaptisé Section de la gestion des acquisitions. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure d'appui, il est proposé d'intégrer la Section de la gestion des marchés à la Section de la gestion des acquisitions en transférant les sept postes correspondants (1 P-4, 2 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national). En outre, compte tenu des responsabilités et de la charge de travail accrues de la Section, notamment en ce qui concerne la planification des acquisitions et les demandes de fourniture de biens et de services de l'ensemble de la Mission en coordination avec le Siège, le Groupe de la planification stratégique et le pilier Gestion de la prestation de services de la Mission, il est également proposé de reclasser un poste P-4 en poste de Chef des acquisitions (P-5).

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation (reclassement de 1 poste P-3 en poste P-4)

107. La Section des achats, dont l'effectif autorisé s'établit actuellement à 29 postes et emplois temporaires (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 7 postes d'agent du Service mobile, 6 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 9 postes d'agent des services

généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies), est chargée d'acquérir dans le monde entier toute une série de biens et services pour aider la Mission à exécuter son mandat dans un environnement difficile, en particulier dans le nord du pays. Parmi ses fonctions, décrites en détail dans le Manuel des achats, on notera la recherche de fournisseurs potentiels, l'invitation à soumettre des offres et propositions, l'examen des offres et propositions reçues, la négociation et l'attribution des marchés, leur gestion, le règlement des différends et la résiliation. Pendant l'exercice 2016/17, la Section a supervisé les achats de biens et de services d'une valeur totale de 270 millions de dollars.

108. La Section des achats comporte cinq unités, dont chacune est actuellement dirigée par un fonctionnaire chargé des achats de classe P-3 ou agent du Service mobile. Deux d'entre-eux relèvent directement d'un fonctionnaire P-4 chargé des achats et les trois autres du chef de la Section des achats. Cette structure exige un important travail quotidien du chef de la section des achats, chargé notamment d'examiner en détail, de superviser et de suivre toutes les passations de marché de trois unités sur cinq et de donner des conseils les concernant, au détriment du rôle stratégique de direction générale qu'il devrait jouer en tant que principal conseiller aux achats d'une mission aussi grande et aussi complexe. Il est donc proposé de reclasser un poste P-3 (fonctionnaire chargé des achats) en poste P-4, dont le titulaire superviserait et contrôlerait directement les activités de deux unités, qui sont chargées de répondre aux besoins en matière de génie, d'informatique et de communications, de transport, d'aviation et de contrôle des mouvements. Ainsi, seule l'unité chargée de l'assurance de la qualité de la chaîne d'approvisionnement relèverait directement du chef de la Section des achats. Cette unité est chargée de la recherche de fournisseurs, de l'assurance de la qualité et des pratiques exemplaires, de l'information et de l'établissement de rapports sur la gestion, de la gestion des dossiers et des opérations de fret. Le volume des activités d'achat ne devrait pas diminuer pendant l'exercice en cours ni ceux à venir. Les marchés conclus pendant l'exercice 2014/15, c'est-à-dire pendant la phase de démarrage, arrivent à leur terme et plusieurs invitations à soumettre des propositions pour des marchés complexes sont en cours et devraient permettre de les remplacer. La Section doit de plus en plus souvent répondre rapidement à de nouveaux besoins des camps de la MINUSMA dans le nord du Mali, dont la sécurité est directement menacée, notamment à y transférer provisoirement des fonctionnaires chargés des achats pour conclure des marchés de biens et des services pouvant être acquis localement.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2016/17)	Montant alloué (2017/18)	Dépenses prévues (2018/19)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4) ÷ (2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	1 632,6	2 141,8	1 818,0	(323,8)	(15,1)
Contingents	301 351,2	383 803,0	397 608,7	13 805,7	3,6
Police des Nations Unies	15 334,9	16 300,9	15 654,3	(646,6)	(4,0)
Unités de police constituées	28 455,0	44 174,5	48 204,3	4 029,8	9,1
Total partiel	346 773,7	446 420,2	463 285,3	16 865,1	3,8
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	128 711,9	129 910,8	137 486,6	7 575,8	5,8
Personnel recruté sur le plan national	17 597,5	14 891,7	21 763,2	6 871,5	46,1
Volontaires des Nations Unies	7 723,4	7 405,4	7 589,1	183,7	2,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 145,0	239,4	171,0	(68,4)	(28,6)
Personnel fourni par les gouvernements	384,9	687,2	358,9	(328,3)	(47,8)
Total partiel	155 562,7	153 134,5	167 368,8	14 234,3	9,3
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	647,8	911,3	898,7	(12,6)	(1,4)
Voyages	5 959,4	4 492,8	4 220,5	(272,3)	(6,1)
Installations et infrastructures	116 307,9	104 192,1 ^a	97 146,2	(7 045,9)	(6,8)
Transports terrestres	11 755,4	10 770,0	12 245,3	1 475,3	13,7
Opérations aériennes	140 868,5	183 972,2	166 083,3	(17 888,9)	(9,7)
Opérations maritimes ou fluviales	7 237,3	—	1 699,4	1 699,4	—
Communications et informatique	48 468,3	45 997,3 ^b	83 938,4	37 941,1	82,5
Santé	3 710,0	6 229,1	9 929,0	3 699,9	59,4
Matériel spécial	19,9	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	92 098,4	87 880,5 ^c	88 675,5	795,0	0,9
Projets à effet rapide	3 990,3	4 000,0	4 000,0	—	—
Total partiel	431 063,2	448 445,3	468 836,3	20 391,0	4,5
Montant brut	933 399,6	1 048 000,0	1 099 490,4	51 490,4	4,9
Recettes provenant des contributions du personnel	13 098,4	13 325,9	14 700,0	1 374,1	10,3
Montant net	920 301,2	1 034 674,1	1 084 790,4	50 116,3	4,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	933 399,6	1 048 000,0	1 099 490,4	51 490,4	4,9

^a Le montant initialement approuvé au titre des installations et infrastructures s'élevait à 102 519 100 dollars. Il y a été ajouté 1 673 000 dollars aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

^b Montant combiné des sommes allouées au titre des communications et de l'informatique aux fins de comparaison avec les dépenses prévues pour 2018/19.

^c Le montant initialement approuvé au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers s'élevait à 89 553 500 dollars. Le montant de 1 673 000 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour 2018/19.

B. Contributions non budgétisées

109. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	23 056,5
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—
Total	23 056,5

^a Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments fournis par le Gouvernement, les droits et redevances aéroportuaires et la redevance radiophonique.

C. Gains d'efficience

110. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Opérations aériennes	11 583,4	Reconfiguration de la flotte aérienne de la Mission, comprenant le remplacement de moyens aériens par des moyens de capacité identique ou similaire à moindre coût et le remplacement d'un système de drones par un système offrant une meilleure couverture à moindre coût.
Total	11 583,4	

D. Taux de vacance

111. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2016/17</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	7,5	5,0	20,0
Contingents	3,5	10,0	11,9
Police des Nations Unies	6,6	20,0	16,6
Unités de police constituées	7,9	20,0	8,7
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	12,7	15,0	17,4
Personnel recruté sur le plan national			

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2016/17</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Administrateurs recrutés sur le plan national	17,4	20,0	17,7
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	13,1	15,0	19,8
Volontaires des Nations Unies	15,9	20,0	17,5
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	—	25,0	50,0
Personnel recruté sur le plan national	—	—	—
Personnel fourni par les gouvernements	50,0	30,0	63,2

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

112. Lors de l'établissement des taux de vacance de postes appliqués au calcul des dépenses de personnel, il a été tenu compte des effectifs déployés à l'exercice 2016/17 et pendant les six premiers mois de l'exercice 2017/18, ainsi que de la répartition des dépenses de la Mission et de l'évolution prévue des effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

113. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2018/19, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 143 199 200 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	80 020,6	13 078,6	93 099,2
Soutien logistique autonome	45 373,2	4 726,8	50 100,0
Total	125 393,8	17 805,4	143 199,2

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,4	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} mai 2016
Usage opérationnel intensif	3,3	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} mai 2016
Facteur acte d'hostilité ou abandon forcé	5,4	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} mai 2016
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Facteur différentiel de transport	0,0-5,0		

F. Formation

114. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	650,3
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 333,8
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 437,1
Total	3 421,2

115. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2018/19, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé (2018/19)</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé (2018/19)</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé (2018/19)</i>
Formation interne	1 926	1 934	5 082	1 865	2 286	3 970	1 959	1 896	2 651
Formation externe ^a	187	179	254	41	52	58	4	16	44
Total	2 113	2 113	5 336	1 906	2 338	4 028	1 963	1 912	2 695

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

116. Le programme de formation de la Mission pour l'exercice 2018/19 vise à accroître les compétences du personnel de la Mission en matière d'encadrement, de gestion, de développement organisationnel et d'administration grâce à 460 sessions à l'intention de 12 059 participants. Le principal objectif est de renforcer les capacités opérationnelles et techniques du personnel de la Mission dans les domaines suivants : budget et finances, opérations aériennes, communications, désarmement, démobilisation, réintégration, réinstallation et réinsertion, génie, prise en compte de la problématique hommes-femmes, transports terrestres, gestion et mise en valeur des ressources humaines, droits de l'homme, informatique, ordre public, services médicaux, affaires politiques et civiles, protection des civils, achats et gestion des marchés, sûreté et sécurité, approvisionnement et gestion des biens, appui électoral, questions humanitaires et processus de paix.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

117. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Partenaires d'exécution et subventions	6 498,0
Total	6 498,0

118. Il est prévu qu'au cours de l'exercice 2018/19, la Mission apporte un appui en vue de la réinsertion socioéconomique à court terme d'un maximum de 10 000 anciens membres de groupes armés, y compris de femmes, dans le cadre de l'aide fournie au Gouvernement malien s'agissant des opérations de désarmement pacifique et volontaire dans huit zones de cantonnement réparties dans tout le pays. Dans cette perspective, elle procèdera à l'enregistrement biométrique des ex-combattants, leur offrira des services socioéconomiques et psychosociaux ainsi que des services de protection sociale, leur fournira un nécessaire pour les camps, effectuera auprès d'eux un travail de sensibilisation et les formera aux compétences de base, à l'intérieur des zones de cantonnement ou au dehors, afin de faciliter leur retour à la vie civile. Ces activités aideront à combler le fossé qui sépare le désarmement et la démobilisation de la réinsertion socioéconomique et de la réintégration à long terme. Le projet sera exécuté en coordination avec le Gouvernement malien et l'OIM. La Mission mettra également en place des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de réinsertion locale à l'intention des ex-combattants, des individus associés à des groupes armés et des membres de la communauté, y compris des femmes, des jeunes à risque et des groupes ayant des besoins particuliers, à titre de mesure provisoire. Ces projets seront mis en œuvre dans des communautés d'accueil du nord et du centre du Mali en vue de favoriser la cohésion sociale avant, pendant et après le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Les projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité seront menés par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales locales et internationales et d'autres structures et organisations locales. Ces initiatives contribueront non seulement à renforcer les capacités des organisations non gouvernementales locales en matière de gestion de projets, mais aussi à améliorer l'appui et les services socioéconomiques et certaines capacités qui pourront servir à la population locale à plus long terme.

H. Services de détection des mines et de déminage

119. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	—
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	48 000,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	—

120. Le programme de détection des mines et de déminage de la Mission est axé sur l'atténuation des risques liés aux explosifs afin de protéger le personnel et les installations de la MINUSMA, de renforcer les capacités nationales et de protéger les civils. Les ressources demandées serviront à financer les contrats relatifs à l'appui, au matériel, à la formation et au mentorat destinés aux contingents et aux sociétés chargées de la neutralisation des explosifs et munitions, ainsi que les activités de sensibilisation au danger des engins explosifs improvisés et de formation concernant les interventions à mener en présence de ce type d'engins. Ces activités seront menées à la fois dans les sites, ce qui permettra d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de la Mission, et dans l'ensemble du pays, à l'intention des civils, de la Police des Nations Unies et des contingents qui opèrent dans des endroits très dangereux. Le programme de détection des mines de la Mission visera également à renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes, afin de permettre à ces dernières de sécuriser leurs stocks d'armes et de munitions et de protéger les civils grâce au repérage et à la neutralisation des restes explosifs de guerre dans le nord du pays, et à sensibiliser la population aux risques.

I. Projets à effet rapide

121. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2018/19, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2016/17 (montant et nombre effectifs)	3 990,3	110
2017/18 (montant et nombre approuvés)	4 000,0	80
2018/19 (montant et nombre proposés)		
Remise en état ou reconstruction de petits ouvrages et de services publics essentiels	2 250,0	45
Création de moyens de subsistance et d'emplois	1 250,0	25
Formation, sensibilisation et renforcement des capacités	500,0	10
Total	4 000,0	80

122. La Mission continuera d'utiliser les projets à effet rapide à des fins stratégiques, à savoir répondre aux besoins immédiats de la population du centre et du nord du Mali pour faire accepter le mandat de la Mission, instaurer la confiance dans le processus de paix et l'accord de paix et convaincre des bienfaits de la paix. Les projets à effet rapide seront également utilisés pour répondre efficacement aux besoins de la population et soutenir des projets locaux essentiels pour que la Mission soit acceptée par les communautés locales. En étroite coordination avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire et, si possible, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera d'utiliser des projets à effet rapide pour renforcer la confiance de la population dans le processus de stabilisation et les efforts de relèvement des acteurs locaux, et appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord du pays, y compris le bon fonctionnement des autorités intérimaires et des organismes régionaux de développement. Les projets sont classés selon trois grandes catégories et priorités : 45 sont consacrés à la remise en état ou la reconstruction de petits ouvrages publics ou communautaires dans les zones les plus

reculées auxquelles les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies n'ont pas accès ; 25 sont axés sur la création de moyens de subsistance et la génération de revenus au bénéfice des groupes de population les plus vulnérables et des victimes du conflit (à savoir les femmes, les enfants et les minorités), afin d'accroître leur résilience ; 20 portent sur la formation, la sensibilisation et le renforcement des capacités dans divers domaines en vue d'appuyer le processus de stabilisation et sont destinés aux pouvoirs publics, à la société civile ou à des organisations locales.

J. Autres activités de programme

123. Les dépenses prévues au titre des autres activités de programme pour l'exercice 2018/19, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
État de droit et institutions chargées de la sécurité	2 225,0
Consolidation de la paix	450,0
Appui électoral	2 286,1
Droits de l'homme	890,0
Renforcement de la confiance	1 025,0
Égalité des sexes et prévention et répression des violences sexuelles liées aux conflits	245,0
Total	7 121,1

124. La Mission prévoit de mener des activités de programme essentielles à l'exécution de son mandat et à la consolidation durable de la paix au Mali, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Ces activités seront axées sur le renforcement des capacités et sur l'assistance technique et logistique aux autorités maliennes, à la société civile et aux forces de défense et de sécurité, à Bamako ainsi que dans les régions du centre et du nord du pays. Elles contribueront efficacement à la réalisation des objectifs prioritaires de la Mission, notamment le rétablissement de l'autorité de l'État et la protection des civils. Ces activités concernent essentiellement :

a) L'état de droit, les institutions chargées de la sécurité et la réforme du secteur de la sécurité, et visent à appuyer : i) l'adoption et l'application d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ; ii) la réforme nationale du secteur de la sécurité par le renforcement des capacités de lutte contre le VIH, l'éducation mutuelle et la mise en place de services de consultation et de dépistage confidentiels ; iii) l'action du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ; iv) le système pénitentiaire malien ;

b) La consolidation de la paix, et visent à appuyer le travail des organismes régionaux de développement en ce qui concerne la planification et l'application des stratégies de développement et la cartographie des interventions (y compris celles de la MINUSMA et de l'équipe de pays des Nations Unies) dans les régions du centre et du nord du Mali (Kidal, Gao, Ménaka, Mopti, Tombouctou et Taoudenni), afin d'améliorer la répartition des initiatives entre les différents partenaires à l'échelle nationale ;

c) L'appui électoral, et visent à fournir un appui technique et logistique aux organismes de gestion des élections, y compris le déploiement de 250 tonnes de matériel électoral et de 600 agents électoraux, le recrutement de 78 vacataires et la

location de 53 véhicules, ainsi qu'à renforcer la sécurité du processus électoral au Mali ;

d) Les droits de l'homme, et visent à renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques dans ce domaine afin de consolider l'espace démocratique au lendemain du conflit, ainsi qu'à appuyer les autorités de l'État et la société civile dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent par la promotion et la protection des droits de l'homme ;

e) Le renforcement de la confiance, et visent à appuyer l'action des autorités locales dans les régions du nord et du centre du Mali grâce au développement des capacités d'administration publique, ainsi qu'à renforcer les réseaux d'alerte locale ;

f) Les efforts relatifs à l'égalité des sexes et la protection des femmes, et visent à : i) renforcer les capacités du Ministère de la promotion de la femme en vue de favoriser la participation pleine et effective des femmes au processus de paix et leur représentation dans ce processus, et appliquer le programme sur les femmes et la paix et la sécurité ; ii) renforcer les capacités et la détermination des partenaires publics, des Forces de défense et de sécurité maliennes, des groupes armés signataires et des organisations de la société civile dans le domaine de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits et la violence sexiste.

III. Analyse des variations¹

125. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(323,8)	(15,1 %)

• Gestion : modification du déploiement

126. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'application d'un coefficient délais de déploiement plus élevé dans le calcul des dépenses afférentes aux observateurs militaires (20 % pour l'exercice 2018/19 contre 5 % en 2017/18).

	<i>Variation</i>	
Contingents	13 805,7	3,6 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

127. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement : a) au fait qu'on prévoit de déployer l'intégralité des membres des contingents à compter du 1^{er} juillet 2018, alors qu'à l'exercice 2017/18, le déploiement s'est fait de manière échelonnée ; b) à l'amélioration de la disponibilité opérationnelle du matériel majeur appartenant aux contingents et au haut niveau de capacité du matériel de soutien autonome.

128. L'augmentation globale des besoins en ressources est en partie compensée par la baisse prévue des dépenses au titre des rations, compte tenu de la diminution des

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

coûts d'entreposage et de transport liée aux nouvelles dispositions contractuelles relatives aux rations et aux nouveaux arrangements régissant leur transport, ainsi que par la baisse des coûts liés au déploiement du matériel appartenant aux contingents, la plupart des effectifs militaires supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2295 (2016) devant être déployés d'ici au 1^{er} juillet 2018.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(646,6)	(4,0 %)

• **Gestion : réaffectation au sein du budget**

129. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement au fait que les dépenses afférentes à 30 policiers sont demandées au titre des unités de police constituées pour l'exercice 2018/19, alors qu'elles étaient auparavant inscrites à la rubrique Police des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	4 029,8	9,1 %

• **Gestion : modification du déploiement**

130. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement : a) à l'application d'un coefficient de délais de déploiement plus faible dans le calcul des dépenses afférentes aux unités de police constituées (8,7 % pour l'exercice 2018/19 contre 20 % en 2017/18) ; b) à la plus grande disponibilité opérationnelle du matériel majeur appartenant au contingent.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	7 575,8	5,8 %

• **Paramètres budgétaires : modification des traitements et des indemnités**

131. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'augmentation des dépenses liée, d'une part, à la révision des barèmes des traitements, à compter du 1^{er} juillet 2018, et, de l'autre, à la création proposée de cinq postes soumis à recrutement international. L'augmentation globale des besoins en ressources est en partie compensée par la diminution des crédits demandés au titre de la prime de danger en raison de la baisse prévue du nombre de personnes affectées dans le nord du Mali.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	6 871,5	46,1 %

• **Paramètres budgétaires : modification des traitements et des indemnités**

132. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par l'adoption de barèmes des traitements de base minima révisés pour les postes d'administrateur et d'agent des services généraux recrutés sur le plan national, ainsi que par l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar des États-Unis, en comparaison avec l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	183,7	2,5 %

• **Gestion : modification des taux de vacance de postes**

133. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'application d'un taux de vacance de 17,5 % pour le calcul des dépenses concernant les Volontaires des Nations Unies, contre 20 % à l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(68,4)	(28,6 %)

• **Gestion : modification des taux de vacance de postes**

134. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'application d'un taux de vacance de 50 % dans le calcul des dépenses concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions), contre 25 % à l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(328,3)	(47,8 %)

• **Gestion : modification du déploiement**

135. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'application d'un coefficient délais de déploiement plus élevé pour le calcul des dépenses concernant le personnel fourni par des gouvernements (63,2 % pour l'exercice 2018/19 contre 30,0 % à l'exercice 2017/18), conjuguée à une baisse des dépenses prévues au titre des voyages, puisque certains membres du personnel viendront d'un pays voisin.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(272,3)	(6,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

136. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par la diminution du nombre de déplacements prévus au titre des voyages, y compris au titre de la formation, en conséquence des efforts déployés par la Mission pour assurer une gestion plus stricte des voyages aériens, privilégiant les déplacements essentiels et nécessaires.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(7 045,9)	(6,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

137. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la diminution des besoins en ce qui concerne : a) les installations préfabriquées, en raison de la baisse prévue des activités de construction à l'exercice 2018/19, dans la mesure où la majorité des logements nécessaires sera achevée au cours de l'exercice 2017/18 ; b) l'acquisition de matériel d'épuration des eaux et de distribution du carburant, compte tenu des stocks disponibles de matériel de traitement des eaux ; c) les services d'entretien, étant donné qu'à l'exercice 2018/19, ces services seront

fournis par des vacataires et que les demandes de crédits correspondantes sont donc inscrites à la rubrique Fournitures, services et matériel divers ; d) la location de locaux, dont le nombre passera de trois à un, la base d'opérations de la Mission, qui pourra accueillir toutes les unités logistiques, ayant été achevée.

138. La diminution globale des besoins en ressources est en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires prévues au titre : a) de la construction d'un nouveau camp à Diabali/Douentza, de la conception d'un nouveau camp pour l'hébergement des contingents supplémentaires à Mopti et de la construction de logements protégés dans trois camps intégrés, à l'échelle de la Mission ; b) des services de sécurité, en raison de l'augmentation du nombre de gardes dans chaque site et du déploiement de gardes dans certains sites qui n'en comptaient auparavant pas, comme à Kidal et à Tessalit ; c) du mobilier de bureau pour les unités d'hébergement de la plupart des sites dans le nord et le centre du Mali ; d) des carburants et lubrifiants, en raison de la hausse du prix des carburants (le prix moyen retenu étant de 0,84 dollar par litre pour l'exercice 2018/19, contre un prix approuvé de 0,82 dollar à l'exercice 2017/18) et de la consommation de carburant (8,3 millions de litres prévus pour l'exercice 2018/19, contre 6,8 millions pour l'exercice 2017/18).

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	1 475,3	13,7 %

• **Paramètres budgétaires : variation des prix des carburants**

139. La variation des crédits demandés à cette rubrique est essentiellement due à la hausse du prix des carburants (le prix moyen retenu étant de 0,84 dollar par litre pour l'exercice 2018/19, contre un prix moyen approuvé de 0,82 dollar à l'exercice 2017/18) et de la consommation de carburant (23,5 millions de litres prévus pour l'exercice 2018/19, contre 21,8 millions pour l'exercice 2017/18), ainsi qu'à l'acquisition de 10 autocars pour assurer le transport des membres du personnel civil et des agents en tenue, en lieu et place des services de location. L'augmentation globale des besoins en ressources est compensée par la baisse des dépenses prévues au titre des réparations, de l'entretien et des pièces de rechange, compte tenu de la réduction du parc de véhicules et de la baisse des coûts liés à l'entretien et aux pièces de rechange, dans la mesure où celui-ci sera relativement nouveau. L'existence de stocks adéquats de pièces de rechange courantes réduira encore les besoins en ressources pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(17 888,9)	(9,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

140. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par la baisse des dépenses au titre de la location de moyens aériens et de l'exploitation de la flotte d'avions et d'hélicoptères de la Mission, en raison de la réduction prévue du nombre d'heures de vol (17 100, contre 20 248 en 2017/18), conjuguée à la reconfiguration de la flotte aérienne à moindre coût ; la diminution des dépenses au titre des services de transport aérien, la Mission prévoyant de remplacer le système de drones commercial par une plateforme de renseignement, de surveillance et de reconnaissance plus efficace, plus fiable et plus rentable ; la baisse des dépenses prévues au titre du carburant aviation, en raison de la diminution du nombre d'heures de vol.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	1 699,4	–

• **Gestion : réaffectation au sein du budget**

141. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique par le fait que des crédits sont demandés pour l'exercice 2018/19 en vue de l'acquisition de conteneurs maritimes, alors qu'à l'exercice 2017/18, les dépenses de ce type étaient inscrites à la rubrique Installations et infrastructures, puisque les conteneurs étaient utilisés à des fins de stockage sur site.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	37 941,1	82,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

142. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par : a) l'augmentation prévue des dépenses liées à la maintenance du matériel informatique et du matériel de communications et aux services d'appui, la Mission envisageant d'élargir le réseau de sécurité militaire et les services de protection des camps dans le cadre de lettres d'attribution, en réponse à l'intensification des attaques perpétrées contre le personnel et les locaux de la MINUSMA ; b) l'acquisition prévue de matériel informatique pour remplacer le matériel obsolète, dont la durée de vie utile est dépassée ; c) l'augmentation du coût des licences d'utilisation de logiciels et des frais liés à leur exploitation, en raison de l'augmentation du nombre de licences requis pour l'exploitation de divers équipements ; d) l'augmentation des dépenses liées aux services d'information et de publication, la zone couverte par le programme de sensibilisation mené par la Mission ayant été élargie.

	<i>Variation</i>	
Santé	3 699,9	59,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

143. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient principalement à l'augmentation des ressources nécessaires au titre du déploiement prévu d'une équipe sanitaire aérienne supplémentaire, grâce à laquelle l'ensemble des sites seront dûment desservis, ce qui rendra les évacuations sanitaires primaires et secondaires plus rapides et permettra par conséquent de sauver plus de vies.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	795,0	0,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

144. La variation des crédits demandés à cette rubrique est principalement imputable aux facteurs suivants : a) l'augmentation des ressources demandées au titre des dépenses afférentes aux activités de détente à l'intention des agents en tenue et du personnel civil de la MINUSMA, qui sont exposés à des événements traumatisants tels que des attaques complexes et des explosions de mines et qui doivent vivre et travailler dans des environnements éminemment stressants ; b) la réaffectation à cette rubrique des dépenses engagées au titre des vacataires, qui étaient précédemment inscrites à la rubrique Installations et infrastructures (voir par. 137 ci-dessus).

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

145. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 1 099 490 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 91 624 200 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 71/305 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande	Mesures prises
Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)	Un examen des besoins en personnel civil de la MINUSMA a été réalisé, portant notamment sur les structures et fonctions par lieu d'affectation et par domaine thématique. Depuis, la Mission a pris des mesures pour donner suite aux recommandations issues de cet examen. Par ailleurs, une nouvelle structure d'appui à la Mission est en train d'être mise en place dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2018/19. Actuellement, la MINUSMA ne peut transférer au personnel recruté sur le plan national les fonctions exécutées par le personnel recruté sur le plan international, principalement par manque de capacités, mais elle continuera d'étudier activement la possibilité de le faire dans les années qui viennent.
Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)	Avec l'augmentation de ses effectifs autorisés pour l'exercice 2017/18, la MINUSMA met tout en œuvre pour que les postes soient pourvus dans les meilleurs délais. Entre les exercices 2015/16 et 2016/17, elle a ramené de 62 jours à 55 jours le délai de recrutement des candidats présélectionnés et devrait poursuivre cette amélioration. Pour les recrutements à des postes spécifiques, le délai a été ramené de 177 à 130 jours entre les deux exercices. Les responsables des postes à pourvoir ont suivi une formation spécialisée sur l'utilisation d'Inspira, la politique de recrutement et les objectifs des Nations Unies en matière d'égalité des sexes. La Mission continuera de collaborer étroitement avec toutes les parties prenantes pour améliorer son taux de vacance de postes et l'équilibre entre les sexes.
Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de	Le conseiller principal de la Mission pour la problématique hommes-femmes, qui relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général, veille à ce que les questions d'égalité des sexes soient traitées au plus haut niveau.

maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

La Mission a déployé des efforts considérables pour réduire l'écart entre les sexes dans l'ensemble des catégories de personnel mais elle a été freinée en cela par le manque de candidats pour certaines familles d'emplois ou les conditions de vie et de sécurité difficiles dans les régions. Tous les responsables de postes à pourvoir et toutes les équipes de recrutement ont reçu pour instruction expresse de veiller à ce que les candidatures de femmes qualifiées soient examinées pour toutes les fonctions.

La MINUSMA respecte scrupuleusement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets. Elle a mis en place plusieurs programmes de protection de l'environnement, réduisant ainsi son empreinte écologique. Ces programmes visent également à atténuer les effets de toute dégradation non évitable de l'environnement, le traitement des eaux usées, les méthodes d'élimination des déchets telles que l'incinération, le recyclage et la collecte et l'évacuation des déchets solides et biomédicaux en toute sécurité. La Mission entend conclure des contrats de sous-traitance de la gestion des déchets dangereux avant la fin de l'exercice 2017/18.

Pour atténuer l'augmentation des demandes de soins de santé occasionnée par un environnement opérationnel difficile et hostile et y faire face, la MINUSMA a passé en revue ses ressources et capacités médicales pour fournir au personnel des Nations Unies, dans toutes les zones où elle est déployée, un soutien sanitaire rapide et efficace conforme aux normes de l'Organisation. L'examen portait notamment sur les interventions en cas d'urgence et les évacuations sanitaires primaires.

La Mission a intégré les aspects militaires, civils et commerciaux afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles et de limiter le gaspillage et le double emploi. Pour que les moyens permettant de répondre aux besoins des blessés soient disponibles dans un délai d'une heure conformément à la norme « 10-1-2 », des hélicoptères

sont déployés dans tous les principaux camps à Tombouctou, Kidal, Gao, Ménaka, Tessalit et Mopti. Sur trois de ces sites (Gao, Tombouctou et Kidal), les hôpitaux de niveau II des pays fournisseurs de contingents disposent d'équipes d'évacuation sanitaire aérienne complètes de 6 personnes, pouvant utiliser tout moyen aérien disponible pour évacuer des patients du terrain vers ces hôpitaux ou vers tout autre établissement de niveau III. Outre les équipes d'évacuation sanitaire aérienne des pays fournisseurs de contingents, ces trois sites disposent d'hélicoptères et d'équipes de recherche et sauvetage fournis contractuellement. Compte tenu de l'éloignement de l'axe Anéfis-Tessalit-Aguelhok, une équipe d'évacuation sanitaire aérienne commerciale autonome a été déployée afin que le délai d'une heure soit respecté. Une équipe d'évacuation sanitaire aérienne autonome basée à Bamako complète le dispositif en appuyant les transferts successifs de patients et les évacuations stratégiques vers des établissements de niveau III situés au Mali ou à l'étranger. Le nouveau concept d'équipe sanitaire aérienne autonome s'est révélé plus souple et a permis une meilleure utilisation des ressources et une amélioration du traitement des patients.

Pour améliorer les dispositifs de survie, la Mission a entrepris de renforcer les capacités du personnel médical des pays fournisseurs de contingents, en particulier dans les zones reculées et isolées, en les formant au repérage rapide des situations d'urgence et au déclenchement rapide des opérations de secours. Le dispensaire régional des Nations Unies à Gao continue, en collaboration avec le Service de la lutte antimines, de pallier au manque de connaissances et de compétences en matière d'urgence par des formations aux gestes élémentaires de survie, à l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence et aux gestes de premier secours. La Mission continue également d'examiner et de simplifier les formalités administratives et les procédures de contrôle de l'évacuation des blessés au moyen de la formation, en actualisant le dispositif d'alerte.

Pour l'exercice 2018/19, la MINUSMA propose de passer un contrat avec un hôpital de Mopti disposant d'un bloc opératoire et d'un service de traumatologie. L'infiltration croissante de la région par des groupes armés et terroristes a contraint la Mission à y renforcer son dispositif militaire et devrait provoquer une augmentation du nombre de blessés et des besoins en chirurgie de sauvetage. Une équipe d'évacuation sanitaire aérienne sera nécessaire pour desservir Mopti et les localités voisines de Douentza, Goundam et Diabali.

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34)

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)

La MINUSMA déploie des drones depuis l'exercice 2015/16. En 2016/17, elle avait déjà 21 systèmes en place appuyant 47 cellules, qu'elle examinait régulièrement pour garantir le meilleur rapport qualité-prix et l'utilisation des capacités disponibles.

Entre autres difficultés d'exploitation de systèmes de drones aériens, la Mission s'est heurtée à un problème de gestion de l'espace aérien aux fins des vols habités et inhabités. Un groupe de travail composé de représentants de la MINUSMA, du Gouvernement malien, de l'Opération Barkhane (Gouvernement français) et de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar a donc été formé afin de créer un environnement opérationnel sûr pour l'utilisation de ces systèmes dans le nord du Mali. D'autres difficultés sont notamment la capacité des drones moyenne altitude longue endurance de fonctionner dans des environnements à haut risque ; la lenteur de réaction due à la gestion des aérodromes et de l'espace aérien et à l'impossibilité pour ces systèmes de détecter et d'éviter les autres appareils, ainsi qu'aux conditions météorologiques défavorables ; et la longueur du temps du trajet entre le point de départ et la zone visée.

Pour surmonter ces difficultés, la Mission va chercher de nouvelles solutions technologiques pour disposer de moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance avec ou sans pilote ou les deux, avec de meilleurs indicateurs de performance et de rentabilité.

La MINUSMA a pris aux fins de la sécurité des informations et des communications les mesures suivantes : un dispositif de barrières multiples comprenant un renforcement de la sécurité physique et de la sécurité des réseaux, des applications Web et des ordinateurs ; des verrouillages mécaniques, une vidéosurveillance, des alarmes incendie et des extincteurs. D'autres mesures portent sur les domaines utilisant des systèmes de sécurité périmétrique et de prévention des intrusions, des filtres Wireless Application Protocol et le filtrage des contenus numériques par la vérification des adresses électroniques. La sécurité des applications est assurée par un contrôle d'accès fondé sur les fonctions, et celle des ordinateurs par des antivirus et une correction régulière des systèmes d'exploitation et des applications approuvées. La configuration des droits d'accès aux fichiers et dossiers stockés sur les serveurs est approuvée par les propriétaires des données concernées, tels que les chefs des sections ou des services organiques. Le stockage et le traitement des données sur les drones se font au moyen de capacités de stockage et de serveurs attribuées à part. La MINUSMA a créé un réseau sécurisé militaire qui est actuellement utilisé par

Décision ou demande

Mesures prises

Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution 69/307 et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif, prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36)

Prie le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

les services de renseignement militaire et sera étendu à d'autres composantes de la Mission, comme le Centre d'opérations conjoint, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et la Police des Nations Unies.

L'achat et l'acquisition de systèmes de drones sont régis par les règles et règlements établis et transparents de l'Organisation des Nations Unies. Le fournisseur est choisi sur appel d'offres, la solution retenue étant, parmi celles qui respectent les spécifications techniques, celle qui présente le meilleur rapport qualité-prix pour l'Organisation.

La MINUSMA s'efforce d'utiliser ses systèmes de drones aériens le plus efficacement possible et continue d'en optimiser le nombre et les types d'après les retours d'information issus des opérations sur le terrain, en recueillant des données statistiques, en analysant les taux d'utilisation par rapport aux besoins opérationnels propres à la mission et en appliquant une méthode de paiement à taux variable pour que le coût d'exploitation soient proportionné au niveau d'activité, réduisant ainsi le coût global des systèmes de drones aériens.

Le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2018/19 comprend plusieurs projets de construction pluriannuels, comme la construction de la piste d'atterrissage de Gao ou l'installation d'une couverture renforcée pour les logements, entamés durant l'exercice 2017/18 et qui devraient prendre fin au cours de l'exercice 2018/19. La structure d'appui à la Mission comporte, au sein de la Section du génie et de l'entretien des installations, un service chargé d'assurer la gestion efficace de ces projets pluriannuels. La MINUSMA a en outre créé un groupe de suivi des projets qui se réunit tous les mois pour examiner les progrès accomplis et les nouveaux besoins et pour décider des activités prioritaires. Ce groupe examine également les problèmes qui se posent et les résout en temps réel, évitant ainsi les retards, sauf en cas de circonstances totalement indépendantes de la Mission.

La Mission a mis en place une solide procédure de vérification des stocks avant achat : la création d'un Groupe de la gestion des acquisitions a permis de simplifier les processus et d'examiner avant tout achat les stocks disponibles. Ce Groupe suit également les délais entre les commandes et les livraisons. Avant toute acquisition, le service des achats réalise un inventaire obligatoire à l'aide du module de gestion des achats d'Umoja, conformément aux directives du Département de l'appui aux missions concernant la planification des demandes, de la sélection des sources et des livraisons. La mise en place d'un entrepôt centralisé contribue également à une meilleure gestion des stocks et des biens.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70)

La MINUSMA acquiert, dans la mesure du possible, des matériaux de construction locaux. Elle a passé plusieurs contrats avec des fournisseurs locaux de Bamako ou de différentes régions, en particulier pour l'approvisionnement en bois d'œuvre, en gravier, en granulat et en matériel d'électricité et de plomberie.

Les mesures prises par l'ensemble des missions, dont la MINUSMA, pour faire suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76, 79, 80, 81 et 82 de la résolution, figureront dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

([A/71/836/Add.14](#))

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Selon le Comité consultatif, l'externalisation d'activités devrait se traduire par des gains d'efficacité. Par conséquent, le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une analyse coût-avantage des modifications proposées en ce qui concerne les équipements collectifs et les services d'élimination des déchets et à un examen du tableau d'effectifs proposé pour le Groupe de l'environnement et la Section du génie, et d'en rendre compte dans son prochain projet de budget (par. 60).

La MINUSMA a mis en place divers programmes de protection de l'environnement et mesures d'atténuation. Ainsi, elle utilise des installations de traitement des déchets sur divers sites et dans la mesure du possible des énergies renouvelables, principalement de l'énergie solaire. Elle sous-traite ses activités de nettoyage et d'élimination des déchets solides, notamment des déchets biomédicaux et des déchets dangereux. L'effet écologique des divers systèmes d'élimination mis en place ne peuvent être mesurés en termes financiers, et la MINUSMA n'a pas installé ces systèmes d'énergie renouvelable à des fins d'économie. L'énergie solaire est principalement utilisée pour les serveurs de secours, pas pour l'approvisionnement énergétique général. Les effectifs autorisés de la MINUSMA ne disposent pas des compétences requises, et chaque poste a été proposé pour assurer d'autres fonctions que des tâches spécialisées ayant trait à l'environnement.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

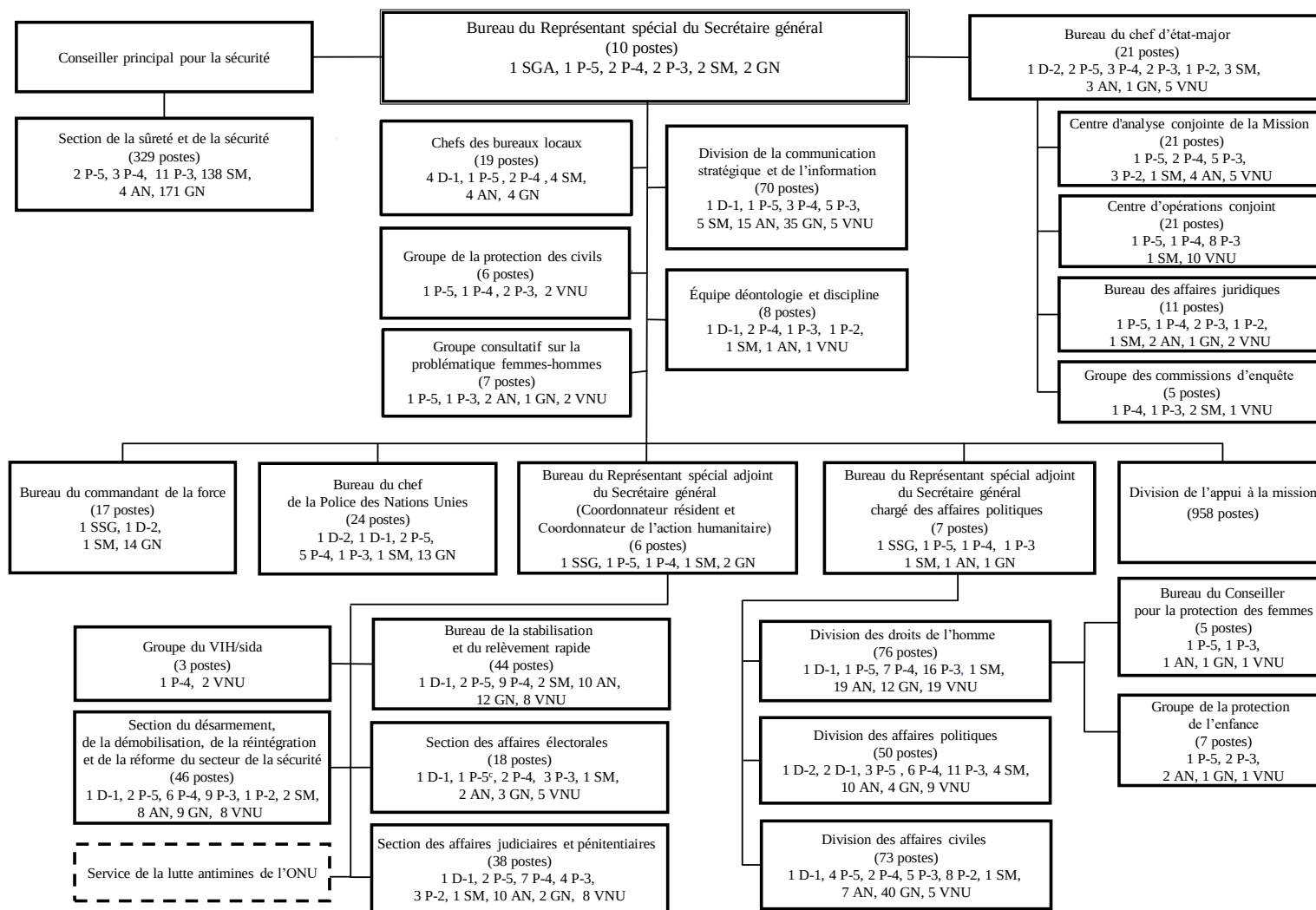
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;

- **Facteurs externes :** Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires :** Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion :** Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

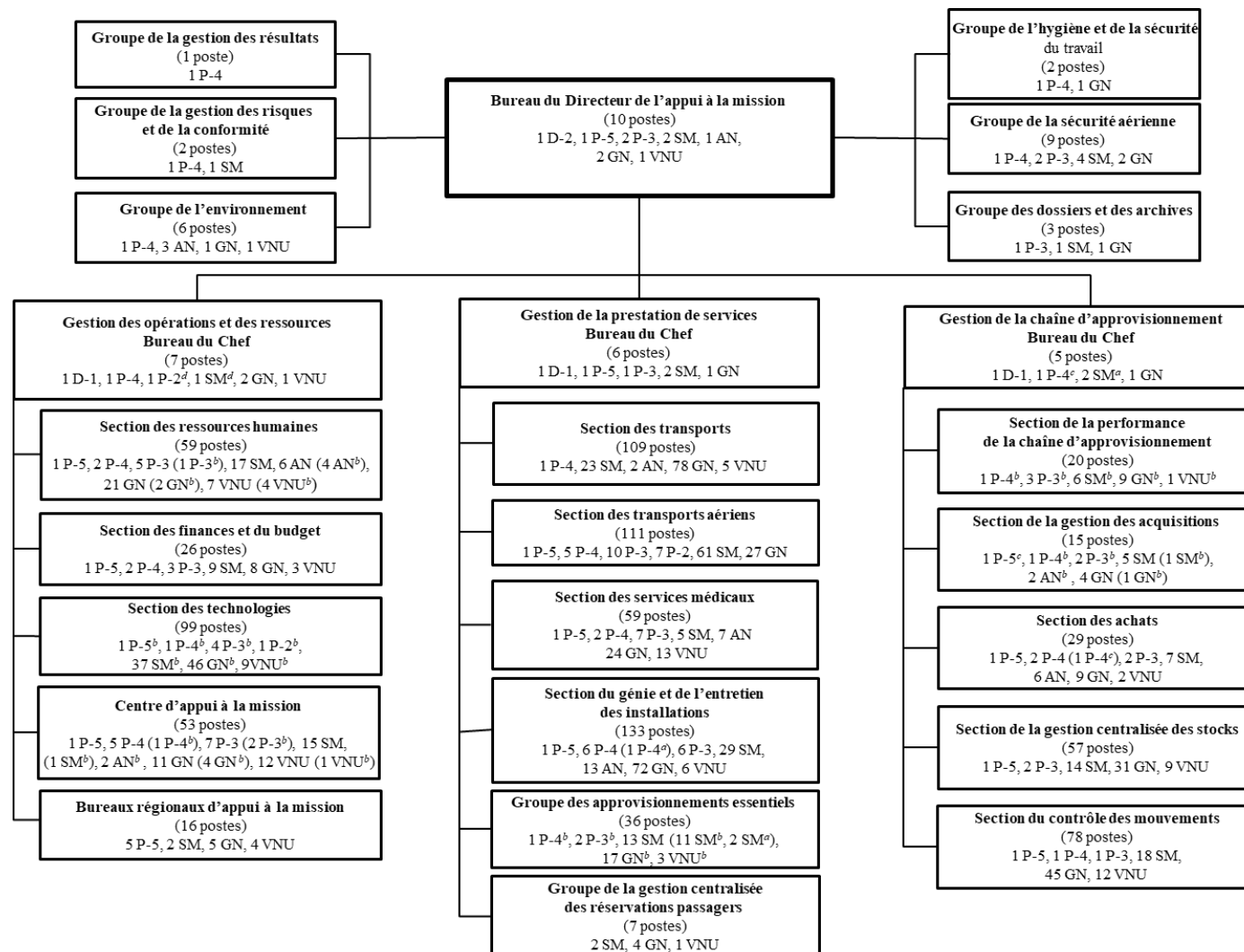
Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques et administratifs



B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile;
SGA = secrétaire général adjoint ; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies

^a Création.

^b Transfert.

^c Reclassement ou déclassement.

^d Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de fil, partenaires et mécanisme
Paix, sécurité et réconciliation nationale PNUD : 4 988 600 dollars par an (2018 et 2019); UNICEF : 560 000 dollars par an (2018 et 2019); Programme alimentaire mondial (PAM) : 4 802 483 dollars par an (2018 et 2019); UNESCO : 968 000 dollars par an (2018 et 2019); ONU-Femmes : 802 095 dollars par an (2018 et 2019); Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) : 2 303 833 dollars (2018) et 4 953 344 dollars (2019)	1. La paix et la stabilisation sont garanties par un dialogue politique ouvert à tous, la réforme des institutions concernées et la promotion de la coexistence pacifique dans le respect des droits de l'homme. 2. La cohésion sociale est favorisée par la justice transitionnelle, l'existence d'échanges de type inclusif entre communautés et une culture favorable à l'apprentissage de la paix.	1.1 Les risques liés aux explosifs sont réduits grâce au renforcement des capacités nationales et locales. 1.2 Le secteur de la sécurité est renforcé par la mise en œuvre de la politique nationale relative à la réforme du secteur de la sécurité, y compris pour ce qui concerne les groupes armés. 1.3 Les capacités techniques, logistiques et institutionnelles de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et des parties prenantes concernées sont renforcées afin de réaliser la démobilisation et la réintégration inclusive (ex-combattants, milices et groupes d'autodéfense, collectivités et groupes vulnérables, y compris les enfants). 2.1. Les capacités techniques des institutions chargées du processus de réconciliation, de la justice transitionnelle et de la société civile sont renforcées pour promouvoir la	- Chefs de file : PNUD et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) - Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Fonds international de développement agricole (FIDA), FNUAP, PAM, OMS, Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de fil, partenaires et mécanisme</i>
Bonne gouvernance PNUD : 12 400 000 dollars par an (2018 et 2019); UNICEF : 1 650 229 dollars par an (2018 et 2019); PAM : 6 158 760 dollars par an (2018 et 2019); ONU-Femmes : 146 788 dollars par an (2018 et	3. Les institutions étatiques nationales et locales s'acquittent plus efficacement de leur mandat et les acteurs non étatiques sont impliqués et exercent un contrôle citoyen conformément aux	réconciliation et le droit des victimes, y compris les femmes, à la vérité, à la justice et à réparation. 2.2 Les communautés parviennent à se doter des moyens techniques de prévenir et de gérer les conflits locaux, de renforcer la cohésion sociale et de créer des conditions propices au retour des réfugiés et des déplacés. 2.3 Les capacités techniques et les moyens matériels des institutions (Ministère de l'éducation, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, syndicats d'étudiants et d'enseignants) sont renforcés de manière à promouvoir l'éducation, essentielle à l'apprentissage de la paix et des droits de l'homme. 2.4 Le patrimoine culturel matériel et immatériel endommagé est réhabilité et des outils de promotion de la diversité et des expressions culturelles sont mis au point. 3.1 Les capacités de l'Assemblée nationale et des structures de contrôle des finances publiques (la Section de la comptabilité de la Cour suprême) sont renforcées pour améliorer l'application du	- Chef de file : PNUD - Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, ONU-Femmes, FNUAP, HCR, Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), OIM

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de fil, partenaires et mécanisme</i>
2019); HCR : 5 631 508 dollars (2018), 6 059 096 dollars (2019)	principes de la bonne gouvernance et de l'état de droit.	principe de responsabilité dans la gestion des politiques publiques. • 3.2 Les capacités de l'État, des organismes de gestion des élections et des associations locales sont renforcées en vue d'améliorer la crédibilité du processus électoral et de promouvoir une participation élargie, en particulier s'agissant des femmes et des jeunes. • 3.3 Les stratégies et les plans d'action existants sont mis en œuvre pour renforcer la décentralisation et consolider la gouvernance locale. • 3.4 Les moyens dont disposent les institutions publiques (aux niveaux national, régional et sectoriel) pour assurer une planification et une programmation fondées sur des données factuelles, le suivi et l'évaluation et la production de données statistiques comparables et ventilées sont renforcés. • 3.5 Les capacités des organisations de la société civile et des médias sont renforcées pour améliorer le contrôle citoyen, faire en sorte que les institutions soient tenues de rendre des comptes et accroître la participation des femmes et des jeunes à la vie publique.	

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de fil, partenaires et mécanisme
Accès aux services sociaux PNUD : 6 000 000 dollars par an (2018 et 2019); UNICEF : 55 288 506 dollars (2018); 46 129 658 dollars (2019); PAM : 52 136 039 dollars par an (2018 et 2019); FNUAP : 8 000 000 dollars (2018); 7 700 000 dollars (2019); OMS : 1 659 888 dollars par an (2018 et 2019); UNESCO : 1 882 563 dollars par an (2018 et 2019); ONU-Femmes : 215 000 dollars par an (2018 et 2019); Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) : 122 500 dollars par an (2018 et 2019); HCR : 5 552 758 dollars (2018); 8 900 111 dollars (2019)	4. Les populations, en particulier les femmes et les enfants, les personnes les plus vulnérables et celles qui sont touchées par des crises, bénéficient d'un accès élargi et équitable à des services sociaux de base de qualité.	• 3.6 Le fonctionnement de l'appareil judiciaire, de l'administration pénitentiaire et des organes de lutte contre l'impunité est amélioré sur l'ensemble du territoire national, dans un cadre juridique réformé qui respecte les principes de l'état de droit. • 3.7 Les mécanismes nationaux officiels et informels de promotion et de protection des droits de l'homme disposent des capacités institutionnelles et techniques requises pour mieux remplir leur mission conformément aux normes internationales. • 4.1 Les femmes, les enfants et les jeunes, en particulier les plus vulnérables, ont accès à un ensemble intégré de services de santé de qualité. • 4.2 La population, en particulier les personnes les plus vulnérables, a accès à des services de qualité en matière de prévention et de traitement du VIH et du sida. • 4.3 Les mères et les enfants, en particulier les plus vulnérables ou les plus touchés par les crises alimentaires et nutritionnelles, bénéficient d'un ensemble complet d'interventions nutritionnelles sur le plan local et au niveau des services.	• Chefs de file : UNICEF et FNUAP • Partenaires du système des Nations Unies : OMS, PAM, UNESCO, ONUSIDA, ONU-Femmes, FAO, HCR, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD, Banque mondiale

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de fil, partenaires et mécanisme
Croissance durable PNUD : 14 300 000 dollars par an (2018 et 2019); UNICEF : 16 675 872 dollars (2018); 12 414 272 dollars (2019); PAM : 24 559 031 dollars par an (2018 et 2019); OMS : 78 700 dollars par an (2018 et 2019); UNESCO : 52 500 dollars par an (2018 et 2019); ONU-Femmes : 607 799 dollars par an (2018 et 2019); ONUDI : 4 029 111 dollars par an (2018 et 2019); PAM : 5 363 476 dollars par an (2018 et 2019)	5. Les populations défavorisées, en particulier les femmes et les jeunes, voient leurs capacités productives s'accroître et des possibilités d'emploi s'ouvrir à elles, dans un environnement sain et viable, propice à la réduction de la pauvreté.	• 4.4 Les enfants d'âge préscolaire et scolaire, en particulier les plus vulnérables, ont accès à une éducation de base de qualité. • 4.5 Les groupes vulnérables (filles, garçons et femmes) sont protégés de la violence, des mauvais traitements et de l'exploitation et reçoivent des soins adaptés. • 4.6 Les groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adéquats. • 5.1 Les populations défavorisées et les exploitations familiales bénéficient de compétences techniques, de capacités propres à créer des revenus et d'activités destinées à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. • 5.2 Les structures publiques, le secteur privé, la diaspora et la société civile disposent de compétences techniques et de moyens pour améliorer les capacités productives et commerciales requises afin de promouvoir une croissance verte qui profite à tous. • 5.3 La mise en œuvre de politiques nationales propices à la création d'emplois et de nature à stimuler l'esprit d'entreprise chez les femmes favorise l'intégration	• Chefs de file : PNUD et FAO • Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, ONUDI, FIDA, FNUAP, PAM, OMS, OIT, ONU-Habitat, Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP), FENU, ONU-Femmes

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de fil, partenaires et mécanisme
		socioéconomique des jeunes et des femmes. • 5.4 Les populations vulnérables ont un meilleur cadre de vie grâce à un accès durable à l'eau et à des services d'assainissement adéquats. • 5.5 La résilience des populations face aux changements climatiques est renforcée par la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, l'adoption de mesures d'efficacité énergétique dans le cadre des efforts d'adaptation aux changements climatiques et celle de mesures de réduction des risques de catastrophe. • 5.6 La population et les autres parties prenantes touchées par la désertification et la déforestation sont mieux à même de gérer les ressources naturelles de façon durable et de protéger la biodiversité et les écosystèmes.	

Carte

